



RAPPORT ANNUEL **2010**



LES
HOMMES
NAISSENT
ET
DEMEURENT
LIBRES
ET ÉGALUX
EN DROITS

EDITO

Le rapport d'activité de la Ligue des droits de l'Homme pour l'année 2010 s'adresse bien sûr aux ligueurs eux-mêmes, pour faire un bilan lucide de son action, en mesurer le contenu et l'intensité, apprécier les avancées mais aussi les manques, en un mot évaluer le passé pour mieux réussir l'avenir. Le rapport vise aussi à donner de l'action de la LDH une vision d'ensemble à nos partenaires extérieurs, et plus généralement à tout observateur de la vie politique de notre pays. Aux administrations, collectivités, associations, entreprises, organisations syndicales et politiques avec qui nous collaborons, il convient de rendre compte de nos activités et de l'usage que nous faisons des moyens que nous nous donnons et qui nous sont donnés.

La formule du rapport pour 2010 reprend celle, profondément remaniée, de l'année 2009. Un document ramassé, d'une lecture plus facile, invite le lecteur à prendre une connaissance globale de la réalité de la Ligue des droits de l'Homme. Plus qu'un simple instrument d'enregistrement, il s'agit donc d'un instrument de réflexion et d'information, pour mieux intervenir dans le champ politique qui est le nôtre.

La première partie du rapport, «Structure et fonctionnement», décrit l'organisation de l'association, identifiant les niveaux de responsabilité politique et le mode de désignation des responsables, de prise de décision, etc., la manière dont nous nous efforçons de maintenir notre fonctionnement interne en harmonie avec nos principes généraux. Il se conclut sur une présentation du budget : la question financière est une question politique. L'augmentation du nombre d'adhérents apparaît plus que jamais nécessaire. Nous devons être plus nombreux (mais aussi plus divers et plus jeunes) pour mener à bien les tâches multiples que nous nous sommes fixées. Nous devons aussi augmenter nos recettes directes, cotisations et dons, pour garder une indépendance indispensable. Ajoutons enfin que, notamment par cette première partie, le rapport d'activité se veut un outil d'accueil pour les nouveaux adhérents (et de formation permanente pour les anciens...).

La deuxième partie, «Interventions et actions», fait un bilan, nécessairement abrégé, des multiples initiatives que la LDH a prises et souvent partagées avec d'autres associations. La diversité des thèmes abordés, si elle pose des problèmes d'organisation et tout simplement de capacité d'action, est indispensable à notre vision indivisible des droits. Aux droits civils et politiques s'ajoutent depuis longtemps déjà les droits économiques et sociaux mais aussi les droits culturels et environnementaux. La préoccupation du développement durable, considéré dans toute sa complexité, est indissociable de notre vision des droits de l'Homme. La mondialisation des droits de l'Homme s'impose aussi comme une évidente nécessité. Elle appelle de notre part un renouvellement profond de nos méthodes de pensée et d'intervention, qui est précisément mis à l'ordre du jour du prochain congrès national, en juin 2011, à Reims. Soulignons pour nous en réjouir que la fin de l'année 2010 fut celle du déclenchement du mouvement de libération tunisien et d'autres pays du Sud de la Méditerranée, dont nous sommes solidaires depuis de longues années.

La troisième partie, «Moyens et méthodes», semble plus attentive aux questions de démarche que de contenu. Cette dichotomie entre forme et fond ne vaut pourtant pas, tant les deux dimensions sont liées en matière politique. En identifiant, de façon sélective, les principaux outils mis en œuvre, et en particulier les multiples réseaux et collectifs auxquels la LDH participe, on vise à faciliter l'action militante à tous les niveaux. Mais en abordant la campagne «Urgence pour les libertés, urgence pour les droits» et le «Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté», le propos déborde largement la question des outils. Pour répondre à la politique de restriction des libertés et de xénophobie d'un gouvernement en échec social, économique et politique et à la recherche des voix d'extrême droite pour espérer rester aux affaires, les protestations ponctuelles ne suffisent plus. Une analyse d'ensemble et une démarche offensive de proposition préparent l'avenir. Ce nouveau chapitre, sans précédent, dans l'histoire de notre association, reste encore largement à écrire...

Ce rapport est enfin, à l'image de l'action de la LDH dans son ensemble, un travail collectif. Le contenu de chaque paragraphe a été apporté par les militants qui en ont directement la charge. Les salariés du siège ont apporté leur compétence professionnelle et leur engagement. Cette édition 2010 traduit l'état d'esprit et la démarche avec lesquels nous abordons l'intense période politique à venir.

Michel Savy,
membre du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme



SOMMAIRE

Edito p. 3

I – STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT P. 7

1 Les divers niveaux de responsabilités de la LDH	p. 7
2 La 6 ^e convention nationale de la LDH	p. 8
3 Le Comité central.....	p. 8
4 Le Bureau national.....	p. 9
5 Les groupes de travail thématiques.....	p. 10
6 L'équipe salariée	p. 10
7 Le budget 2010.....	p. 12

II – INTERVENTIONS ET ACTIONS P. 14

1 Libertés	p. 15
Démocratie	p. 15
Fichiers et vidéosurveillance	p. 16
Justice	p. 16
Laïcité	p. 16
Mémoire, histoire, archives	p. 17
Police, violences policières.....	p. 17
Liberté de création.....	p. 17
Prisons	p. 18
Torture et peine de mort	p. 18
2 Droits économiques, sociaux et culturels	p. 19
Droit des enfants	p. 19
Développement durable et environnement.....	p. 19
Economie, travail et droits de l'Homme	p. 20
Education	p. 20
Egalité femmes/hommes	p. 21
Logement.....	p. 21
Santé et bioéthique	p. 21
Service public	p. 22
3 Situation des étrangers en France	p. 22
Asile	p. 22
Immigration	p. 23
Roms	p. 23
Sans-papiers.....	p. 24
Droit de vote des étrangers	p. 24

4 Racisme, antisémitisme et discriminations	p. 25
Discriminations.....	p. 25
Racisme et xénophobie	p. 25
5 Monde, Europe, Outre-mer	p. 26
Mondialisation et droits de l'Homme.....	p. 26
Afrique subsaharienne	p. 26
Chine.....	p. 27
Europe	p. 27
Moyen-Orient.....	p. 28
Haïti	p. 28
Outre-mer.....	p. 28
III – MOYENS ET MÉTHODES	P. 30
1 L'interpellation publique.....	p. 31
Communiqués	p. 31
Veille média et revue de presse.....	p. 31
Tribunes	p. 31
Conférences de presse	p. 31
Appels, pétitions, diffusions de tracts, manifestations et rassemblements	p. 32
Université d'automne.....	p. 33
Campagnes	p. 34
2 L'intervention politique.....	p. 40
Rendez-vous institutionnels	p. 40
Travail en réseaux et collectifs	p. 41
L'engagement international de la LDH pour la mondialisation des droits	p. 48
Programme européen.....	p. 50
3 Aide à la personne et soutien juridique.....	p. 50
4 La diffusion des idées	p. 52
Les revues.....	p. 52
Le site Internet	p. 52
Ouvrages publiés	p. 53
Intervention en milieu scolaire.....	p. 55
Les films soutenus par la LDH	p. 56
Les pièces de théâtre soutenues par la LDH	p. 58
Conclusion.....	p. 58
Remerciements	p. 59



1

STRUCTURE et FONCTIONNEMENT

Les structures et le mode de fonctionnement de la Ligue des droits de l'Homme sont objectivement simples : la LDH est une association nationale largement décentralisée. Les instances, leurs responsabilités et interactions, sont ici présentées. En conclusion de cette présentation, le lecteur constatera que la question financière ne doit pas être négligée, elle est éminemment politique. Il faut être conscients de la nécessité d'un équilibre comptable, gage de pérennité et d'indépendance de l'association.

La LDH se préoccupe d'abord des affaires françaises, qui sont de sa responsabilité immédiate. Elle n'est pas pour autant indifférente au respect des droits de l'Homme, universels, dans le reste du monde. À ce titre, elle développe de multiples solidarités et est membre de plusieurs réseaux internationaux, en particulier de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). L'activité de ces réseaux pour l'internationalisation des droits de l'Homme est traitée dans la partie III de ce rapport.

1. LES DIVERS NIVEAUX DE RESPONSABILITÉ DE LA LDH

La Ligue des droits de l'Homme, regroupe des adhérents, des sections, des fédérations, des délégations régionales, un congrès, un Comité central (CC), un Bureau national (BN), des groupes de travail, une équipe de salariés et enfin des moyens techniques au siège. À la fin de l'année 2010, elle comptait **9 293 adhérents, 326 sections, 49 fédérations et 22 comités régionaux**.

La section est l'unité de base, le lieu privilégié d'engagement des adhérents dans le territoire où ils vivent. Elle dispose d'une grande autonomie d'expression et d'action. Dans le respect des décisions des congrès, elle est libre de ses activités, de ses prises de position pour intervenir efficacement sur le terrain des réalités locales. Elle gère elle-même ses ressources et ses dépenses courantes.

La vie interne de la LDH est animée à tous les niveaux par le principe électif. Les instances des sections, des fédérations et des régions sont élues par les adhérents. Six nouvelles sections ont été créées en 2010, alors que le nombre d'adhérents augmentait de 1798, témoignant du développement régulier de la LDH depuis plusieurs années. Il s'agit d'un solde : le nombre des adhérents entrants est beaucoup plus im-

portant que celui des sortants. C'est une dynamique très encourageante.

Lorsqu'il existe plusieurs sections dans un département, elles se regroupent dans une fédération départementale. La LDH compte à ce jour quarante-neuf fédérations. Outre une fonction de soutien à l'action des sections, la fédération départementale est chargée des contacts avec les autres associations, comptant elles aussi un échelon départemental, et avec les pouvoirs publics déconcentrés et décentralisés du même niveau.

Dans chaque région, dans chaque Dom (département d'outre-mer) ou Com (collectivité d'outre-mer), un comité régional, sous la responsabilité d'un(e) délégué(e) régional(e), élu par les délégués des sections de la région, a pour mission de favoriser le développement et l'implantation de la LDH et de la représenter auprès des institutions régionales. Il apporte un appui aux sections, en relation avec le siège et les instances nationales.

Sections, fédérations et comités régionaux ont une activité institutionnelle : plus de mille réunions statutaires ont été comptabilisées en 2010.





Chacune des structures s'est notamment réunie cette année en assemblée générale : en fin d'année ou en janvier pour les comités régionaux, entre septembre et décembre pour les fédérations et les sections afin de procéder à l'élection des responsables, à l'examen des rapports annuels et à l'approbation des comptes locaux.

Outre cet aspect statutaire, ces échelons se réunissent pour la préparation du congrès national, qui a lieu tous les deux ans, en particulier pour l'examen des projets de rapport et de résolution, et l'élaboration de propositions d'amendements. Avant le congrès, ils votent également pour le renouvellement de la moitié des membres du Comité central. Les années où la LDH ne tient pas de congrès, elle réunit une convention nationale, dont l'organisation est plus légère, mais qui reste un événement politique interne important tout en permettant de satisfaire aux règles de fonctionnement démocratique d'une association.

En termes d'activités militantes, l'activité aux niveaux local, départemental et régional représente au total près de 744 événements décentralisés répertoriés :

- des débats publics thématiques : 322 conférences-débats publiques, 252 projections-débats, 28 présentations d'exposition... ;
- 76 interventions en milieu scolaire ;
- 50 permanences juridiques bénévoles organisées.

Le développement des différents niveaux de la LDH passe également par la communication. Une quarantaine de sites web locaux ou blogs sont recensés et une vingtaine de bulletins d'information sont diffusés.

Pour réaliser un tel programme, il faut souligner l'investissement considérable des bénévoles et militants. Il est estimé à minima à près de trente emplois à temps plein (ETP). Il faut également prendre en compte tous les moyens mobilisés en termes de matériel : communication (téléphone, courrier, reprographie), locaux (lieux de réunions), documentation, etc. Ces éléments seront examinés plus en détail dans la troisième partie du rapport. Ainsi, sur tout le territoire,

ce sont ces différents échelons qui font vivre la Ligue des droits de l'Homme.

2. LA 6^E CONVENTION NATIONALE DE LA LDH

(LE 19 JUIN À L'AUDITORIUM DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS) : RÉFLEXION SUR LA CAMPAGNE « URGENCE POUR LES LIBERTÉS, URGENCE POUR LES DROITS »

La convention nationale, qui a lieu tous les deux ans, a réuni en 2010 cent quarante participants, dont quatre vingt quinze délégués de sections.

Représentative de l'état de la LDH, cette convention a tout d'abord permis la discussion et l'adoption des différents rapports statutaires : le rapport moral du président, le rapport du secrétariat général et le rapport financier ont été adoptés à une très large majorité. Lors de cette convention nationale, les membres du Comité central ont procédé à l'élection du nouveau Bureau national.

Jean-Pierre Dubois a été reconduit en tant que président et Dominique Guibert a été réélu secrétaire général.

La convention nationale a en outre travaillé sur la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », qui est une initiative de la LDH en direction d'un grand nombre d'associations et d'organisations, pour faire avancer le débat et élaborer collectivement des propositions politiques dans la perspective des prochaines échéances.

3. LE COMITÉ CENTRAL (CC)

Le Comité central est chargé de l'administration de l'association. Il définit les positions de la LDH entre deux congrès. Il intervient au nom de l'association auprès des pouvoirs publics et administre la LDH.

Durant l'année 2010, le Comité central s'est réuni à onze reprises au siège, à Paris. En moyenne, il a mobilisé cinquante personnes par séance de travail, un samedi par mois (de 9 h 30 à 17 h 00). Un travail d'échange et de confrontation des points de vue est mené lors des comités centraux, représentatif de la diversité des points de vue et des analyses au sein de la LDH.

Lors de ces rencontres, il a été systématiquement débattu de l'activité de la LDH du mois écoulé, notamment lors du rapport d'activité du BN qui donne l'occasion d'une large discussion sur les événements marquants. Les ligueurs en ont connaissance à travers les comptes-rendus détaillés du bulletin mensuel *LDH Info*. Le Comité central vote pour

accepter, et si nécessaire amender, le compte-rendu du mois précédent.

L'ordre du jour de chaque réunion du Comité central comprend aussi un ou plusieurs points particuliers, préparant à une prise de position de la LDH sur une question de fond. Ces réflexions s'alimentent de présentations par les ligueurs les plus compétents sur le sujet ou l'audition de personnalités extérieures. Les réflexions du CC en 2010 ont ainsi porté sur : le «Pacte pour les droits et la citoyenneté», les services publics, la loi «d'Orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure» (Loppsi 2), l'aide médicale d'Etat (AME), le droit de vote des étrangers, la politique de l'immigration, les retraites, l'extrême droite, la laïcité, les fusillés de 14-18, le port du voile et la campagne Boycott désinvestissement sanctions (BDS).

4. LE BUREAU NATIONAL (BN)

Organe exécutif de la LDH, le BN met en œuvre la politique décidée par le congrès et par le Comité central. Composé de quinze membres, il assure la responsabilité du siège national de la LDH, situé à Paris, et l'administration de l'ensemble de l'association. Trente réunions du BN ont eu lieu en 2010. Au cours de ces réunions, sont débattues des questions de fonctionnement, prises de position, propositions et actions à mener en fonction de l'actualité.

Les principaux sujets de débats et d'échanges ont porté en 2010 sur : la campagne «Urgence pour les libertés, urgence pour les droits», le «Pacte pour les droits et la citoyenneté», le port du voile intégral, l'identité nationale, la Votation citoyenne, les retraites, la campagne Boycott désinvestissement sanctions (BDS), la loi Besson, la grève des travailleurs sans papiers, Gaza, l'outre-mer, «Non à la politique du pilori», la Corse, le projet de loi sur l'hospitalisation sous contrainte ; l'environnement et le développement durable, etc.

Les membres du Bureau national sont souvent sollicités, avec d'autres membres du Comité central ou animateurs de groupe de travail, pour représenter la Ligue des droits de l'Homme dans différents cadres d'intervention. Ils peuvent être auditionnés par les élus politiques, notamment au Parlement, ou encore être invités à présenter leur point de vue et leurs propositions dans des comités de travail institutionnels.

Selon les thèmes de travail de chacun, ils représentent la LDH dans les multiples collectifs nationaux et réseaux avec lesquels elle agit et qu'elle anime assez souvent, tant pour les réunions de travail que pour les manifestations publiques.

Composition du COMITÉ CENTRAL après la convention nationale 2010 :

► Ont voix délibérative :

- Les membres élus :

Elizabeth Allès, Maryse Artiguelong, Pierre Barge, Claudine Basset-Lamoine, Daniel Boitier, Alain Bondeelle, Bernadette Bourdat, Henri Braun, Catherine Choquet, Pierre Daniel Lamazière, Jean-Michel Delarbre, Nadia Doghramadjian, Jean-Marc Dousse, Jean-Pierre Dubois, Françoise Dumont, Pierre Gaillard, Dominique Guibert, Khaled Hamida, Jean-Paul Hébert*, Pierre-Adrien Hingray, Tiphaine Inglebert, Philippe Jesover, Philippe Legrand, Gilles Manceron, Alex Massari, Jean-François Mignard, Ghislaine Millet, Gérard Minet, Dominique Noguères, André Paccou, Philippe Pineau, Christophe Pomez, Vincent Rebérioux, Charles Roederer, Henri Rossi, Malik Salemkour, Michel Savy, Nicole Savy, Evelyne Sire-Marin, Mylène Stambouli, Jan Robert Suesser, Pierre Tartakowsky, Catherine Teule, Roseline Tiset, Agnès Tricoire, Jeadette Vaillant, Jean-Claude Vitran, Catherine Wihtol de Wenden.

- La présidente de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), Souhayr Belhassen, ou son représentant permanent, Patrick Baudouin, président d'honneur de la FIDH.

► Ont voix consultative :

- Trois des présidents d'honneur :

Françoise Seligmann, Michel Tubiana et Henri Leclerc.

- Les membres honoraires :

Robert Badinter, Marie-José Chombart de Lauwe, Yves Dauriac, Monique Herold, Francis Jacob, Paul-François Ryziger.

- Les délégués régionaux.

- les responsables des groupes de travail.

*Décédé le 21 juillet 2010.

Ils contribuent aussi à la vie décentralisée de l'association et répondent autant que faire se peut aux invitations des sections, des fédérations ou des comités régionaux pour intervenir et débattre lors de réunions publiques, d'événements ou des assemblées statutaires.

Composition du BUREAU NATIONAL après la convention nationale 2010 :

Président : Jean-Pierre Dubois

Présidents d'honneur : Henri Leclerc, Françoise Seligmann, Michel Tubiana

Vice-présidents : Françoise Dumont, Gilles Manceron, Dominique Noguères, Malik Salemkour, Pierre Tartakowsky (rédacteur en chef d'*Hommes & Libertés*)

Secrétaire général : Dominique Guibert

Secrétaires générales adjointes : Maryse Artiguelong, Nadia Doghramadjian

Trésorier national : Pierre-Adrien Hingray

Membres du bureau : Tiphaine Inglebert, Jean-François Mignard, Philippe Pineau, Michel Savy, Jean-Claude Vitran

Liste des groupes de travail 2010 :

- Abolition universelle de la torture et de la peine de mort
- Discriminations, racisme, antisémitisme
- Economie, travail et droits de l'Homme
- Egalité femmes-hommes : les droits des femmes
- Environnement et développement durable
- Etrangers et immigrés
- Europe
- Gens du voyage
- Jeunesse et droits des enfants
- Justice
- Laïcité
- Libertés et technologies de l'information et de la communication (Tic)
- Logement
- Mémoire, histoire, archives
- Observatoire de la liberté de création
- Outre-mer
- Police et citoyenneté
- Prisons
- Questions internationales
- Santé, bioéthique

5. LES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Ouverts à tous, adhérents et non-adhérents, les vingt groupes de travail sont des lieux de réflexion et de proposition sur des questions spécifiques examinées sous l'angle des droits de l'Homme.

Ils préparent ainsi les décisions du Comité central. Ils diffusent leurs travaux en direction des sections, des fédérations et des comités régionaux, notamment à travers la revue *Hommes & Libertés*. Ils organisent des réunions d'information et de débat et des sessions de formation. Des groupes de travail locaux contribuent aux échanges avec les groupes nationaux.

6. L'ÉQUIPE SALARIÉE

Les salariés de la LDH travaillent sous la responsabilité de la délégée générale, selon une organisation en trois services. Le siège compte aujourd'hui vingt salarié(e)s, dont l'activité est complétée par l'intervention de stagiaires et de militants bénévoles.

Le service juridique (six personnes) intervient dans tous les cas individuels et collectifs où les libertés publiques sont en cause (et en particulier sur les thèmes des discriminations, des droits des étrangers, du droit pénitentiaire, etc.). Il analyse la législation et assure la formation des adhérents qui organisent des permanences juridiques locales. Il assure l'instruction des actions juridictionnelles intentées par la LDH en cas de violations des droits qui relèvent de ses statuts.

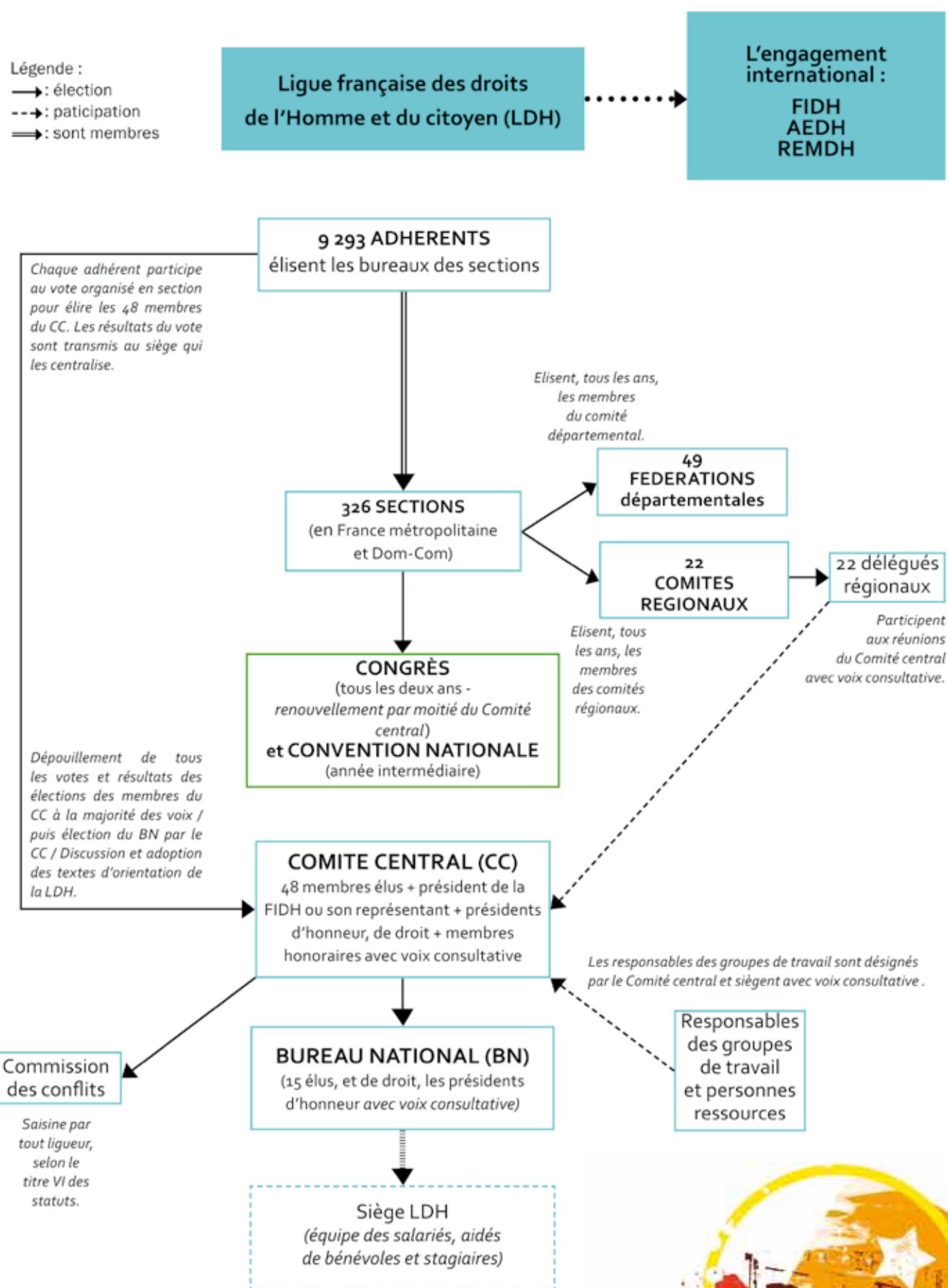
Le service communication (six personnes) travaille dans deux directions interdépendantes : promouvoir et valoriser la LDH, ses prises de position et ses diverses activités à travers les relations presse, le traitement des communiqués, la gestion du site Internet www.ldh-france.org, les revues... ; assurer



L'organigramme de la LDH¹

Légende :

- : élection
- > : participation
- ==> : sont membres



¹ Organigramme de la LDH au 31 mars 2010.



la circulation des informations entre les différents échelons de la LDH, en s'appuyant en particulier sur les listes de diffusion (« Infocom », « Forum des ligueurs »). Cet effort d'information s'élargit aux organisations membres des collectifs auxquels la LDH appartient. Il s'agit à la fois d'assurer la circulation d'information de façon continue, et de répondre aux sollicitations de l'agenda politique et social. Il intervient également en appui des échelons locaux de la LDH pour les aider à organiser des événements, notamment par la recherche d'intervenants élus du Comité central ou du Bureau national. En 2010, la LDH a embauché une graphiste en CDD, dans le cadre du projet européen « Données personnelles, des droits ? Informer et sensibiliser les jeunes européens ». Cette venue a permis d'insuffler une nouvelle dynamique à la communication de l'association (avec des outils de communications plus novateurs).

Le service administratif et financier (huit personnes) assure le fonctionnement de l'association : gestion des adhérents et des cotisations, suivi de l'organisation et du développement des sections, préparation du budget, etc. La boutique est également rattachée à ce service et joue un rôle primordial de diffusion de publications et autres matériels.

7. LE BUDGET 2010

Le budget consolidé (siège, sections, fédérations, comités régionaux) est d'un montant équivalent à celui de 2009, soit 2 327 727 €, ce qui traduit un niveau d'activité global comparable à celui de l'année précédente.

Les ressources (budget consolidé) proviennent pour 38% de subventions, pour 42 % des cotisations, dons et legs, et pour 13 % de la production vendue, le reste provenant de produits divers. L'augmentation de la part des cotisations, dons et legs est due à la baisse des subventions, à l'augmentation du nombre d'adhérents et à l'augmentation des dons et legs. La part d'autofinancement est donc en augmentation, conformément aux priorités politiques fixées en cette matière.

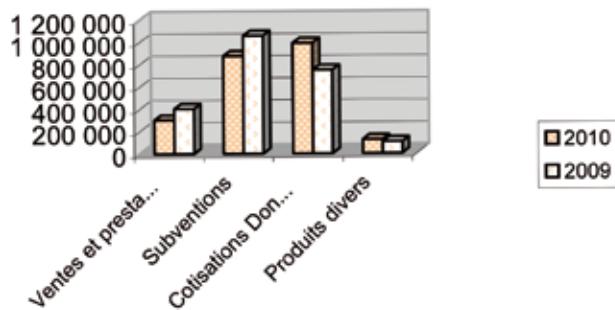
Il convient toutefois de noter que le résultat positif de 48 000 euros est dû à un legs exceptionnel et imprévu, reçu en fin d'année.

Les dépenses (budget consolidé) sont consacrées pour 39 % à des achats et charges externes (matériels, frais d'édition et publication, déplacement, missions...) et pour la même proportion aux frais de personnel (équipe salariée du siège).

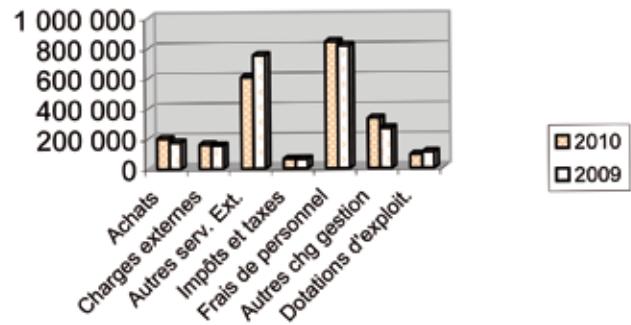
Les priorités restent les mêmes pour les années à venir :

- rigueur dans la gestion ;
- recours indispensable au bénévolat et aux apports en nature ;
- poursuite du renforcement de l'autofinancement de la LDH ;
- recherche de solutions qui garantissent l'indépendance financière de la LDH en même temps que son développement avec des conventions avec des partenaires privés et publics.

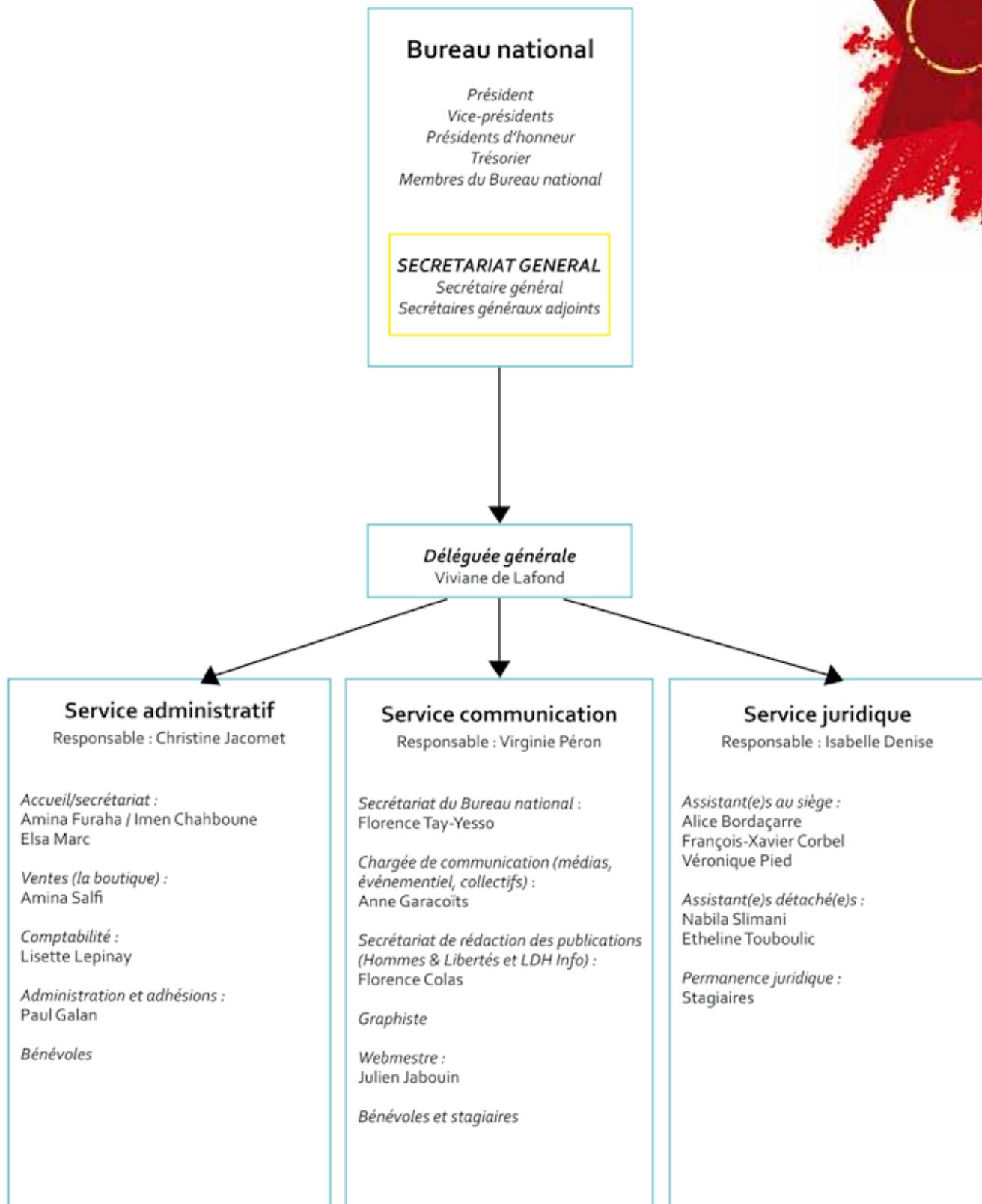
Evolution des produits 2009 - 2010



Evolution des charges 2009 - 2010



Organisation du siège LDH



2

INTERVENTIONS et ACTIONS

Les actions de la Ligue des droits de l'Homme sont présentées ici en cinq grands domaines, ceux-là mêmes qui figurent sur la page d'accueil de son site Internet (www.ldh-france.org) :

1. LIBERTÉS ; 2. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS ; 3. SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE ; 4. RACISME, ANTISÉMITISME ET DISCRIMINATIONS ; 5. OUTRE-MER, EUROPE ET MONDE.

À l'intérieur de ces cinq rubriques, les thèmes traités sont exposés sans hiérarchie, par ordre alphabétique.

Cette partie du rapport est d'abord le recueil, analytique, des principales actions de la LDH, qu'elles émanent des sections, des instances fédérales, régionales et nationales ou des groupes de travail. La quantité et la variété des interventions sont considérables, compte tenu des forces militantes encore trop modestes, qui sont les nôtres. Elles montrent une association fortement mobilisée, réagissant aux événements et prenant des initiatives. Mis bout à bout, ces éléments de comptes-rendus prennent aussi un sens plus large, synthétique. Ils reflètent l'évolution de notre société et notre effort pour que les droits de l'Homme y soient mieux respectés aujourd'hui, et tiennent une place centrale dans les changements que nous pouvons espérer demain. Tout au long de l'année, une réflexion de fond s'est poursuivie sur la notion et la pratique de la démocratie, qu'il s'agisse du comportement du pouvoir exécutif actuel ou de la production de nouvelles lois. On a ainsi pu constater que la justice était bafouée dans ses principes de séparation des pouvoirs, par ceux-là mêmes chargés de les faire respecter, et voir le monde judiciaire mobilisé dans une protestation sans précédent (d'autant que les moyens lui manquent pour assurer convenablement ses missions).

Le durcissement de la surveillance sociale et de la répression est toujours vu par le gouvernement comme un dérivatif aux problèmes sociaux et comme une issue à la crise de confiance politique à son égard. Pour autant, la situation des prisons s'aggrave encore, rendant l'incarcération moins capable que jamais de sa fonction de réinsertion.

L'utilisation cynique de la xénophobie à des fins électorales atteint des niveaux inédits, que l'on s'en prenne aux Roms (en entraînant une réprobation d'une telle politique à l'échelle européenne) ou aux immigrés venus des pays du Sud. Ce calcul, qui plus est, est erroné car la manœuvre aboutit à renforcer le Front national et non à lui prendre des voix : les leçons du mauvais débat sur l'identité nationale de l'an dernier n'ont pas été tirées. Dans ces conditions, l'extrême droite et ses complices tentent de s'emparer de la laïcité pour en faire un instrument de stigmatisation générale des musulmans, assimilés à des islamistes.

Ces comportements dégradent, de manière irresponsable, la cohésion sociale, mais le gouvernement y a d'autant plus recours que la situation économique se détériore (les promesses sur le travail et les revenus n'ont pas été tenues, l'injustice de la réforme des retraites et de la fiscalité a été largement comprise dans l'opinion, alors que le déficit commercial et la dette publique s'accumulent). Quant à l'ambition environnementale (le Grenelle inaugurerait le quinquennat...), elle n'est plus prioritaire, ici encore pour des raisons politiciennes (elle n'est pas politiquement payante à droite : sa nécessité pour l'intérêt général en est-elle amoindrie ?).

A côté de ce recul général des libertés et du respect des lois, on constate un recul des droits sociaux et des services publics, affaiblis par les restrictions budgétaires et par une gestion décalquée de celle des entreprises : qu'il s'agisse des enfants (leurs droits spécifiques en matière de justice, leur droit à l'éducation), de la santé, de l'égalité entre hommes et femmes, etc. Les moyens de lutte contre les discriminations sont affaiblis.

Enfin, si la LDH est d'abord responsable de la promotion des droits sur le territoire national, la globalisation pénètre notre société et renforce la dimension internationale de notre réflexion et de notre action. Les expulsions d'étrangers sont affichées par le gouvernement comme un objectif quantitatif à valoriser politiquement, en ignorant les drames qui les accompagnent, et la lutte contre ces pratiques mobilisent fortement les sections comme le siège de la LDH. Le droit de vote des résidents non communautaires aux élections locales est toujours à conquérir. La solidarité avec les militants des droits de l'Homme dans le monde est un souci constant, et la LDH s'est tout naturellement trouvée aux côtés du mouvement de libération tunisien et d'autres pays du Sud de la Méditerranée, un événement majeur, et heureux, dès son commencement fin 2010.

1. LIBERTÉS

Démocratie

Comme les années précédentes, le thème de la démocratie a traversé bien des champs d'intervention de la LDH, pour laquelle c'est d'abord l'exercice de la citoyenneté qui garantit les droits. Deux questions ont tout particulièrement retenu notre attention au cours de l'année qui vient de s'écouler : celle de la démocratie locale et celle de l'éthique civique en démocratie.

La démocratie locale était à l'ordre du jour du fait des élections régionales de mars 2010. Un communiqué de presse en a rappelé les enjeux en termes de mobilisation électorale, d'asphyxie de la démocratie par un ensemble de politiques publiques qui promeuvent la concurrence de tous avec tous, la surveillance généralisée voire la stigmatisation et la discrimination frappant des catégories entières de citoyens. La LDH a pris position contre la réforme des collectivités territoriales alors en cours d'élaboration, qui réduit gravement les compétences et les moyens des collectivités territoriales, et menace même le pluralisme dans son volet touchant à la réforme du mode de scrutin et aux conditions de la « fusion » entre départements et régions.

Elle le fut encore lorsque nous avons consacré notre seizième université d'automne, les 27 et 28 novembre 2010, au thème « Territoires, identités, lien social et démocratie », mesurant la diversité des territoires mais aussi l'ampleur des inégalités territoriales, affirmant la nécessaire multiplicité des identités et des

appartenances y compris dans leur dimension territoriale (en particulier quant à la mixité sociale en milieu urbain), analysant l'expression institutionnelle de la démocratie à de nombreux échelons territoriaux, posant la question d'un dépérissement de la « géographie volontaire » que représentait la politique d'aménagement du territoire (comme instrument d'un nécessaire interventionnisme territorial) et affirmant en conséquence l'urgence d'un engagement politique pour la défense et le développement du lien social démocratique autour de l'égalité et de la solidarité des territoires.

Quant à la question de l'éthique civique sans laquelle la démocratie s'asphyxie, elle est posée de manière remarquable par l'ouvrage du ligueur Pierre Joxe intitulé *Cas de conscience*, qui a fait l'objet d'une note de lecture dans le n° 150 de *Hommes & Libertés* et qui témoigne de la possibilité, pour des gouvernants fidèles à cette exigence, de concilier éthique de conviction et éthique de responsabilité en dépit des inévitables contradictions qui font précisément l'objet de ce livre.

Elle a aussi fait l'objet d'un dossier spécial d'*Hommes & Libertés* (dans le n° 148) consacré à la question « Qu'est-ce que désobéir dans un Etat de droit ? », inventoriant les expressions récentes de désobéissance civique. La LDH considère que désobéir à la loi est un acte grave et qui peut seulement se produire à titre exceptionnel. Mais lorsque des « lois scélérites » enfreignent les droits fondamentaux garantis par la



Constitution et par les engagements internationaux de la République, désobéir est non seulement un droit mais aussi l'expression même d'une conscience civique, laquelle fonde l'effectivité de la démocratie.

Fichiers et vidéosurveillance

Le millésime 2010 du fichage et de la vidéosurveillance n'a fait qu'intensifier les craintes des militants de la LDH et confirmer que nous sommes en train de plonger dans une société de surveillance généralisée.

La lutte contre le développement de la vidéosurveillance à Paris n'a pas donné les résultats que les militants escomptaient, mais a permis la création du Réseau contre la vidéosurveillance en Ile-de-France (Ravif). En ce qui concerne le système parisien, il faut souligner le caractère spécieux des affirmations du pouvoir. En effet, ce n'est pas l'installation de 1200 caméras supplémentaires qui crée problème mais bien plutôt l'interconnexion de 17 000 caméras vers les postes de surveillance de la police nationale, équivalant à un quadrillage complet de la capitale.

L'année a aussi été marquée par la création de nombreux fichiers :

- Oscar, pour la chasse aux migrants, en visant principalement les populations roms qui permettent à l'administration de remplir ses objectifs de reconduite aux frontières ;
- Base-élèves, couplé à l'identifiant national élève (INE), malgré quelques améliorations à la marge, continue à faire justement débat du fait de leur utilisation à l'encontre des populations en état de précarité et du possible fichage de l'ensemble de la population durant la vie scolaire et professionnelle (ressuscitant ainsi le fichier Safari : Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus) ;
- Dossier médical personnel (DMP) et son cousin le dossier pharmaceutique (DP) qui, sous couvert d'une prise en charge plus protectrice et commode des patients, semblent être les outils du contrôle, de l'encaissement et de la modulation des dépenses de Sécurité sociale mais aussi des systèmes comptables au service des entreprises du secteur de la santé.

Ce tour d'horizon est incomplet car la volonté de surveiller, ficher, tracer est une des caractéristiques de la gouvernance des nations occidentales et de la paranoïa sécuritaire de leurs dirigeants.

Il faut enfin citer la loi « d'Orientation et de programmation de la performance de la sécurité intérieure » (Loppsi 2) – le mot performance dans la loi est révélateur du but recherché –, loi fourre-tout

traitant de multiples sujets et qui est porteuse d'un saut qualitatif dans la mise en place d'une société de surveillance régentée par la peur et la sanction, mais aussi par les intérêts pécuniaires des groupes financiers et industriels qui se désintéressent totalement du respect des libertés et des droits fondamentaux.

Justice

L'année 2010 a vu le monde de la justice en colère. La Ligue des droits de l'Homme a été aux côtés de ses acteurs et a participé à l'ensemble de la réflexion sur les sujets qui ont bouleversé le paysage judiciaire. Elle a aussi accompagné les nombreuses manifestations qui ont secoué le monde judiciaire.

La LDH a protesté avec vigueur, par des communiqués, sur la manière dont le président de la République semble oublier la séparation des pouvoirs et intervient ainsi dans un domaine qui ne lui appartient pas, en attisant les peurs les plus dangereuses par l'exploitation de faits divers sordides, à des fins purement électoralistes.

De nombreux communiqués communs avec le Syndicat des avocats de France ou le Syndicat de la magistrature ont ponctué les réformes que vit aujourd'hui la justice.

Que ce soit sur la réforme de la carte judiciaire ou sur la réforme de la procédure pénale, de nombreuses réflexions ont eu lieu au sein de la LDH. La loi Loppsi a entraîné une forte mobilisation de l'ensemble des sections de la LDH. Un document résumant les principales dispositions de ce texte a été établi par le service juridique et se trouve sur le site Internet.

Des formations ont été assurées au sein de l'association sur la garde à vue, avec une intervention d'Henri Leclerc, président d'honneur de la LDH.

Enfin, de nombreux communiqués ont été publiés par la LDH, que ce soit sur l'affaire Aurore Martin concernant le mandat d'arrêt européen ou sur le soutien à des personnes comme les « quatre de Tours » ou les « six de Pau », tous poursuivis par des personnes dépositaires d'une autorité publique pour avoir protesté contre des expulsions violentes d'étrangers.

Laïcité

Les problèmes et les occurrences du terme laïcité et de son utilisation restent très nombreux dans le débat politique, surtout quand le Front national prétend utiliser la laïcité contre l'islamisme, et de fait contre l'islam. Les positions traditionnelles de la LDH, qui s'est toujours élevée contre une interprétation antireligieuse de la laïcité qui l'instrumentalise dans le sens de la discrimination et du racisme, se trouvent ainsi confortées.

Il faut pouvoir partager nos propositions d'analyse et d'action, et à cet effet la réflexion va se réorganiser selon trois directions :

- un travail de veille sur les événements mettant en cause la laïcité, et une analyse cursive qui aide ou assiste chaque ligueuse ou chaque ligueur à réfléchir et à réagir en temps réel ;
- un travail plus en profondeur sur la polysémie du concept de laïcité, et les domaines où il peut et doit être toujours opératoire ;
- un élargissement des analyses vers les civilisations non occidentales et la place - ou non - des religions dans ces autres civilisations. Le but est de défranciser et plus largement de « désoccidentaliser » le débat dans une LDH centrée sur l'universalité des droits.

Mémoire, histoire, archives

Tout en poursuivant sa réflexion sur l'effectivité de l'accès des citoyens aux archives publiques et en se préoccupant des risques de privatisation de l'état civil au prétexte de la numérisation des registres tenus dans les mairies par des sociétés privées, le groupe de travail « Mémoire, histoire, archives » de la LDH s'est principalement intéressé en 2010 au projet de création d'un Musée de l'histoire de France, annoncé officiellement par le président de la République le 13 janvier. Lors du débat organisé par le groupe de travail le 10 mai, l'historienne Sophie Wahnhich a souligné les dangers de ce projet, thème qu'elle a développé ensuite dans un article de la revue *Hommes & Libertés* (n°152).

Poursuivant ses efforts pour entretenir la mémoire des combats menés pour les droits de l'Homme, la LDH a contribué à un numéro des *Cahiers Léon Blum* consacré à Robert Verdier, paru à l'automne 2010, et à une rencontre, le 1^{er} décembre, autour de cette publication.

Par ailleurs, elle a vivement réagi quand le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants Hubert Falco a installé, le 19 octobre, aux Invalides, une Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, en application de l'article 3 de la loi du 23 février 2005. Cette loi demandait dans son article 4 que « *les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord* ». Pointant le fait qu'elle avait pour vice-président le principal artisan de cette loi, Hamlaoui Mekachera, et que siégeaient dans son conseil d'administration chargé de désigner son conseil scientifique quatre généraux signataires d'un manifeste affirmant que « *ce qui a caractérisé l'action de l'armée française en Algérie, ce fut d'abord sa lutte contre toutes les formes de torture* », elle a souligné

que cette Fondation était un obstacle au travail nécessaire de vérité et de reconnaissance concernant la guerre d'Algérie.

Police, violences policières

Le gouvernement ayant encore accentué sa politique du tout-sécuritaire, la LDH a été fortement mobilisée sur sa mission historique de lutte contre l'arbitraire. De nombreux débordements lors d'interventions des forces de l'ordre ont encore été dénoncés : des contrôles au faciès systématiques avec la publication d'une étude d'Open Society Justice Initiative qui en a démontré l'ampleur, d'inadmissibles interventions policières au sein même des établissements scolaires, des violences policières et usages d'armes dangereuses avec des morts ou des blessés graves par Taser ou flashball, des arrestations arbitraires ou gardes à vue abusives qui ont atteint des niveaux records avec l'explosion des délits d'outrage et rébellions frappant ceux protestant contre ces pratiques, créant un climat de tension entre les citoyens et la police, accompagné d'un sentiment d'injustice et d'impunité.

Outre les dénonciations par communiqué de presse, la LDH est intervenue sur demande de victimes de violences policières par des missions d'enquête de la commission nationale Citoyen-Justice-Police, qu'elle anime avec le Syndicat des avocats de France et le Syndicat de la magistrature. La LDH s'est aussi opposée au projet de loi Loppsi 2, toujours en débat au Parlement, qui prévoit de nouveaux dispositifs répressifs tels qu'un couvre-feu pour les mineurs à partir de 13 ans, ou la création d'une véritable milice policière accompagnée de l'élargissement des pouvoirs des polices municipales.

Liberté de création

L'Observatoire de la liberté de création, créé en 2002 à l'initiative de la Ligue des droits de l'Homme, s'est enrichi cette année de nouveaux membres, le Syndicat français des artistes interprètes (SFA) et la Ligue de l'enseignement, et compte désormais onze organisations qui luttent ensemble contre la censure des œuvres. L'information détaillée sur l'activité de l'Observatoire, avec notamment ses communiqués, est accessible à tout citoyen sur son site Internet, qui figure sur la page d'accueil du site de la LDH.

Cette année a été caractérisée par une forte montée de la censure politique (souvent liée à la guerre d'Algérie), religieuse (les cas recensés sont des demandes émanant de milieux catholiques) et de mœurs. Les dégâts

collatéraux de l'affaire « Présumés innocents » méritent d'être soulignés. Il s'agissait d'une exposition à Bordeaux en 2000 sur le thème de l'enfance, contre laquelle une association de protection de l'enfance avait porté plainte pour diffusion de messages pornographiques ou pédopornographiques. Le 2 mars 2010, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Bordeaux a estimé « qu'en l'absence d'une détermination précise des œuvres présentées, ni de la possibilité d'en apprécier le contenu, l'infraction ne saurait être établie ». Malgré cet arrêt de non-lieu confirmé par la cour de cassation, des tendances récurrentes à la censure se font sentir chez les élus, y compris socialistes. L'Observatoire s'en inquiète mais ne s'en étonne pas, car la censure n'a malheureusement jamais été l'apanage de la droite, ni de l'Empire, comme le regrettait Zola à propos de la troisième République.

Cette année a aussi été l'occasion d'un début de dialogue avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui est à la fois en position de censeur, notamment pour le cinéma et la télévision, et l'objet de pressions multiples. Le dialogue est plus compliqué avec la Commission de classification des films, dont la dernière présidente a considérablement durci les positions, allant jusqu'à obtenir du législateur que la censure ne s'opère plus seulement au nom de la protection de l'enfance, mais également au nom de la dignité. Nous sommes en plein ordre moral.

Prisons

Le groupe de travail « Prisons » de la Ligue des droits de l'Homme mène de front un travail de réflexion, hors des conjonctures et des cas particuliers, et un travail de réaction, se mobilisant autour des questions soulevées par l'actualité sociale.

Les problématiques qui appellent l'attention de la LDH sur le champ carcéral sont sans fin, tant l'institution pénitentiaire est un problème en soi et soulève de façon récurrente des questions de droit : incarcération des mineurs, incarcération de personnes souffrant de maladie mentale, détention provisoire, prise en charge des personnes handicapées, celle des étrangers, conditions d'hygiène et de sécurité, conditions d'apprentissage, d'éducation et de culture, liens familiaux, intimité, liberté d'expression, transferts disciplinaires, prétoires, cantines, isolement et régime disciplinaire, violence, trafics, surpopulation carcérale, aménagements de peines, bracelet électronique, droit du travail, suicide, droit de vote... L'étendue des thèmes s'accroît encore avec la loi pénitentiaire de 2009 et le groupe de travail

se mobilise sur la surveillance de ses décrets et circulaires d'application, qui soulèvent des interrogations majeures. Par exemple, l'obligation d'activité rassemble autour du groupe de travail de la LDH un grand nombre d'associations pour une réflexion urgente sur ses sous-entendus et implications.

La façon qu'a le gouvernement actuel d'appréhender l'évolution de la prison, qu'il présente comme une amélioration objective, laisse transparaître la dérive de son usage. Au-delà de l'indignation, la question n'est-elle pas celle de l'existence même de l'incarcération, outre celle de ses conditions ? Les enjeux liés confondent des champs éthiques, moraux, idéologiques, sociaux et techniques : quelle prévention, quelles sanctions, quelles réparations ? Que signifie « réinsérer quelqu'un » ? L'insérer dans quoi ? Les prisonniers sont-ils des exclus ou des inclus subordonnés ?

Le groupe de travail « Prisons » est constitué des sections qui travaillent sur son champ, avec en particulier les sections de Mont-de-Marsan (ateliers citoyens pour l'organisation de débats internes en détention), La Réunion (rencontre avec le Contrôleur), Toulouse (veille sur les suicides et rencontres publiques autour de projections de films), La Seyne-sur-Mer (veille sur les suicides en prison), Bourges (autour des mineurs), Tours (interpellation institutionnelle sur la surpopulation carcérale), Dijon (sur le travail en prison), avec l'implication de beaucoup d'entre elles dans les Journées nationales prisons de novembre.

En Ile-de-France, ont été organisées une rencontre avec le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, une rencontre autour de l'architecture des prisons avec Christian Demonchy, ainsi que des participations au congrès du Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées (Génépi), à une exposition et aux débats au musée Carnavalet, à un projet de coopération avec l'Association européenne des droits de l'Homme, une participation aux travaux de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers, etc.

Des notes de lecture d'ouvrages de référence ont été diffusées dans *Hommes & Libertés*, sur *Le Travail incarcéré*, de D. Lhuillier, P. Bellenchombre, R. Canino, N. Frize, éditions Syllèphe (n° 149) et *Sexualité et prison* d'Arnaud Gaillard (n° 149).

Enfin, une mobilisation est engagée pour relancer le droit de vote, en préparation des élections de 2012.

Torture et peine de mort

La LDH poursuit le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort, et participe à la Coalition mondiale contre la peine de mort. La cause de l'aboli-

tion progresse dans le monde puisqu'en trente ans le nombre de pays ayant aboli la peine de mort est passé de vingt-trois à cent trois en toutes circonstances, trente-huit pays l'ayant en outre abolie de fait, en temps de paix, dans la mesure où ils n'exécutent plus de condamnés depuis plus de dix ans.

Les pays qui pratiquent le plus la condamnation à mort et l'exécution sont la Chine, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Pakistan et les Etats-Unis. Ces cinq pays totalisent 93 % des exécutions en 2008.

Le groupe de travail « Abolition universelle de la torture et de la peine de mort » de la LDH a donc poursuivi en 2010 un travail de réflexion et d'action sur l'abolition universelle de la peine de mort autour de deux grands événements :

- le congrès mondial pour l'abolition à Genève, organisé par la Coalition mondiale contre la peine de mort (24 - 26 février 2010), avec la participation de Jean-Pierre Dubois ;
- la Journée mondiale contre la peine de mort durant la semaine du 3 au 10 octobre 2010 en partenariat avec d'autres associations françaises (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales - Acat, Amnesty international, Ensemble contre la peine de mort, etc.) avec l'organisation d'une projection-débat au siège de la LDH du film de Thomas Giefer, *Les Derniers Jours de Frances Newton*, en présence de Robert Bryan, avocat de Mumia Abu Jamal.

Le groupe de travail a également participé à l'organisation à l'auditorium de l'hôtel de ville de Paris d'une projection du film de Mark Evans, *Toute ma vie en prison*, sur le combat de Mumia Abu Jamal dans les couloirs de la mort. Il a reçu le 11 décembre 2010, au siège de la LDH, Curtis McCarty, condamné à mort et innocenté après des années dans les couloirs de la mort. Le groupe aura aussi à préparer la commémoration en 2011 du 30^e anniversaire de l'abolition en France.

Quant à la lutte contre la torture et les traitements inhumains et dégradants en France, le groupe de travail suit l'actualité des privations de liberté (garde à vue, prison, centres de rétention, zones d'attente, internement psychiatrique) et du traitement fait aux étrangers (notamment les familles, les malades, les enfants). Il va en outre intensifier sa coopération avec d'autres groupes de travail de la LDH pour évoquer l'internement psychiatrique, les violences aux femmes, le projet de loi en débat sur la garde à vue et l'immigration.

2. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Droits des enfants

L'année 2009 avait été marquée par la publication des observations finales du Comité des droits de l'enfant de l'Onu. Celui-ci avait émis un jugement sévère sur bien des aspects de la politique menée par la France à l'égard des enfants. Les politiques gouvernementales menées en 2010 ne traduisent aucune prise en compte de ces critiques. Elles ont continué à considérer la jeunesse comme un problème : chaque nouvelle loi sécuritaire a compris un volet concernant les mineurs. Le gouvernement a institué des policiers à demeure dans certains établissements scolaires, des enfants se sont retrouvés dans des centres de rétention, et enfin la Défenseure des enfants est menacée de disparaître pour se fondre dans le mandat du Défenseur des droits. Certes, Nadine Morano, alors secrétaire d'Etat à la Famille, a organisé en juin des Etats généraux pour l'enfance mais ceux-ci n'ont pas fait de l'enfance une priorité de l'action publique. Au même moment, de nouvelles dispositions législatives instituaient des crèches low cost, accueillant davantage d'enfants avec des personnels moins nombreux et moins bien formés !

Face à un tel constat, de nombreuses organisations, dont la LDH, ont jugé de leur responsabilité de mobiliser largement la société civile dans des Etats généraux pour l'enfance. Elles ont lancé un appel à doléances et reçu des centaines de contributions en moins d'un mois. Ces textes, rassemblés dans des « Cahiers de doléances », dénoncent les dérives et carences des politiques gouvernementales mais avancent aussi des propositions. Après les avoir rendus publics lors d'un rassemblement le 26 mai 2010 et distribués à de nombreux participants des Etats généraux, le comité d'organisation des Etats généraux pour l'enfance continue de s'appuyer sur ces Cahiers pour interroger les pouvoirs publics.

Développement durable et environnement

Le développement durable, conçu comme un équilibre entre le socialement juste, l'éologiquement sobre et l'économiquement efficace, est pour la LDH un domaine d'engagement et d'approfondissement de sa doctrine sur la base de l'indivisibilité, mais aussi de l'effectivité des droits.

En 2010, le groupe de travail « Développement durable et environnement » a retenu quatre axes principaux de travail :

- les urgences environnementales (climat, biodiversité, raréfaction des ressources) et les conséquences de ces contraintes dans le domaine des droits, des libertés, et de la gestion des biens communs ;
- les évolutions possibles au système économique actuel pour aller vers un monde durable, qui produira et partagera ses richesses de façon plus juste et plus respectueuse des ressources finies de la Terre, ainsi que des conditions de vie et de travail des hommes et des femmes qui les produisent ;
- la gouvernance démocratique de la transition, dans un contexte où l'urgence ne doit pas verrouiller la démocratie : rôle des experts, participation accrue des citoyens et de la société civile, rôle des entreprises, acteurs incontournables dans notre « monde mondialisé », mais aussi rôle du politique, aux plans national, régional et mondial ;
- la place de l'Homme dans la nature, dans le cadre d'un humanisme nouveau, nouveau parce que confronté en même temps à la mondialisation et à la finitude.

Sur le plan de l'action, la LDH a continué son engagement dans le collectif « Urgence climatique, justice sociale », notamment dans le but d'obtenir à Cancun des décisions plus concrètes que lors du sommet de Copenhague. Elle continue à suivre l'actualité internationale et, au plan national, à s'engager avec les associations et collectifs pour la mobilisation de la société civile sur les problématiques du développement durable.

Economie, travail et droits de l'Homme

Si la LDH a une forte culture politique, historique et juridique, elle doit aussi se saisir des questions économiques qui, avec la crise, pèsent encore plus lourd sur le fonctionnement d'ensemble de notre société. Le groupe de travail « Economie, travail et droits de l'Homme » a ainsi pour mandat d'envisager les questions économiques et sociales sous l'angle des droits. Les réflexions collectives du groupe sont régulièrement présentées aux instances locales et centrales de la LDH (cf. « La France du travail », *Hommes & Libertés*, n° 148).

Après l'analyse générale des multiples réformes à caractère social lancées depuis l'élection de M. Sarkozy (« Réformes sociales : quel sens, quelles perspectives ? », *Hommes*

& Libertés, n° 145), le groupe s'est attaché en 2010 au thème des retraites pour nourrir une prise de position propre à la LDH. Il a estimé que, si le maintien du statu quo n'était pas soutenable, la réforme imposée par le gouvernement, sans véritable négociation malgré une forte mobilisation sociale, a consisté en un ajustement comptable à l'intérieur du cadre existant. Elle se traduira rapidement par une dégradation des conditions de vie de millions de citoyens retraités actuels et à venir. Ces décisions ont écarté toute remise en cause de mécanismes plus généraux de partage de la richesse produite dans le pays. Elles ignorent aussi la marge de manœuvre que constitue la croissance économique à long terme projetée par les documents de référence du Conseil d'orientation des retraites lui-même. Une réforme de la réforme sera un jour nécessaire et possible, mais elle supposera un choix politique de poids, selon une vision de l'avenir de notre vie en société faisant plus ou moins de place à la solidarité (« Réforme des retraites : les avenir possibles », *Hommes & Libertés*, n° 151).

Le groupe aborde maintenant les questions de fiscalité, un des chantiers majeurs du calendrier politique, tout en engageant une réflexion commune avec le groupe de travail « Développement durable et environnement ».

Education

Si la LDH n'a pas vocation à intervenir sur toutes les questions liées au fonctionnement du système éducatif, il lui appartient de défendre le droit à l'éducation, droit fondamental, et de veiller à ce que l'école, par ses pratiques et ses contenus, contribue à la formation des citoyens.

L'école est touchée de plein fouet par la révision générale des politiques publiques (RGPP) et, à de maintes occasions, la LDH s'est associée aux protestations contre une telle logique purement budgétaire. Les suppressions de postes ont de nombreuses conséquences : sur le taux d'encadrement des élèves, le remplacement des enseignants absents, le maintien ou la mise en place des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté. Ainsi, pour des raisons budgétaires, les réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (Rased) vont disparaître et de nombreux emplois d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) n'ont pas été renouvelés. Une telle disposition rend l'accès à la scolarisation encore plus difficile pour des élèves en situation de handicap, et encore plus hypothétique l'application effective de la loi pour l'égalité des droits et des chances de 2005. Le ministère nie les dégâts induits par de tels choix et, devant le problème de l'absentéisme scolaire par exemple, il occulte ses responsabilités en pénalisant les parents, avec une mesure

comme la suppression des allocations familiales (mesure que nous avons dénoncée et qui a été unanimement rejetée par le Conseil supérieur de l'éducation).

Alors que la dernière enquête Programme for International Student Assessment de l'OCDE (Pisa) vient de montrer que le poids des caractéristiques familiales et l'impact du milieu socio-économique restent plus déterminants en France qu'ailleurs, la LDH se bat, avec de nombreux partenaires (syndicats, Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques - FCPE, Ligue de l'enseignement, etc.), pour que notre pays affirme une véritable ambition pour tous les jeunes.

Egalité femmes/hommes

En matière d'égalité entre hommes et femmes, la LDH a affirmé ses positions sur la question du voile intégral, dans le prolongement de ses réflexions depuis l'affaire de Creil en 1989 : sans la moindre complaisance pour le port du voile, elle constate la banalisation des idées venues de l'extrême droite pour stigmatiser l'islam et la manipulation dramatisante du débat public, et refuse une loi liberticide qui n'a en réalité pas grand chose à voir avec la défense de la laïcité.

Par ailleurs elle s'est investie dans les luttes contre les menaces de recul des droits des femmes et de dégradation du service public : qu'il s'agisse des maternités, des centres d'IVG et de contraception ou de l'accueil de la petite enfance, condition essentielle pour que les femmes puissent travailler, les politiques menées sont négatives. Négative aussi pour les femmes, après la réforme des retraites, celle des collectivités territoriales avec un mode de scrutin qui risque de chasser les femmes des mandats acquis grâce à la loi sur la parité.

La LDH a donc participé à la manifestation du 6 novembre aux côtés des organisations féministes et poursuit son soutien au Collectif national des droits des femmes. Il faut surtout noter les nombreuses réunions organisées par les sections de la LDH sur ces menaces de régression, dont la convergence semble avoir sensibilisé les militants.

Logement

En 2010, la Ligue des droits de l'Homme constate que la situation du logement illustre presque jusqu'à la caricature la ségrégation sociale qui caractérise la société française actuelle. D'une part, les riches toujours plus riches, à la recherche d'un investissement immobilier où leur argent sera à l'abri, font flamber les prix. D'autre part, les locataires se paupérisent. Il y a quarante ans, leurs revenus ne différaient que

de 7 % de ceux des propriétaires, et en 2008 l'écart était de 37 %. Il y a une forte demande insatisfaite de logements à loyer abordable, que le marché ne peut offrir aux ménages modestes. Les demandes d'hébergement se sont accrues en un an de 12 %. L'insuffisance de la construction de logements sociaux dans les zones en pénurie est criante.

Trois ans après la mise en œuvre de la loi Droit au logement opposable (Dalo), on constate que les retards s'accumulent : 14 000 ménages n'ont pas reçu de proposition de logement, et parmi eux 12 000 en Ile-de-France, dont 10 000 à Paris. Dans le même temps les jugements d'expulsion sont en hausse jusqu'à 110 000 en 2010, avec un recours à la force publique de l'ordre de 10 000 par an.

La LDH est membre du Collectif des associations unies (qui regroupe trente et une associations et fédérations au niveau national pour faire de la lutte contre l'exclusion dans le logement une priorité des pouvoirs publics), et du regroupement associatif du Réseau stop aux expulsions de logement (Resel). Ces organisations dénoncent la carence de l'Etat, l'absence de réelle volonté politique d'éradiquer le mal-logement, par divers moyens : manifestations unitaires le 13 mars contre les expulsions locatives, conférences de presse, installation par le Collectif des associations unies d'un campement de tentes sur le Pont des Arts, à Paris, suivie d'une rencontre avec le Premier ministre. Les occupations d'immeubles vides, les luttes pour l'hébergement décent des Roms voient la mobilisation de comités de soutien où la LDH prend toute sa place, en France et en outre-mer. La LDH est aussi présente dans des comités de suivi de la loi Dalo. Les sections de Strasbourg, Villeurbanne, Châtellerault, Clermont-Ferrand, Saintes, Montmagny, Dijon, Les Ulis, Paris 14/6 ont organisé des réunions publiques sur ces questions. Le groupe a, en outre, organisé un débat sur le thème « Urbanisme et Grand Paris ».

Santé et bioéthique

L'année 2010 a été marquée par une régression des droits en matière de santé, et notamment pour l'accès aux soins des plus démunis. Face à ce constat, la LDH a rejoint l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE). Dans ce cadre, sept communiqués de presse ont été diffusés à la suite de multiples analyses des textes et de nombreux échanges avec les acteurs de la santé et les parlementaires. Par ailleurs, un recueil d'informations a mobilisé l'ensemble des sections afin d'obtenir des éléments fiables sur la délivrance de cartes

de séjour pour raison de santé, en partenariat avec d'autres associations.

Considérant la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (loi HPST) de 2010, la LDH s'est associée à plusieurs manifestations pour le maintien des structures pour l'avortement, contre la fermeture des hôpitaux de proximité, et plus largement pour la sauvegarde de l'hôpital public.

La LDH s'est mobilisée en faveur de la psychiatrie, particulièrement dans la perspective d'une refonte de la loi de 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux. Elle a participé à l'émergence d'un collectif regroupant des professionnels de santé, des usagers et des associations en faveur de la promotion des droits de l'Homme, soutenant notamment l'intervention préalable du juge judiciaire lors d'une mesure sous contrainte.

Le projet de loi portant sur la bioéthique a fait l'objet d'une attention particulière au sein de la CNCDH, où la LDH a pu faire des propositions et faire évoluer le texte initial.

Enfin, le groupe de travail « Santé, bioéthique » a confectionné des fiches techniques, disponibles sur le site de la LDH, pour mieux partager l'information sur ce domaine important.

Service public

Les services publics sont une composante centrale du paysage social, économique, voire culturel français. Pourtant, l'importance et les missions les plus essentielles des services publics sont, depuis longtemps, remises en cause par une politique qui les réduit à un filet de sécurité, offrant un service de base de plus en plus médiocre à ceux qui ne peuvent pas se payer plus. Cet appauvrissement des services publics touche d'abord les zones les plus en difficulté, celles qui justement auraient besoin d'un effort exceptionnel.

Réduction des moyens, développement de la concurrence n'ont cessé ces dernières années de susciter des luttes dans de multiples secteurs : luttes locales autour d'un hôpital, d'un centre d'IGV, d'une maternité, d'une école ou d'un tribunal menacés de fermeture... Ces luttes ont souvent été initiées par les personnels et leurs syndicats mais, de plus en plus, elles associent les usagers, surtout au plan local. La LDH a souvent pris sa place dans des collectifs locaux de défense

de certains établissements, parce que les mesures envisagées portaient atteinte à l'effectivité de droits fondamentaux.

En général défensives, ces luttes intègrent cependant, de plus en plus, l'idée que la défense des services publics implique aussi que l'on se préoccupe de leur amélioration, car ce sont parfois leurs faiblesses qui justifient les attaques dont ils font l'objet. C'est le sens des Etats généraux des services publics, lancés en 2010 par des syndicats (CGT - fonction publique, FSU, Union syndicale Solidaires...), des associations – dont la LDH – et la quasi-totalité des partis de gauche. L'idée est que le service public correspond à un choix de société et qu'il est indispensable de mener, ensemble, un vaste débat national pour des services publics et une fonction publique du XX^e siècle, efficaces et démocratiques.

3. SITUATION DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Asile

En matière d'asile, la France est très généreuse, affirmait récemment le ministre de l'Immigration. Les sections locales de la LDH, comme les partenaires associatifs de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) ou de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), savent que l'exercice du droit d'asile par l'administration française conduit à débouter sept personnes sur dix.

Ainsi, les migrants du Calaisis continuent d'être soumis au harcèlement des policiers et voient leurs biens et leurs papiers détruits en même temps que leur abri sommaire. La mission d'enquête réalisée avec notre Association européenne dans le cadre du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) montre que la destruction très médiatisée de la « jungle » de Calais en septembre 2009 n'a pas réglé la question, comme souhaitait le faire croire le ministre de l'époque. La précarité des exilés s'en est trouvée accrue, les rendant plus vulnérables aux exigences des passeurs, mais n'a pas diminué leur nombre. Dans le même temps, le préfet d'Arras menace le maire de Norrent-Fontes, petite commune du Pas-de-Calais, parce qu'il a eu la faiblesse de permettre aux migrants d'installer leur campement sur un terrain communal.

Le Conseil d'Etat propose d'héberger les demandeurs d'asile sous des tentes, au cœur de l'hiver. Il ne peut pourtant ignorer la crise structurelle de l'accueil en France, dont les associations font état depuis plusieurs années et qui a été aggravée par la régionalisation de l'admission au séjour. Plus de 15 000 demandeurs d'asile sont sans abri !

Notre gouvernement continue de renvoyer des demandeurs d'asile vers la Grèce, en application du règlement Dublin II. Il ne peut ignorer non plus que nombre de pays européens s'y refusent dorénavant parce que les conditions d'accueil des migrants y sont indignes.

Quant au projet de loi sur l'immigration, l'intégration et la nationalité, sous couvert d'aménagement des procédures, il a pour fin de réduire les possibilités d'exercice du droit à l'asile et de recours, et de priver de l'aide juridictionnelle ceux qui feront une demande de réexamen. Le prétexte est que « *beaucoup des demandes d'asile sont en réalité des détournements de la procédure à des fins d'immigration clandestine* ». Généreuse, la France ?

Immigration

Si l'année 2009 avait commencé avec l'arrivée d'Eric Besson au ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, l'automne 2010 a vu ce ministère disparaître et le ministre rester ministre, chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique.

Ce n'est pas une vraie victoire – même si la LDH avait appelé à la suppression de ce ministère – puisque les objectifs politiques de la loi et les contours de la politique de l'immigration maintenant rattachée au ministère de l'Intérieur n'ont pas changé. Ces orientations vont même s'aggraver avec le vote du projet de loi « relatif à l'Immigration, à l'intégration et à la nationalité », dit aussi projet de loi Besson. Ce projet de loi visait, officiellement, à transposer dans le droit français trois directives européennes dont la fameuse « directive retour », qui interdit le territoire européen aux étrangers expulsés pendant une certaine durée. Deux événements – qui ont appelé une mobilisation de la LDH – ont été utilisés pour durcir le projet : le débarquement sur le littoral corse, le 22 janvier, de 124 migrants kurdes de Syrie, abusivement détenus sous le régime de la rétention administrative et libérés par les juges des libertés et de la détention ; la diabolisation des violences qui ont eu lieu à Grenoble et à Saint-Aignan en juillet par M. Nicolas Sarkozy. Après le discours de Grenoble, tous les amendements ont semblé possibles, la xénophobie était libérée.

Dans ce contexte, il n'est pas bon d'être opposant à la politique xénophobe d'Etat. La LDH a ainsi soutenu les « quatre de Tours » : le ministre de l'Intérieur, M. Hertefeu, lui-même condamné pour injure raciale, a poursuivi pour diffamation d'une administration publique les quatre militants tourangeaux qui avaient fait état de leurs soupçons quant à l'utilisation du fichier Base-élèves pour arrêter, en vue de les expulser,

des familles de sans-papiers et fait le rapprochement avec des pratiques employées par la police sous le régime de Vichy.

Dans la perspective des prochaines élections présidentielles, le gouvernement continue d'utiliser le thème de l'immigration pour inquiéter une part de l'opinion et faire oublier ses promesses non tenues et ses échecs.

Roms

La LDH a été au cœur d'une exceptionnelle mobilisation contre l'escalade de haine et de stigmatisation raciste envers les quinze mille Roms roumains et bulgares présents en France, décidée par le gouvernement à l'été 2010, déclenchant une réaction internationale inégalée pour dénoncer les expulsions, ciblées ethniquement, de leurs lieux de vie et du territoire.

La LDH a publié des rapports irréfutables avec le collectif Romeurope ou la FIDH sur les scandaleuses politiques à l'œuvre, en violation systématique de leurs droits les plus fondamentaux, ou encore avec le rapport d'enquête de la commission Citoyens-Justice-Police de Toulouse sur des pratiques policières inacceptables. Elle a organisé de très nombreuses réunions publiques et manifestations partout en France, notamment à travers la campagne « Non à la politique du pilori », dénonçant cette stratégie de bouc émissaire et de harcèlement généralisé de la part des pouvoirs publics.

Des actions judiciaires ont aussi été initiées avec le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) et Imaginons un réseau internet solidaire (Iris) contre le fichage biométrique des Roms et contre le ministre de l'Intérieur et son directeur de cabinet auteur de la circulaire du 5 août, qui explicitait un ciblage ethnique des démantèlements des bidonvilles.

Même si la pression médiatique est aujourd'hui moins forte, les Roms demeurent les victimes privilégiées d'une absurde politique du chiffre. Ils représentent en 2010 plus de 40 % du total des expulsions du territoire français, victimes aussi de l'évacuation des bidonvilles dans lesquels ils sont contraints de survivre, faute d'une volonté de l'Etat et des collectivités locales de les traiter comme des citoyens égaux en droit aux autres citoyens européens.

Sans-papiers

L'activité de la LDH et de ses sections pour la défense individuelle et pour la promotion des droits des étrangers sans papiers est restée très intense pendant l'année 2010. Elle se décompose en quatre dimensions.

- La défense individuelle : les sections de la LDH ont joué un rôle majeur dans l'aide et la solidarité aux personnes. Le travail fourni est considérable : constitutions des dossiers, accompagnement en préfecture et plus généralement dans les services administratifs, assistance pour des démarches de santé, de logement, de scolarité, etc. Il faut prendre la mesure de ce travail de fourmi et de l'énergie déployée dans ces activités de tous les instants pour comprendre le rôle des sections et des militant(e)s.
- La participation dans les collectifs unitaires : dans la continuité des interventions ponctuelles, la LDH et ses sections participent aux outils collectifs de lutte présents sur ces domaines (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers - Anafé, Réseau éducation sans frontières - RESF, Coordination française pour le droit d'asile - CFDA, Délinquants solidaires, Groupe des onze organisations syndicales et associatives - G11, etc.), sans oublier les innombrables collectifs locaux qui maillent le territoire. C'est dans ces structures que se concrétise le rapport dialectique entre la défense individuelle et l'affirmation des droits.
- Le service juridique de la LDH, très fortement et fréquemment sollicité, permet de donner aux procédures judiciaires, en particulier pour s'opposer aux décisions administratives des préfets ou des juges des libertés et de la détention (JLD), toute leur rigueur et donc leur efficacité. L'expertise acquise est non seulement un gage de crédibilité, mais constitue aussi un corpus quasiment jurisprudentiel d'une incomparable utilité.
- L'année 2010 a été celle de la longue grève des salariés sans papiers. Près de sept mille travailleurs étrangers ont agi pour que la discrimination qui en faisait des salariés sans droit soit enfin levée. Tout est singulier dans cette lutte : la forme, les acteurs, la durée... La stratégie choisie a consisté à refuser de ramener la grève à une question de gestion de flux migratoires, et à obliger le gouvernement à se déplacer sur le terrain d'un conflit du travail contre une discrimination en raison de la seule origine des salariés. L'organisation a donné lieu à la création d'un Groupe des onze, qui est un élément majeur pour le changement de la politique de l'immigration.

Droit de vote des étrangers

Le droit de vote et d'éligibilité des étrangers en France aux élections locales s'inscrit au cœur du mandat de la LDH, qui milite à tous les niveaux pour que la France franchisse un nouveau pas vers un suffrage réellement universel, vers une citoyenneté attachée à la résidence et pas seulement à la nationalité. C'est principalement au sein du collectif Votation citoyenne dont elle assure la coordination qu'elle mène ce combat pour l'égalité. 2010 a été une année de tentatives d'évolution des stratégies et méthodes pour avancer vers ce droit.

En début d'année, le collectif a soutenu une proposition de loi constitutionnelle sur le « droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France ». Cette échéance a été l'occasion pour le collectif Votation citoyenne d'interpeller les forces politiques sur leur volonté de s'inscrire dans une nouvelle stratégie : impulser une campagne de référendums d'initiative locale, organisés par les municipalités. Pour ce faire, le collectif a établi de nombreux contacts, notamment avec les fédérations d'élus. Si ces rencontres ont été fructueuses, il a néanmoins fallu réorienter la stratégie de campagne compte tenu de la complexité de mise en place de ces dispositifs de démocratie locale dans un calendrier politique serré.

La LDH, les associations, syndicats et partis membres du collectif ont tout de même lancé une campagne dont l'objectif est d'inscrire l'enjeu du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers dans l'agenda politique et médiatique, de façon rythmée jusqu'aux prochaines élections présidentielles de 2012.

Fin 2010, une centaine de villes avaient organisé, grâce aux collectifs militants dont les sections de la LDH sont souvent motrices et aux municipalités, différentes initiatives locales autour de la journée des droits de l'Homme. Un référendum d'initiative locale s'est tenu à Ivry-sur-Seine (94). Plus anciennement ancrées dans les actions de la LDH, des votations citoyennes ont été organisées. La LDH a alors comptabilisé plus de 21000 citoyennes et citoyens de toutes origines qui se sont prononcés pour ou contre le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, avec une moyenne de 85,4 % de votes favorables. La LDH a tenu à réaffirmer la nécessité de prendre en compte cette parole citoyenne à la suite d'un refus préfectoral d'organiser une opération municipale de votation citoyenne à Fontenay-aux-Roses, en publiant un communiqué contre cette tentative d'obstruction à la démocratie locale.

Enfin, au cœur de cette campagne, la coordination assurée par la LDH a joué un rôle novateur en créant et animant un blog accessible à tous, militants, élus et journalistes, rassemblant les outils et informations relatives aux différentes initiatives locales et nationales.

4. RACISME, ANTISÉMITISME ET DISCRIMINATIONS

Discriminations

Officiellement, si les discours pour l'égalité et la diversité se poursuivent, dans les faits, les moyens de lutte contre les discriminations diminuent, voire disparaissent. En 2010, la Ligue des droits de l'Homme a vivement dénoncé le projet de projet de loi organique relatif au Défenseur des droits, qui met en péril les autorités indépendantes telles que la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Elle est en effet menacée d'être incorporée et diluée, ainsi que plusieurs autres institutions de contre-pouvoir, sous la responsabilité d'un unique Défenseur des droits aux pouvoirs beaucoup plus diffus et limités et dont l'indépendance n'est pas assurée. La LDH a ainsi participé au collectif SOS Halde composé de nombreuses associations et syndicats qui s'inquiètent de la situation présente et future. La volonté politique de lutter efficacement contre les discriminations est donc absente, comme le montre le fonctionnement déficient des Commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (Copec) et des pôles antidiscrimination dans les tribunaux.

Contaminées, certaines de nos administrations en sont venues à remettre en cause l'égalité des droits et à créer des discriminations. La LDH a été le fer de lance d'une campagne dénonçant les problèmes rencontrés par de nombreuses personnes, nées à l'étranger ou de parents nés à l'étranger, procédant à un renouvellement de carte d'identité ou de passeport et devant prouver leur nationalité à l'administration.

C'est dans une telle atmosphère xénophobe qu'un organisme comme la Fédération française de football a refusé à des enfants leur licence de football, sans laquelle ils ne peuvent pratiquer ce sport en club, sous prétexte qu'ils étaient de parents étrangers. La LDH s'est fortement impliquée dans ce combat contre les discriminations et pour le droit de tous les enfants à pratiquer une activité sportive et a obtenu des bons résultats. Les étrangers, toujours en première ligne en matière de discriminations, se sont vus remettre

en cause l'accès aux soins avec le démantèlement de l'aide médicale d'Etat (AME) vivement dénoncé par la LDH et d'autres associations.

Outre la lutte contre les discriminations dues à l'origine la LDH a continué à soutenir les actions contre l'homophobie et en faveur de l'égalité des droits, notamment à l'occasion de la marche des fiertés pour le mariage et l'adoption. Elle a également participé à la réflexion engagée avec SOS Homophobie sur l'évolution du droit français en matière de «crimes de haine».

Racisme et xénophobie

La LDH est toujours active sur le terrain de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie qui continuent à imprégner la société française. Les militants, à travers des actions comme des interventions de sensibilisation et réflexion en milieu scolaire et des débats publics, œuvrent contre les préjugés et la peur de l'autre. La LDH condamne et, s'il le faut, poursuit en justice les actes et propos racistes, et a ainsi saisi le parquet contre Marine Le Pen pour provocation à la discrimination, à la haine et à la violence à la suite de ses propos dénigrant les musulmans, ainsi que contre Riposte laïque, qui approuve ce genre de propos.

Cependant la LDH constate une dérive grave vers la banalisation de ces préjugés par les plus hautes instances de l'Etat, voire même une agitation d'amalgames xénophobes cherchant à alimenter la peur de l'«autre» et les discours sécuritaires. En juillet, le président de la République a stigmatisé ouvertement des communautés et des groupes sociaux entiers associant, dans son discours de Grenoble, délinquance et étrangers. Un peu plus tard, en août, ce sont les services du ministre de l'Intérieur, M. Brice Hortefeux, déjà condamné pour propos racistes, qui dans une circulaire, ordonnent des mesures contre les Roms.

C'est pourquoi la LDH a lancé la campagne «Non à la politique du pilori!», avec cent dix organisations (associations, partis, syndicats), et organisé des manifestations le 4 septembre mobilisant plus de cent cinquante mille personnes dans près de cent cinquante villes en France et en Europe. La LDH a également porté plainte, avec le Groupement d'information et de soutien des immigrés (Gisti), contre M. Hortefeux et ses collaborateurs.

Désormais les critiques n'émanent pas seulement de la société française mais aussi de la communauté internationale.

La France a été mise en accusation par la Communauté européenne : le Parlement européen et la Commission européenne ont fortement critiqué la politique de chasse aux Roms lancée par le président et ses collaborateurs. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Cerd), auprès duquel la LDH avait déposé un contre-rapport, a été pour la première fois contraint de demander directement aux autorités françaises de « *condamner tous discours racistes ou xénophobes émanant des responsables politiques* », afin que les discours politiques n'alimentent pas le racisme et la xénophobie à l'encontre de certaines catégories de la population. Le gouvernement a essayé de se dédouaner en proposant un plan antiraciste, démarche préconisée il y a cinq ans par la conférence de Durban, tout en continuant à insuffler des discours sur la nationalité, l'islam, la laïcité... La LDH est sur le qui-vive face à cette montée en puissance du racisme d'Etat.

5. MONDE, EUROPE, OUTRE-MER

Mondialisation et droits de l'Homme

Nous vivons une période de transformation profonde, où les questions internationales deviennent des questions mondiales. Notre pensée et notre action ne peuvent plus procéder par prolongement du niveau national vers le niveau international, mais à l'inverse doivent intégrer des phénomènes mondiaux aux effets desquels nous devons faire face. Organisation des droits de l'Homme, nous devons à la fois enregistrer un nouveau rapport de forces, global, et maintenir les principes auxquels nous tenons.

Ce travail n'est pas facile quand s'opère une « sainte alliance » entre les despotes et ceux qui, dans les démocraties, font passer la stabilité avant la liberté ou se contentent de l'affirmation de la démocratie sans y donner de contenu précis. Nombreux sont ceux qui ont renoncé à la question de l'universel et adoptent un point de vue ethnocentrique qui débouche sur des formules racistes : « *certaines sociétés ne sont pas mûres pour la démocratie* », « *l'homme africain n'est pas entré dans l'histoire* », ou encore « *la rue arabe est dangereuse* ».

Nous sommes trop habitués à penser la civilisation au singulier, alors qu'il y a des Lumières ailleurs que dans la tradition européenne, d'autres voies vers

l'universel. Loin de vivre la fin de l'histoire, nous devons apprendre à saisir de nouveaux points de vue.

Ces questions sont primordiales et inédites : elles ont été mises à l'ordre du jour du congrès national qui se tiendra à Reims en juin 2011, et auquel préparera un séminaire international de réflexion. La LDH a ainsi mis à son programme, à partir de 2010, une nouvelle manière de penser les droits et de les faire avancer. Cette mutation de fond marquera à coup sûr les années qui viennent.

Afrique subsaharienne

La Ligue des droits de l'Homme a accueilli plusieurs représentants d'organisations partenaires (Burkina Faso, Guinée Conakry, Mali, Niger, République démocratique du Congo - RDC, Togo), permettant ainsi une meilleure information mutuelle et parfois la rédaction d'articles pour la revue *Hommes & Libertés*. Certains de ces représentants ont assisté à des réunions du Comité central.

La LDH participe depuis deux ans à un programme de coopération franco-guinéen d'appui à la société civile, le Projeg. C'est la première fois qu'une organisation de défense des droits de l'Homme participe à un tel programme aux côtés d'organisations comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), la CFDT, le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), la CGT, étudiants et développement et des organisations locales et régionales. Le Projeg est porté par Aide et Action (association dédiée à l'éducation et à la scolarisation des enfants dans le monde) et assure l'élaboration d'un outil d'éducation aux droits et à la citoyenneté en direction de la jeunesse, en partenariat avec l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme (OGDH).

Nous espérons que le matériel élaboré avec nos partenaires guinéens (fiches thématiques, sketches, films...) pourra s'élargir à d'autres pays. L'action a été portée par la fédération de Seine-Saint-Denis de la LDH, des militants des sections de Grenoble et Nantes y ont été associés. Les travaux ont été conduits à la fois en France et en Guinée.

En 2010, la LDH a été l'une des chevilles ouvrières des actions de soutien à la société civile guinéenne pendant les événements politiques tragiques subis par la Guinée Conakry, permettant la tenue de réunions publiques à la Mairie de Paris (au mois de mai) et à l'espace Oscar Niemeyer (en septembre) pour commémorer les massacres du 28 septembre 2009. En novembre, nous avons rassemblé cent dix organisations autour d'une position commune et publié un communiqué « Guinée Conakry, la société civile guinéenne et internationale interpelle les acteurs de la crise et les appelle à la retenue ».

Chine

Le groupe de travail sur la Chine de la Ligue des droits de l'Homme a travaillé essentiellement à l'édition d'un bulletin mensuel d'information et à la mobilisation des juristes francophones sur la situation de leurs confrères chinois. Le bulletin mensuel d'information sur les violations des droits de l'Homme et sur les luttes qui les accompagnent aborde régulièrement les rubriques suivantes :

- atteintes au droit d'expression et à la liberté de la presse ;
- atteintes aux libertés individuelles ;
- entraves à l'indépendance des tribunaux ;
- mépris des principes d'hygiène et de sécurité au travail ;
- spoliations foncières et conflits de masse ;
- répression de la contestation dans les minorités non chinoises ;
- mouvement démocratique de Hongkong.

Les avocats militants des droits civiques sont en Chine un des principaux acteurs de la lutte pour le respect des droits de l'Homme. Par leur savoir-faire et leur cohésion, ils sont en mesure d'aider et de conseiller les citoyens chinois dans leur combat contre les abus et les détournements de pouvoir. Le groupe a ainsi rédigé plusieurs notes disponibles sur le site de la LDH relatives aux avocats militants des droits civiques (mars 2010) et à la liste des avocats emprisonnés (décembre 2010). Sur cette base, le groupe a rédigé et signé avec le Syndicat de la magistrature et avec Avocats sans frontières - France un appel à soutien, texte qui reprend les principales revendications des avocats chinois. Nous avons engagé une coopération à long terme avec l'Observatoire international des avocats, pour déboucher sur des actions communes et plus larges.

Le groupe « Chine » et la LDH se sont exprimés au sujet du prix Nobel de la paix Liu Xiaobo, lors de son audience d'appel et lors de sa condamnation, enfin lors de la remise du prix. Ils ont dénoncé le mutisme et la passivité du gouvernement français, lors de l'ouverture de l'exposition universelle de Shanghai et lors de la venue en France du chef d'Etat chinois, Hu Jingtao (novembre 2010).

Europe

Dans son combat pour la défense des droits, la LDH prend la mesure du rôle considérable du contexte international, et en particulier de sa dimension européenne. La réponse à la montée des populismes en Europe est un enjeu majeur pour la société que

nous défendons. Le développement des racismes et la mise en œuvre des politiques de fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne créent un climat politique préoccupant.

La LDH est membre de divers réseaux, et participe à des initiatives multiples :

- Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), basée à Bruxelles. Cette association regroupe des associations de défense des droits de toute l'Union européenne. Elle accepte également les adhésions individuelles ;
- Romeurope, qui défend des droits des Roms dans l'UE ;
- Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ;
- Forum civique européen, qui promeut un dialogue civil entre les institutions de l'Union européenne (Conseil, Commission, Parlement) et la société civile organisée (associations, etc.), dialogue dorénavant intégré au traité de Lisbonne dans son article 11 et qui doit compléter le dialogue social ;
- Forum social européen, qui est un espace de rencontres et d'échanges entre les différentes entités et mouvements de la société civile se disant engagés dans la construction d'un « autre monde possible », centré autour des droits et non du profit.

Des événements particuliers ont marqué en 2010 l'activité européenne de la LDH : en mai, l'assemblée générale de l'AEDH, précédée d'une demi-journée de réflexion entre les associations européennes membres sur « L'intégration en Europe : des frontières européennes à la société européenne » ; en mai également, les journées civiques européennes, à Malaga ; en juillet, le Forum social européen à Istanbul.

Depuis le congrès national de la LDH au Creusot en 2009, le groupe de travail « Europe » analyse collectivement l'actualité européenne pour nourrir une revue d'actualité hebdomadaire de l'action des institutions touchant aux droits de l'Homme, et l'édition d'une lettre de réflexion semestrielle. Il s'agit de contribuer à ce que l'Union européenne ne soit pas pour les ligueurs un grand « machin » extérieur (pour reprendre l'expression utilisée par Charles de Gaulle en 1960 à propos de l'Onu), sur lequel on renonce à faire peser les initiatives citoyennes.



Moyen-Orient

En 2010, le gouvernement israélien a décidé d'interrompre le gel des constructions dans les colonies de Cisjordanie, entraînant

la rupture des négociations de paix, tandis qu'il maintenait sous blocus la bande de Gaza (depuis 2007), en violation du droit international humanitaire. Le 31 mai, la marine israélienne a donné l'assaut à la flottille humanitaire internationale visant à briser ce blocus, tuant neuf militants turcs. Avec le REMDH, la Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine (PFP) et Coordination Sud (Solidarité, urgence, développement, coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale), la LDH a redemandé à la France et à l'Union européenne de décider de sanctions, en particulier de suspendre l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël, qui contient une clause de respect des droits de l'Homme bafouée par ces actes, et d'exiger la levée totale du blocus de Gaza. La PFP a lancé une campagne de courriers de citoyens appelant le gouvernement français à agir dans ce sens. Avec le Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, la LDH a appelé les citoyens à manifester. La LDH, des ONG et des syndicats (Licra, SOS Racisme, Ligue de l'enseignement, Fédération indépendante et démocratique lycéenne - FIDL, etc.) ont appelé à « la vigilance et à la responsabilité » et demandé que « les revendications se fassent dans le respect des lois de la République et sans dérives haineuses ».

Devant l'impunité de ces crimes, comme de ceux de l'opération Plomb durci (le rapport Goldstone - remis fin 2009 - dénonçant les crimes de guerre commis par les deux parties n'a toujours pas été examiné par le Conseil de sécurité de l'Onu), les deux collectifs ont lancé une campagne « Un bateau français pour Gaza », destinée à tenter à nouveau de briser ce blocus et aussi à sensibiliser la population française à cette question.

Bien que n'appelant pas à la campagne de boycott des produits israéliens (Boycott désinvestissement sanctions - BDS), la LDH a protesté contre les poursuites engagées contre les militants s'impliquant dans

celle-ci, sur des qualifications tout à fait injustifiées d'antisémitisme ou de provocation à la discrimination raciale, et apporte son soutien à ces militants.

La LDH a aussi protesté avec d'autres contre la décision du gouvernement israélien de ne plus accorder de permis de travail pour les ONG internationales opérant dans les territoires palestiniens, elle a apporté son soutien aux ONG israéliennes de défense des droits de l'Homme qui sont visées par des lois répressives destinées à les faire taire.

Haiti

Dès le lendemain du séisme en Haïti, la LDH s'est jointe aux associations du collectif Migrants outre-mer (Mom) et aux associations haïtiennes du collectif Haïti et de la Plate-forme des associations haïtiennes, pour demander la régularisation des Haïtiens vivant en France, l'arrêt des expulsions et l'accord de visa et de regroupement familial pour les familles vivant en France. Avec ces associations, la LDH n'a cessé de dénoncer les promesses non tenues de M. Besson, qui promettait au lendemain du séisme de faciliter les démarches. L'ambassade de France a continué ses demandes insurmontables vu l'état du pays : demande d'actes de naissance authentiques, de documents d'archive, exigence de certificat de présentation au temple ou d'acte de baptême. Des centaines d'enfants, de jeunes ou de personnes âgées ayant tout perdu continuent à errer de tente en tente alors que leur famille vit en France, souvent devenue française. Il n'y a eu aucune régularisation post-séisme et, si les expulsions n'ont pas encore repris en janvier 2011, des obligations de quitter le territoire français (OQTF) n'ont cessé d'être envoyées.

Les liens de la France avec Haïti sont très forts et il a fallu attendre ce séisme pour que le gouvernement français annule la dette qu'Haïti a été condamné à payer année après année à la France depuis deux cents ans comme prix de sa libération : la somme payée dépasse en valeur les promesses de l'aide internationale.

Outre-mer

À la veille du lancement de « l'année des outre-mer » par le gouvernement, 2010 a été marquée notamment par des atteintes au droit des étrangers.

Dans le combat pour l'universalité des droits, la LDH s'est engagée en faveur des droits des autochtones de Guyane. Dans le rapport alternatif qu'elle a proposé au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies (Cerd), en août 2010, elle demande la signature par la France de la convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de

l'Organisation internationale du travail (OIT).

Le droit des étrangers en outre-mer a également été meurtri dans la région de l'Océan indien, à Mayotte, où la politique migratoire de la France fait de nombreuses victimes. Au sein du collectif Migrants outre-mer (Mom), la LDH a œuvré pour dénoncer la réforme prévue du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Nous avons demandé aux sénateurs PS de déposer un amendement contre l'absence de recours suspensif en outre-mer pour les étrangers retenus. Le passage à cinq jours francs avant de voir un juge des libertés et de la détention prévu dans la nouvelle loi existe depuis dix ans à Mayotte : tous sont expulsés avant ! Nous dénonçons le chiffre de 38 000 expulsions prévues et actées en 2010 en outre-mer, dont 25 000 pour la seule Mayotte, ce qui ne peut être effectif qu'avec un total mépris du droit : harcèlement violent des populations sans carte d'identité, arrestation quotidienne de femmes et d'enfants, déportation sur Anjouan de personnes dont beaucoup ont des droits au séjour régulier à Mayotte voire la nationalité française, mise en danger par le retour obligé en embarcations précaires entraînant des centaines de morts. Nous dénonçons le refus d'accès à l'éducation et à la santé qui perdure malgré les demandes de saisine ou les recommandations de la Défenseure des enfants.

Le centre de rétention administrative de Mayotte, le pire de France selon la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, ne fait pas partie du lot Dom, qui comporte la Réunion, la Guadeloupe et la Guyane, confié en décembre 2010 à la Cimade.

La LDH rappelle que les départements d'outre-mer sont le troisième territoire français pour le nombre de demandeurs d'asile, sans qu'il n'y ait de commission d'accès aux documents administratifs (Cada), ni de possibilité d'accueil et d'aide juridique en dehors des bénévoles, notamment en Guyane. La situation à Mayotte, où de nombreux Africains persécutés viennent demander l'asile, est préoccupante : pas d'allocation temporaire d'attente, pas de permis de travail, alors que ces enseignants, journalistes ou avocats pourraient être utiles sur place.

La LDH a pu contribuer à la visite d'une délégation du Contrôleur général des lieux de privation de liberté à Mayotte et à La Réunion, en juin 2010. Elle a attiré l'attention sur la situation des Anjouanais (une centaine de personnes concernées), incarcérés à La Réunion avec des peines planchers, et sur les conditions de vie de ces détenus. Elle s'est mobilisée auprès des parlementaires pour expliquer les consé-



quences de la remise en cause de l'aide médicale d'Etat sur l'accès aux soins dans les régions ultramarines, où les établissements de santé s'inscrivent dans une coopération régionale.

La LDH et ses sections locales sont préoccupées par les suites du mouvement social en outre-mer : en Guadeloupe la section dénonce les difficultés faites aux avocats qui ont fait grève en octobre et décembre, et les poursuites contre les syndicalistes. La réponse apportée à la population n'est pas à la hauteur des attentes. À La Réunion, l'accent a été mis sur l'urgence pour les libertés syndicales. Dans un contexte social aggravé en 2010, les discriminations dans l'accès à la santé, à la citoyenneté, au logement et à l'éducation perdurent notamment en Guyane et à Mayotte, et le service juridique de la LDH travaille à des demandes de saisine. La section de La Réunion a, dans ce domaine, mené des actions contre le mal-logement, qui touche plus de vingt mille enfants. Enfin, dans le cadre des réformes territoriales qui concerneront tous les territoires, la LDH compte intervenir pour que les nouvelles institutions soient suffisamment démocratiques pour être les garants d'une citoyenneté pleine et entière et du respect des droits de l'Homme en outre-mer.

* Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, ainsi que la la LDH de Nouvelle Calédonie (ligue indépendante et associée à la LDH).



3

MOYENS et MÉTHODES

La LDH est une organisation politique, généraliste et active. Généraliste, elle intervient sur un champ très vaste : il lui faut à la fois les capacités d'analyse et les modes d'intervention adaptés à chaque thème abordé, tenant compte des acteurs concernés, du contexte politique et institutionnel, etc. Active, la LDH ne se cantonne pas à un rôle de témoignage et de protestation. Elle entend formuler une ligne politique (mais non un programme de gouvernement) et des propositions qu'elle présente pour débat et mise en œuvre, en direction d'un large spectre d'associations, syndicats, partis politiques, dès lors qu'ils partagent ses valeurs fondamentales.

La question de méthode et de moyens sont donc essentielles et ne peuvent être détachées des questions de fond, ni moins encore être considérées comme subalternes, si l'on veut que notre action ait quelque effet. Cette partie du rapport fait l'inventaire des principaux moyens d'action utilisés par la LDH au cours de l'année écoulée. Outre l'établissement d'un bilan, c'est-à-dire d'une évaluation rétrospective permettant de mesurer les réussites et les difficultés et par là-même d'améliorer notre action, ce passage en revue présente aux militants une gamme d'instruments (une « boîte à outil ») à leur disposition. En connaissant ainsi l'existence et l'usage, chacun peut s'en saisir pour mieux intervenir dans la promotion des droits.

Parmi les moyens d'action, la LDH a montré une évolution profonde en décidant de relier ses multiples interventions dans un projet cohérent, et de le proposer largement autour d'elle. Cette orientation ambitieuse et inédite s'est organisée en deux temps : tout d'abord, la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits » permit de dresser un bilan et une explication d'ensemble des dérives que connaît notre société sous l'angle des libertés et des droits ; elle déboucha sur le Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté discuté, amendé et finalement signé par quelque quarante-neuf grandes organisations. Il s'agit maintenant de le faire vivre politiquement, pour que son contenu se diffuse et influence les plates-formes élaborées pour les prochaines échéances nationales.

Reliant ainsi les moyens d'intervention quotidiens à notre disposition et le sens de la démarche globale qui est la nôtre, seront abordés successivement :

- 1) les modes d'intervention utilisés et disponibles ;
- 2) l'aide à la personne assurée par le service juridique ;
- 3) enfin, la boîte à outils proprement dit

1. L'INTERPELLATION PUBLIQUE

Communiqués

Face à l'actualité politique, la Ligue des droits de l'Homme se doit de réagir parfois dans des délais très brefs. Par les communiqués de presse, elle peut ainsi marquer sa prise de position, apporter son soutien, contester un projet de loi, dénoncer une injustice, et tout simplement informer. En règle générale, ces communiqués sont rédigés par les membres du Bureau national puis diffusés aux militants, à la presse et mis en ligne sur le site Internet (www.ldh-france.org/).

La meilleure façon de suivre ces communiqués reste pour les adhérents de s'abonner à la liste de diffusion « Infocom », et pour tout citoyen de se connecter régulièrement au site et de s'inscrire à la lettre électronique d'information diffusée toutes les deux semaines.

Au cours de l'année 2010, la LDH a rendu publics 78 communiqués propres ainsi que 80 communiqués inter-associatifs, soit au total 158 communiqués, qui ont eu une résonance plus ou moins importante dans les médias français (nationaux, régionaux et locaux) et étrangers. Les sections de la LDH peuvent reprendre les communiqués nationaux pour les diffuser dans les médias locaux. Elles sont également libres de diffuser leurs propres communiqués, au regard de leur actualité locale.

Veille média et revue de presse

En 2010, le service communication a procédé, à la demande du Bureau national et avec l'aide d'une équipe de bénévoles, à une refonte du système de veille sur les mentions de l'activité de la LDH dans les médias, et de diffusion de la revue de presse hebdomadaire. L'objectif était à la fois de supprimer l'achat coûteux de cette prestation à l'extérieur et d'améliorer cet outil, jusqu'alors assez peu utilisé par les militants, pour le rendre plus attractif et utile.

L'équipe de salariés et de stagiaires du service communication utilise les outils Internet, complétés par la lecture de la presse écrite, avec le concours de certaines sections qui transmettent leurs informations locales. Si le référencement ainsi opéré est quantitativement beaucoup plus faible que précédemment (20 000 références en 2009 contre quelque 5 000 en



2010), il est néanmoins qualitativement plus pertinent et représentatif de l'impact médiatique réel de la LDH. Les sources sont en effet plus diverses : presse quotidienne régionale et nationale, web, blogs, etc. Les passages à la radio et à la télévision, difficiles à répertorier, sont mieux recensés qu'auparavant. La majorité des articles enregistrés sont, ainsi, des articles de fond.

Deux fois par semaine ces occurrences sont classées thématiquement par des bénévoles, selon la même grille de lecture (nomenclature et graphisme) que le site Internet, dans un souci de cohérence. S'inscrivant dans la même ligne graphique que la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits », une nouvelle image a été donnée à ce document, diffusé tous les vendredis sur la liste Infocom et sur le site Internet (www.ldh-france.org/).

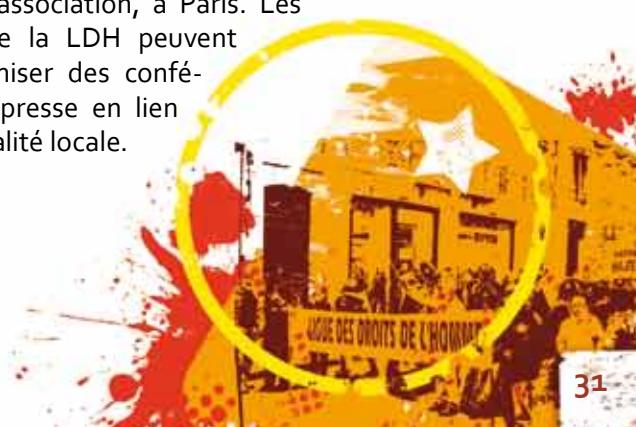
Enfin, ce nouveau dispositif a permis, à certains moments de l'activité politique, d'établir des revues de presse thématiques, comme par exemple lors de la campagne « Non à la xénophobie et à la politique du pilori », ou encore pendant la première vague d'initiatives locales pour le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers, opérée à la fin de 2010.

Tribunes

Sur certaines questions, des tribunes rédigées par le président et/ou les présidents d'honneur sont proposées à quelques grands quotidiens nationaux afin d'approfondir une question et partager la réflexion politique de la LDH ou de répondre à certaines personnalités politiques. Par exemple, en 2010 : « Agir aujourd'hui contre la colonisation des territoires occupés », par Jean-Pierre Dubois, dont une version raccourcie a été publiée dans *Libération* le 8 avril 2010 ; « La République défigurée », par Jean-Pierre Dubois, Henri Leclerc et Michel Tubiana, sur Mediapart, le 3 septembre 2010 ; ou encore « La forfaiture ou le mépris répété des lois les plus intimes de la République », par Michel Tubiana sur *lemonde.fr* du 20 décembre 2010.

Conférences de presse

En 2010, la LDH a participé à 32 conférences de presse en qualité d'organisatrice, de co-organisatrice ou de participante. Parmi celles-ci, 14 ont eu lieu au siège de l'association, à Paris. Les sections de la LDH peuvent aussi organiser des conférences de presse en lien avec l'actualité locale.



On retiendra, en particulier, parmi les conférences de presse tenues au siège de la LDH en 2010 :

- Petit-déjeuner de presse avec l'association Foot solidaire sur les discriminations liées à la non délivrance de licences de foot à des enfants considérés comme étrangers, le 18 mars 2010.
- Présentation de l'édition 2010 de *L'Etat des droits de l'Homme en France, La justice bafouée*, le 13 avril 2010.
- Conférence sur la disparition suspecte du militant basque Jon Anza, le 1^{er} juillet 2010.
- Intervention commune avec l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat), le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Human Rights Watch, la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), Reporters sans frontières (RSF), sur l'article 61 bis du Code pénal et l'impasse de la démocratie en Tunisie, le 2 juillet 2010.
- Conférence de presse commune des organisations du rassemblement Non à la xénophobie et à la politique du pilori, le 2 septembre 2010, avant le grand rassemblement du samedi 4 septembre partout en France.
- Lancement public du Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté, avec les organisations signataires, le 20 septembre 2010.

Appels, pétitions, diffusion de tracts, manifestations, rassemblements

Parmis les modes d'intervention publique utilisés par tous les niveaux de l'association, dans l'année, 13 pétitions ont été initiées ou signées par la LDH au niveau national, et 44 manifestations nationales ont eu lieu à l'appel de la LDH ou avec son soutien. À cela s'ajoute l'activité des sections, des fédérations et des comités régionaux, soit plusieurs centaines d'événements chaque année partout en France.

En 2010, à l'initiative de la LDH, des organisations syndicales, des associations et des partis politiques se sont rassemblées sous l'unique bannière « Contre la xénophobie et la politique du pilori ». Après les signatures de près de 60 000 personnes de l'Appel citoyen, près de 150 manifestations ont accueilli 150 000 personnes partout en France mais aussi devant les ambassades de France à Barcelone, Bruxelles, Londres, Bucarest, Rome, Vienne, etc.

Face à la XÉNOPHOBIE
et à la politique du PILORI :

*liberté
égalité
fraternité !*

www.nonalapolitiquedupilori.org



Université d'automne

Pour aborder certaines mutations majeures de la société française, aux fortes implications politiques, le thème de l'université d'automne, qui s'est tenue les 27 et 28 novembre à la mairie du 9^e arrondissement de Paris, était celui des territoires.

Des chercheurs, des militants d'association, des responsables politiques sont venus apporter leur analyse à une réflexion ouverte. Les quatre sessions ont permis d'adopter une lecture historique, économique, sociale, institutionnelle et enfin politique :

- diversité et inégalité des territoires de la France ;
- identités, appartenances ;
- institutions ;
- lien social, démocratie.

Le n° 152 d'*Hommes & Libertés* d'octobre - décembre 2010 a repris, dans un cahier intitulé « Territoires, identité, démocratie », les principales communications de l'université d'automne et leur conclusion politique. On peut être certain que les thèmes abordés resteront d'actualité dans les temps à venir...



Photo JRS ©

Interventions lors de l'université d'automne 2010 :

- Michel Savy (professeur à l'université de Paris-Est, membre du bureau national de la LDH) : La société française et son territoire ;
- Anne-Marie Thiesse (directrice de recherche au CNRS, École normale supérieure) : La construction historique de la France ;
- Laurent Davezies (professeur à l'université de Paris Est) : plus d'inégalités sociales et moins d'inégalités territoriales ?
- Noam Leandri (secrétaire général de l'Observatoire des inégalités) : La société française vue à travers ses disparités spatiales ;
- Joëlle Bordet (psycho-sociologue) : Les jeunes de la cité : socialisation et exclusion ;
- Philippe Estèbe (directeur de l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe) : Mobilité et pluri-appartenance ;
- Catherine Wihtol de Wenden (directrice de recherche au Centre d'études et de recherches internationales de Sciences Po, membre du Comité central de la LDH) : La France dans l'Union : que devient la citoyenneté européenne ?
- Georges Gontcharoff (administrateur de l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale - Adels) : Les enjeux de la réforme des collectivités territoriales ;
- Daniel Béhar (directeur de la coopérative ACADIE) : Après la décentralisation, vers un nouvel âge de la question territoriale ?
- Philippe Duron (député-maire de Caen) et Edmond Prêteceille (directeur de recherche émérite à l'Observatoire sociologique du changement de Sciences Po) : Les territoires de la France, diagnostic et enjeux d'avenir (table-ronde) ;
- Dominique Guibert (secrétaire général de la LDH) : « Espaces transnationaux et acteurs sociaux » ;
- Jean-Pierre Dubois (président de la LDH) : Conclusions de l'université d'automne.



Campagnes

- De « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits ! » au « Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté »

A l'automne 2009, la LDH a lancé une campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits ! » pour répondre aux atteintes multiples aux droits et aux libertés. Des débats se sont organisés dans toute la France afin que se substitue à une politique de la peur, de la division inégalitaire et de la fragmentation sociale une éthique démocratique qui associe représentation, participation et contrôle citoyen, pour faire de la République, la chose de tous. L'enjeu de cette mise en campagne de la LDH était de créer un véritable courant d'opinion, à partir duquel il deviendrait possible de peser dans les débats publics et sur les décisions politiques.

Lancer le « Pacte pour les droits et la citoyenneté » avait trois objectifs : politique, avec la nécessité de dépasser la réaction conjoncturelle à un événement ; stratégique, avec la volonté de créer un courant d'opinion ; organisationnel, avec la conquête d'une certaine visibilité pour la LDH.

Après le lancement de cet « Appel citoyen », la LDH a été convaincue de l'utilité d'une démarche de discussion large qui permettrait au plus grand nombre possible d'organisations, qu'elles soient associatives ou syndicales, de confronter leurs attentes et leurs espoirs dans le but de porter, ensemble, une interpellation des partis et des candidats aux prochaines échéances électorales nationales et, ainsi, éclairer les choix des électrices et des électeurs sur les questions de fond qui relèvent de nos différents mandats.

Aujourd'hui, ce sont quarante-neuf associations et syndicats qui sont partenaires dans un « Pacte pour les droits et la citoyenneté ». Ils lancent un débat public sur les alternatives aux régressions des droits et des libertés, afin de faire connaître aux citoyens leurs propositions pour revenir au respect de l'égalité en droits et en dignité de tous les êtres humains présents sur le sol de la République française. A cet effet, elles s'adressent à l'ensemble des formations politiques autres que d'extrême droite, aux élus de la République ainsi qu'aux candidats aux élections à venir, pour leur demander de faire connaître publiquement leurs réactions aux propositions qu'elles avancent et les engagements qu'ils entendent prendre pour améliorer le respect effectif des droits et libertés dans notre pays.

Ces propositions de la société civile et les réponses des organisa-

tions et responsables politiques sont publiées sur un site dédié (www.pactecitoyen.org), qui apporte aux citoyens et citoyennes les éclaircissements nécessaires à la formation de leur opinion sur les choix décisifs qu'ils seront appelés à faire d'ici peu.

• « Non à la politique du pilori »

Le président Sarkozy, dans l'une de ses tentatives de solidifier l'électorat de droite sensible à ses arguments sécuritaires, franchissait en juillet 2010 une étape supplémentaire dans l'utilisation des arguments xénophobes. En désignant les migrants roms, pourtant citoyens européens, comme acteurs d'une invasion, et en les assimilant aux Gens du voyage, citoyens français, le président a opéré ce que nous avons jugé être un tournant politique majeur dans sa politique : la fondation d'une xénophobie d'Etat, dans un processus durable de captation de toutes les peurs.

La LDH a alors pris l'initiative de lancer une large campagne de mobilisation citoyenne en regroupant les forces associatives, syndicales et politiques, pour s'opposer à cette aggravation de la politique de discrimination. Cet appel a connu un succès réel. Des communiqués de presse et des déclarations ont été vite disponibles pour lancer les opérations, avec une pétition sur un site dédié développé en une semaine.

L'objectif intermédiaire a été l'organisation de la journée de manifestations, plus d'une centaine partout en France, le 4 septembre 2010. Le choix de cette date symbolique de la naissance de la République, le 4 septembre 1870, signifiait aux pouvoirs publics que la désignation de boucs émissaires en raison d'une origine étrangère et, de fait, ethnique, réelle ou supposée, défigurait la République.

La campagne s'est poursuivie avec des initiatives décentralisées et locales, et l'unité constituée à cette occasion reste une base importante pour les actions futures.



URGENCE

POUR LES LIBERTÉS POUR LES DROITS

OÙ SONT PASSÉES NOS LIBERTÉS ?

Au nom de la peur - peur de l'insécurité, du terrorisme, des « violences urbaines », du « choc des civilisations », de la « dangerosité » des malades mentaux, des pédophiles, de la jeunesse et des habitants des quartiers pauvres -, chaque contre-réforme baptisée « réforme » fait reculer les libertés.

En tant que citoyen, en tant que professionnel, chacun d'entre nous est sommé de contribuer à une société de surveillance généralisée. Le médecin doit surveiller l'assuré social, le fonctionnaire dénoncer le sans-papiers, le travailleur social la famille en difficulté. C'est la société du chacun pour soi, du fichage et du soupçon, du tous contre tous.

En vingt ans, le nombre de détenus, la durée des peines, le nombre des gardes à vue ont doublé. Le chef des gamins de *La Guerre des boutons* passerait aujourd'hui trois mois en prison. Un enfant de six ans se fait arrêter devant son école sur un simple soupçon à l'insu de ses parents. Le tout pénal, le détournement de la police au mépris de nos libertés, c'est la société de l'enfermement et de l'arbitraire.

OÙ SONT PASSÉES L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ ?

Au nom de la marchandisation et de la concurrence généralisée, chaque contre-réforme fait reculer les droits sociaux, les services publics.

Alors que la France est plus riche qu'il y a vingt ans, chômage, exclusions, inégalités et discriminations ravagent le corps social. Travailler, se nourrir, se loger, se soigner, accéder à l'éducation et à la culture : autant de droits fondamentaux niés par de formidables concentrations d'argent, de pouvoirs et de priviléges.

Rien de tout cela n'est fatal. Rien ne nous condamne à subir l'injustice, à craindre l'avenir, à nous méfier les uns des autres.

En France comme en Europe, des forces associatives, sociales et politiques partagent la conviction qu'il n'est de société que solidaire. Ces forces sont diverses, divisées parfois, mais peuvent se rassembler autour des mêmes valeurs d'humanité. Il est temps d'en débattre ensemble, pour bâtir une société de solidarité.

PARCE QUE NOUS VOULONS :

- la protection de la vie privée et des libertés, non la surveillance généralisée ;
- une justice indépendante, une police républicaine au service de la sûreté de tous, non la gestion policière de l'ordre social érigée en garantie de l'impunité de l'Etat ;
- le respect de la dignité de tous, non la chasse aux étrangers et aux « différents » ;
- l'effectivité des droits sociaux, non la régression sociale et la précarité ;
- la séparation des pouvoirs et le contrôle citoyen des gouvernements, non la monarchie élective et la main mise sur toutes les institutions.

PARCE QUE NOUS REVENDIQUONS :

une conception du Politique qui, au lieu de se nourrir de la peur et de la fragmentation sociale, place au cœur de l'éthique démocratique les libertés individuelles et collectives et la construction de nouvelles solidarités.

La Ligue des droits de l'Homme
invite les citoyennes et les citoyens, leurs associations, organisations syndicales et politiques, à débattre largement. A penser ensemble un autre chemin vers un avenir plus humain, plus juste et plus solidaire.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME EN CAMPAGNE



Ce qui asphyxie la démocratie

Exclusion sociale, inégalités : jusqu'où ?

Droits des étrangers : tous concernés

Justice et égalité au défi de la gestion policière

L'inquiétant projet d'une société de surveillance



PACTE pour les droits & la citoyenneté

Propositions pour un nouveau vivre ensemble

République
fraternelle & égale

Justice - police
indépendante & équitable
au service de la sûreté de tous

Démocratie
séparation des pouvoirs
contrôle citoyen des gouvernants

Vivre ensemble
droits sociaux & solidarités

vie privée et libertés
contre l'envahissement du Contrôle social
et le risque d'une surveillance généralisée

plus de 50 organisations associatives et syndicales réunies autour du Pacte



En tant qu'organisations associatives et syndicales, nous n'avons vocation ni à exercer le pouvoir ni à construire des programmes politiques. Il nous revient en revanche, en toute indépendance, de faire entendre la voix de la société civile ; d'interpeller ceux qui sollicitent les suffrages des citoyens. Car le débat public doit se développer pour construire des réponses claires, nouvelles, en phase avec les attentes et les revendications dont nous sommes porteurs, en phase avec l'intérêt général.

Les gouvernants tiennent leur légitimité du suffrage universel. Mais ils n'ont pas reçu mandat de remettre en cause les libertés, d'organiser la fragmentation sociale, de désigner des groupes sociaux entiers comme boucs émissaires de l'insécurité. Rien ne peut justifier qu'un nombre croissant de nos concitoyens se trouvent placés en situation d'illégalité pour vivre, de travailler dur pour se retrouver menacé par la pauvreté, d'être en situation de risque dès qu'il s'agit de défendre ses droits.

Or nos droits, nos libertés sont attaqués, fragilisés, remis en cause. Chaque jour un peu plus, la manière dont le pouvoir est exercé piétine les valeurs républicaines et menace l'effectivité de la démocratie. La mise en avant de crises bien réelles — écologiques, sociales, financières — ne saurait servir d'alibi à la régression des droits.

Nos organisations placent au cœur de l'éthique démocratique les libertés individuelles et collectives, le respect de l'égalité et l'effectivité des solidarités. C'est pourquoi nous considérons que le temps est venu de réagir et de construire un nouveau vivre ensemble, un nouveau contrat citoyen. Il y a urgence.

Lorsque les pouvoirs sont concentrés à l'Elysée, les contre-pouvoirs indépendants affaiblis voire menacés de disparition (Défenseure des enfants, CNDS, Halde), le dialogue social bousculé voire réduit à une formalité, le mouvement associatif sommé de souscrire à une logique marchande d'appels d'offres, les collectivités territoriales menacées d'un retour de la tutelle (substitution d'office pour imposer la vidéosurveillance)... **la démocratie est privée d'oxygène**.

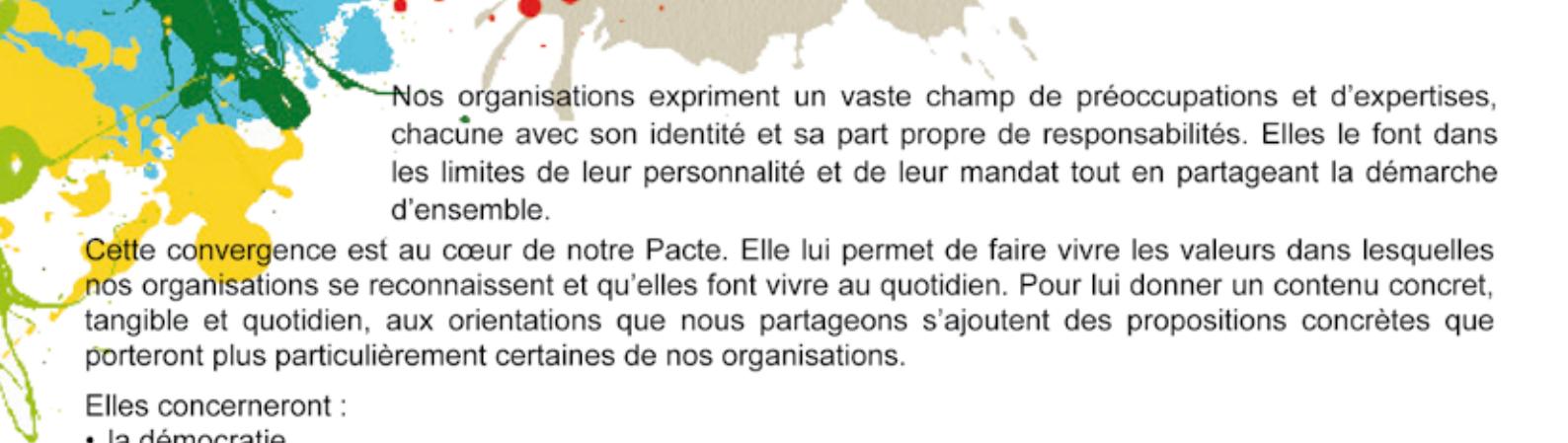
Avec la traque des sans papiers, le durcissement incessant des conditions d'accès au séjour, les tests ADN, la propagande nauséabonde sur le thème de l'« identité nationale » étatisée, les encouragements à la délation, le ciblage des « délinquants de la solidarité »... **une véritable xénophobie d'Etat défigure la République**.

Quand l'injustice fiscale augmente, quand les inégalités scolaires, territoriales, générationsnelles s'accroissent sans cesse, quand les sacrifices demandés aux uns contrastent avec les priviléges affichés par les autres, se crée une situation invivable, lourde d'injustices et de périls. **L'égalité est en jachère**.

Le fichage de dizaines de millions de citoyens, les interconnexions qui se multiplient, la systématisation du recours à la vidéosurveillance, le développement des techniques de traçage tissent une société de la surveillance et du soupçon. La justice est soumise à des pressions croissantes ; les missions de la police sont dévoyées, instrumentalisées à des fins très éloignées de nos principes républicains. Bien trop éloignées... **Les libertés sont en danger**.

Par un jeu de « réformes » successives les services publics sont mis en pièces ; la fonction publique n'est évoquée qu'au travers de son « coût » ; la loi sur le logement social est impunément violée et les bases de notre pacte social sont livrées à un véritable travail de sape : protection sociale, retraites, cohésion territoriale sont en ligne de mire... **Les solidarités sont à l'encaissement**.

Il est temps de penser autrement, de faire autrement, d'ouvrir des perspectives nouvelles. Contre les prétendues fatalités, nous choisissons l'espoir.



Nos organisations expriment un vaste champ de préoccupations et d'expertises, chacune avec son identité et sa part propre de responsabilités. Elles le font dans les limites de leur personnalité et de leur mandat tout en partageant la démarche d'ensemble.

Cette convergence est au cœur de notre Pacte. Elle lui permet de faire vivre les valeurs dans lesquelles nos organisations se reconnaissent et qu'elles font vivre au quotidien. Pour lui donner un contenu concret, tangible et quotidien, aux orientations que nous partageons s'ajoutent des propositions concrètes que porteront plus particulièrement certaines de nos organisations.

Elles concerteront :

- la démocratie
- la protection de la vie privée et des données personnelles
- les droits et libertés face à la justice, à la police et au système pénitentiaire
- la lutte contre la xénophobie, le racisme, le sexisme et les discriminations
- l'égalité sociale et les solidarités.

A travers ce pacte proposé à la société française, nos organisations revendentiquent une conception du Politique qui place au cœur de l'éthique démocratique la garantie des libertés individuelles et collectives, la lutte contre les inégalités et la construction de nouvelles solidarités. C'est sur cette base qu'elles interpellent les responsables politiques et leur demandent de débattre et s'engager clairement. Afin d'éclairer les choix des citoyens.

Avec eux, avec tous, il nous revient de construire les réponses, nos réponses.

L'avenir et l'espoir n'appartiennent à personne et ne sont pas écrits à l'avance. Les choix qui sont devant nous sont l'affaire de tous. C'est à elles, à eux, à nous, tous ensemble qu'il revient de faire vivre le pacte passé entre la République et les citoyens.

Organisations rassemblées autour du « Pacte pour les droits et la citoyenneté » :

AC ! Agir contre le chômage et la précarité ; A.M.I-handicap ; Les Amoureux au ban public ; Association de promotion des cultures et du voyage (APCV) ; Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (Attac) ; Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF) ; Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (Cadac) ; Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits (Catred) ; Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Cedetim) ; Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Céméa) ; Confédération générale du travail (CGT) ; Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) ; Comité Idaho (International Day Against Homophobia and Transphobia) ; Comité inter-mouvements auprès des évacués (Cimade) ; Confédération nationale du logement ; Confédération paysanne ; Confédération syndicale des familles (CSF) ; Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal) ; Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille ; Droit au logement (Dal) ; Fédération des associations réflexion, action, prison, et justice (Farapej) ; Fédération des associations de solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s (Fasti) ; Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) ; Fédération française des motards en colère (FFMC) ; Fédérations des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; Fédération nationales des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP) ; Fédération syndicale unitaire (FSU) ; France terre d'asile ; Fondation Copernic ; Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) ; Imaginons un réseau Internet solidaire (Iris) ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Ligue de l'enseignement ; Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions ; La mutuelle des étudiants (LMDE) ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) ; Mouvement de la paix ; Syndicat national des enseignants du second degré (Snes-FSU) ; Syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup-FSU) ; Observatoire international des prisons (OIP) ; Opération villages roumains France (OVR France) ; Le planning familial ; Syndicat national des journalistes (SNJ-CGT) ; Syndicat des avocats de France (Saf) ; Syndicat de la magistrature ; Terre des Hommes France ; Union juive française pour la paix (UJFP) ; Union nationale des étudiants de France (Unef) ; Union syndicale Solidaires ; Union nationale lycéenne (UNL) ; Union syndicale de la psychiatrie...

Nous proposons aujourd'hui un « Pacte pour les droits et la citoyenneté »

Un tel pacte doit se construire dans le temps long du débat démocratique et sur une base solide et partagée. C'est pourquoi nous affirmons ensemble les orientations fondamentales suivantes :

- **La démocratie suppose la séparation des pouvoirs et le contrôle citoyen des gouvernements** : nous demandons le respect des attributions constitutionnelles du Parlement, du gouvernement et des autorités juridictionnelles, des garanties d'indépendance réelle et de moyens d'action suffisants pour les Autorités indépendantes.
- **La vie privée et les libertés doivent être protégées contre l'envahissement du contrôle social et le risque d'une surveillance généralisée** : nous demandons que le fichage généralisé et les interconnexions de fichiers soient proscrites, que la loi encadre les fichiers de police, que les technologies de surveillance, de fichage et de traçage soit sous contrôle effectif d'Autorités indépendantes.
- **La justice doit être indépendante et équitable, la police au service de la sûreté de tous** : nous demandons la suppression des juridictions d'exception et des régimes d'exception dans la procédure pénale, le rétablissement de la spécificité de la justice des mineurs dans l'esprit de l'ordonnance de 1945 ; la garantie de l'indépendance de l'instruction pénale à l'égard du pouvoir politique, le respect de la jurisprudence européenne sur la garde à vue ; l'application des « règles pénitentiaires » du Conseil de l'Europe et la priorité aux alternatives à la prison ; la fin des contrôles au faciès, de l'emploi militarisé des forces de police, la sanction des violences policières et la création d'une police de proximité respectueuse des droits de tous les citoyens.
- **La République est fraternelle et égale** : nous demandons la garantie de l'égalité face au racisme, au sexism et aux discriminations ; l'interdiction de tout enregistrement dans les fichiers administratifs ou de gestion de données personnelles relatives aux « origines géographiques » ; l'engagement pour la « mixité des droits » et contre les inégalités de genres ; l'abrogation des lois xénophobes, la fin de la chasse aux sans papiers et le respect de l'« accueil inconditionnel » excluant tout « délit de solidarité ».
- **« Vivre ensemble » repose sur l'effectivité des droits sociaux, des solidarités** : nous demandons que cesse la mise en concurrence de tous avec tous et que des « politiques de droit commun » assurent l'accès de tous aux droits de tous. Les services publics doivent être défendus et modernisés ; l'égalité devant l'impôt et les contributions sociales doit être rétablie ; l'Etat doit assumer sa responsabilité de garant des droits à l'éducation, au logement (loi Dalo, loi sur le logement social), aux soins et à la protection contre les risques sociaux. Le droit du travail doit pouvoir relever les défis de la précarité et de l'insécurité sociale ; la protection des salariés doit pouvoir s'appuyer sur une sécurisation des parcours professionnels, sur un véritable statut du travail salarié ; le syndicalisme doit pouvoir vivre et se développer, singulièrement dans les petites entreprises, sans avoir à craindre harcèlement, discriminations ni criminalisation du mouvement social.

2. L'INTERVENTION POLITIQUE

Rendez-vous institutionnels

Pour contribuer à la qualité du travail législatif ou alerter les instances officielles sur des problèmes notoires, la LDH a effectué quelque vingt-et-une interventions auprès de ministères ou de parlementaires. Elle est régulièrement présente en tant que telle dans la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), ou bien encore la Cnil. En outre, la LDH participe régulièrement à des auditions par les groupes parlementaires, lors de l'examen de projets de lois ou dans le cadre de missions parlementaires ou de rapports. C'est l'occasion pour la LDH de développer ses analyses et son argumentaire.

Dans l'année 2010, nous pouvons citer huit domaines d'intervention sur lesquels la LDH a cherché à faire valoir la primauté des droits sur la politique d'Etat. Auprès des parlementaires, nous sommes fortement intervenus contre la loi dite Loppsi 2, dont nombre d'éléments sont une atteinte aux personnes, avec une aggravation forte des logiques de contrôle a priori. La Loi dite Besson, deuxième du nom, méritait que nous y apportions toute notre attention. Succédant aux déclarations du président Sarkozy stigmatisant les Roms, visés en tant que tels, cette loi désigne les étrangers comme les fauteurs de trouble et les éléments dangereux par essence de la société. Dans cette logique, la mise en cause de l'aide médicale pour le étrangers (AME) a été remise en cause à coup de procédures de contrôle et d'introduction d'un ticket modérateur. Nous avons démontré à nos interlocuteurs qu'il s'agissait d'un calcul à courte vue, d'une très faible rentabilité financière. L'année 2010 est aussi celle où la volonté de modifier la loi de 1990 sur l'hospitalisation psychiatrique sous contrainte ne s'accompagnait pas de l'extension du pouvoir de contrôle du juge judiciaire. Nous en avons fait la démonstration. En ce qui concerne les travailleurs sans papiers, nous avons constamment voulu démontrer aux pouvoirs publics qu'il ne s'agissait pas d'un problème de contrôle de flux migratoires, puisque, comme le dit ce superbe mot d'ordre : « Ils bossent ici ! Ils vivent ici ! Ils restent ici ! », mais d'une discrimination caractérisée. Nous n'oublierons pas l'intégration

de la CNDS, du Défenseur des enfants, du médiateur, dans une seule institution, le Défenseur des droits, trop grosse pour être efficace et soumise de fait aux éco-

nomies d'échelle permises par le regroupement des services. Puis, autour de notre revendication, fondamentale pour l'évolution de la démocratie, du droit de vote des étrangers aux élections locales, nombre de contacts ont eu lieu tant au niveau national, auprès des parlementaires et de leurs groupes politiques, qu'auprès des exécutifs locaux, ou régionaux. Enfin, la LDH a développé auprès de la Halde et de la Cnil, son argumentation à l'encontre de la FFF pour son refus de délivrance de licence de joueur à de jeunes enfants sous prétexte d'application d'une directive de la Fifa, inapplicable en la matière.

Il convient de préciser qu'en matière de contacts avec les pouvoirs publics, nationaux ou locaux, nous suivons une règle de conduite dictée par l'efficacité de la démarche. Nous ne recherchons pas des rencontres de reconnaissance mutuelle ou d'échange d'amabilités. Nous ne participons pas aux différentes réunions mondaines, où le but est de faire croire à des zones de contacts et à la force du dialogue informel. Pour aller encore plus dans le concret, nous n'honorons jamais un rendez-vous s'il n'est pas justifié par un ordre du jour transmis ou demandé, ou par une actualité évidente. Ce n'est pas un refus de principe de rencontrer par exemple les ministres de la République, mais un choix dicté par notre volonté de libre arbitre : la LDH ne veut être le serviteur de personne.

Nos équipes pratiquent, à leur dur niveau de compétence, la même stratégie. Elles rencontrent très régulièrement les administrations préfectorales ou les services des collectivités territoriales, pour peu qu'il s'agisse de défendre, d'accompagner, de convaincre, de peser sur des situations de force. Mais jamais, au grand jamais, pour faire allégeance à un pouvoir quel qu'il soit. Dans ce travail, les sections peuvent compter sur l'aide du service juridique qui met à disposition des conseils et des guides pour qu'elles puissent s'y retrouver dans leurs rapports avec les institutions, singulièrement de l'ordre judiciaire. Dans la collection amorcée en 2008 des « Guides juridiques », ont été publié en 2010 « Contre les discriminations » et « La protection des données personnelles ». Comme il se définit lui-même, ce Guide a vocation à fournir les outils juridiques nécessaires pour assurer la garantie des droits des personnes, dans le respect du principe de non-discrimination.

Le service juridique est régulièrement et forcément associé à ces interventions législatives, réglementaires et judiciaires. En participant aux travaux des groupes de travail internes à la LDH mais aussi des groupes de travail externes à l'association, cette collaboration s'effectue soit à l'occasion de projets de loi, soit dans le cadre de l'élaboration de documents à destination des militants, et plus largement de tout



public. Au mois de mai 2010, le projet de loi portant réforme de la loi du 27 juin 1990 sur les hospitalisations sous contrainte a été rendu public. Le dossier est suivi, conjointement avec les élus de la LDH, par le service juridique. Une première analyse du texte a été rédigée le 20 mai 2010, servant de support à la réunion avec Marylise Lebranchu, présidente de l'intergroupe parlementaire LDH. Un groupe de travail, auquel le service juridique a participé, a été mis en place à la CNCDH et un projet d'avis a été rédigé. L'avis a été adopté en plénière le 31 mars 2011.

Dans la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), la LDH a vécu une année 2010 riche en collaboration. En effet, au cours de l'année écoulée, le service juridique a été partie prenante à la rédaction du projet d'avis sur le projet de loi Immigration, intégration et nationalité, avis adopté le 5 juillet 2010. Compte tenu des modifications apportées en première lecture sur le projet de loi, il a été décidé la rédaction d'un nouvel avis, prenant en compte ces modifications parlementaires. Ainsi, le service juridique a collaboré à la rédaction d'un second avis, adopté lors de la plénière de la CNCDH, le 6 janvier 2011.

Par ailleurs, la LDH a participé à la rédaction de la note sur les cas d'application du délit d'aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers. En réponse à monsieur Eric Besson, alors ministre de l'Immigration, qui avait affirmé en novembre 2009 et juin 2010 devant la CNCDH qu'aucune condamnation n'avait été prise à l'encontre de particuliers pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers, un travail de recherche des décisions judiciaires – jugement et arrêts – a été effectué, à partir notamment des situations mises en lumière par le Gisti. La note a été adoptée par la CNCDH, et rendue publique le 6 janvier 2011.

Enfin, le service juridique a travaillé sur le projet d'avis sur la mise en œuvre de la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruel, inhumains ou dégradants en France. L'avis a été adopté le 21 avril 2010.

A un autre niveau de compétence, la LDH intervient auprès des différents comités des Nations unies, qui constituent les organes de contrôle internationaux sur des sujets juridiques.

Le Comité contre la torture (Cat), dans le cadre de sa 44^e session, examinait du 4^e au 6^e rapport périodique de la France. Préalablement, la LDH présentait une note alternative au rapport gouvernemental. La note portait sur la compétence universelle, les actes de mauvais traitements de la part des agents de la force publique, et concernant l'immigration, les conditions de maintien dans les centres de rétention administrative. Une rencontre informelle avec les ex-

perts internationaux, membres du Comité, a eu lieu avant l'audition de la délégation française. Le Comité contre la torture a rendu ses observations finales le 10 mai 2010.

Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Cerd), dans le cadre de sa 77^e session, a examiné les 17^e, 18^e et 19^e rapports périodiques de la France, les 11 et 12 août 2010. Le service juridique de la LDH avait rédigé et transmis au début du mois de juillet 2010 un rapport alternatif au rapport gouvernemental. Le rapport alternatif, de trente-quatre pages, a porté sur sept points : les organes spécialisés dans la lutte contre les discriminations (Halde, Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté), les populations autochtones et migrants outre-mer, les pensions des anciens combattants de nationalité étrangère, l'immigration et le droit de se marier et de choisir librement son conjoint, les Roms et Gens du voyage, les forces de l'ordre et discrimination raciale, football et traitement discriminatoire des demandes de licence amateur. Le Cerd a rendu publiques ses observations finales le 27 août 2010.

Travail en réseau et collectifs

La LDH appartient à différents collectifs regroupant des associations, des syndicats et des partis politiques, qui travaillent ensemble sur des thèmes aussi divers que les zones d'attente, les services publics, le droit de vote des étrangers aux élections locales, les droits des femmes, les questions internationales, etc. Ce mode d'action permet de réunir des forces suffisantes, émanant d'un vaste spectre d'affiliations et de sensibilités, pour soutenir les droits de l'Homme. La liste en est nombreuse et changeante. N'ont été retenus ici que les collectifs particulièrement actifs pendant l'année 2010.

Association Info-Mie

L'association Info-Mie, que la LDH préside, existe depuis deux ans. Elle regroupe neuf associations (dont le Gisti, France terre d'asile, Solidarité laïque, DEI-France...), un conseil général et quelques personnes privées. C'est avant tout un centre de ressources dédié aux mineurs étrangers isolés. Son site vise à informer tous ceux qui se trouvent confrontés à la complexité d'une législation, qui relève à la fois des droits de l'enfant et du droit des étrangers. Ses objectifs sont multiples. Il s'agit d'abord de répondre dans les meilleurs délais aux demandes de conseils juridiques qui peuvent lui parvenir.

Il s'agit aussi de réunir les différents acteurs qui agissent dans ce secteur, de favoriser la création de liens et d'organiser le partage d'expériences.

Info-Mie se propose aussi d'organiser des journées de formation et de réflexion sur des questions précises touchant à l'accueil des mineurs étrangers isolés. En février 2010, l'association a organisé au siège de la LDH une table ronde sur le thème du droit à l'éducation des mineurs étrangers isolés de plus de 16 ans.

L'association, qui reçoit depuis deux ans une subvention de la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC), vise à élargir le nombre de ses adhérents : autres associations, syndicats et conseils généraux particulièrement concernés par la prise en charge des mineurs isolés.

Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers - Anafé

Anafé La LDH fait partie de l'Anafé, créée en 1989 pour fournir une aide à caractère juridique et humanitaire aux étrangers en difficulté aux frontières françaises. La LDH a continué, comme les années précédentes, à participer aux actions qui sous-tendent l'Anafé, à savoir :

- veiller au respect des droits des étrangers qui se présentent aux frontières qui doivent non seulement être traités avec dignité, mais sur la base de règles claires et comportant l'accès à des voies de recours effectives. La LDH a participé aux diverses actions juridiques destinées à un accès effectif aux recours pour les étrangers, faisant ainsi avancer la jurisprudence en la matière. L'Anafé est en effet présente dans les tribunaux administratifs lors des procédures de contestation des refus d'admission sur le territoire ;
- témoigner auprès de l'opinion publique : un objectif essentiel de l'Anafé est de témoigner auprès de l'opinion publique de la situation aux frontières, grâce à des visites effectuées dans les zones d'attente et aux informations recueillies auprès des étrangers maintenus. La LDH y est partie prenante, par sa participation au rapport annuel sur les zones d'attente ;
- visiter les zones d'attente, dans le cadre d'une convention avec le ministre de l'Intérieur, qui permet à une équipe de quinze personnes d'intervenir à tout moment dans le lieu d'hébergement de la zone d'attente (Zapi 3), et de se rendre deux fois par semaine dans les aéroports afin de fournir une assistance juridique aux étrangers qui y sont

maintenus. Cette convention est renouvelée tous les ans. Là aussi la LDH y a joué tout son rôle puisque de nombreux lieux de province sont détenteurs de cartes leur permettant de visiter les locaux destinés aux zones d'attentes, gares, aéroports ou ports ;

- participer à une permanence téléphonique : compte tenu de l'impossibilité de rencontrer librement les étrangers dans les zones d'attente, une permanence téléphonique a été installée avec un numéro unique, tenue par trois associations membres de l'Anafé en alternance (Amnesty International, la LDH et le Gisti).

Enfin, la LDH a soutenu l'ensemble des communiqués pris par l'Anafé au long de l'année 2010, que ce soit sur les Haïtiens menacés de retour forcé en Haïti, sur les conditions dans lesquelles le droit d'asile a été bafoué lors de l'arrivée des Kurdes en Corse, ou sur des circulaires administratives, comme celles empêchant le retour en France de ressortissants munis de récépissés. Elle suit avec inquiétude la préparation d'une nouvelle loi Code d'entrée et séjour des étrangers et droit d'asile (Ceseda).

Plus d'informations sur le site : www.anafe.org

Association « Pour le droit à la langue du pays d'accueil »

Cette association, dont la LDH fait partie, compte parmi ses membres de nombreux partenaires syndicaux et associatifs. Elle est née en 2003 à la suite du constat des difficultés des populations non francophones à vivre en France sans maîtriser la langue de leur pays d'accueil. Ces difficultés concernent l'emploi, mais aussi le suivi de la scolarité des enfants, la participation aux activités culturelles et, d'une manière générale, l'exercice de la citoyenneté.

En 2006, une proposition de loi visant à instituer un véritable droit à la langue du pays d'accueil a été déposée au Sénat par le groupe communiste, républicain et citoyen. Cette proposition a été redéposée au Sénat en 2008 et en 2009, et le groupe de la gauche démocratique et républicaine a fait de même à l'Assemblée nationale. En dépit de ces initiatives et d'un relatif consensus politique, ce projet n'avance pas et le dispositif proposé par le gouvernement dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration ne répond pas aux besoins mis en évidence (public trop limité, formation trop succincte...). De même, la loi de 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, qui a inscrit l'apprentissage du français dans le droit à la formation, est peu suivie d'effet, y compris dans des secteurs où les besoins sont importants (BTP, hôtellerie-restauration, hygiène et propreté...).

L'association continue donc d'interpeller les forces politiques et de sensibiliser de nombreux acteurs de la vie associative en organisant des rencontres et un colloque annuel. e répond pas aux besoins mis en évidence (public trop limité, formation trop succincte...).

Centre de recherche et d'information pour le développement (Crid)



La LDH tient, à l'intérieur du Crid, une place spécifique. En effet, bien qu'elle ne soit pas une association de solidarité internationale (Asi), elle en

fait partie depuis des années. Elle y développe sa position de défense et de promotion de l'universalité et de l'indivisibilité des droits. En revanche, elle n'a pas d'intervention en commun avec les associations, qui développent des projets concrets de développement solidaire dans les pays du Sud.

La LDH, élue en tant qu'organisation membre du conseil d'administration, a rejoint le bureau du Crid. Cette double présence a pour objectif de montrer publiquement l'intérêt que porte la LDH à l'extension du domaine des droits sur l'ensemble de la planète. Il s'agit bien de s'opposer à cette idée d'une variabilité dans les principes qui sous-tendent les droits de l'Homme, aboutissant à considérer certains droits comme secondaires ou à revendiquer une voie spécifique qui choisit certains droits plutôt que d'autres. Les enjeux majeurs de la vie sur une seule planète ne peuvent se comprendre que si le développement durable prend en compte la vulnérabilité différentielle des populations les plus défavorisées dans la crise économique, environnementale et sociale.

La LDH participe donc fortement à l'une des « plates-formes » qui structurent le travail du Crid, celle des Desc (droits économiques, sociaux et culturels). Cette plate-forme a organisé l'action pour la ratification par la France du protocole facultatif au Pidesc, le pacte international qui permet à une personne d'utiliser, dans une procédure judiciaire, la signature du Pacte par son pays. La plateforme prépare également le rapport alternatif des associations, qui sera présenté devant le Comité des Desc des Nations unies, en réponse à l'étude de la situation de la France du rapport du gouvernement français.

Collectif des associations unies



Alors que la collectivité publique continue de dépenser des sommes considérables pour des solutions palliatives et insatisfaisantes (telles que les nuitées d'hôtel), alors que la crise du logement provoque des

dégâts sanitaires et sociaux importants, le Collectif des associations unies pour une nouvelle politique publique du logement des personnes sans abri et mal logées réclame depuis janvier 2008 une nouvelle orientation de la politique du logement en faveur des personnes sans abri et mal logées.

En juin 2010, après plusieurs mois de travail aux côtés des services de l'Etat pour une refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement, le Collectif dénonce les premiers blocages et dysfonctionnements dans sa mise en oeuvre.

Le 21 octobre, dans un contexte budgétaire (avec le projet de loi de finances pour 2011) et législatif préoccupant (projet de loi sur l'immigration, projet de loi « d'Orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » - Loppsi 2) et d'expulsions de Roms, il tient une conférence de presse en dénonçant les menaces qui pèsent les personnes en situation d'exclusion.

Le 5 novembre, il installe trente-et-une tentes sur le pont des Arts à Paris. Le Premier ministre, François Fillon, et le secrétaire d'Etat chargé du logement, Benoît Apparu, reçoivent le Collectif pour lui réaffirmer la politique du gouvernement.

Collectif liberté égalité justice – Clej



La Ligue des droits de l'Homme est engagée depuis plusieurs années dans le Collectif liberté égalité justice (Clej), qui regroupe divers acteurs du monde judiciaire : Syndicat de la magistrature, Syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire (Snepap) ou le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social - Protection judiciaire de la jeunesse (SNPES-PJJ), ainsi que plusieurs associations et partis politiques dont le PC, le NPA et le PS.

L'année 2010 a connu une forte mobilisation sur le projet de loi Loppsi 2 (loi « d'Orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure »), et le travail de recollement des informations ainsi que le suivi des débats parlementaires ont considérablement mobilisé ses forces.

Le Collectif a également été attentif aux conséquences du discours dit « de Grenoble » du président de la République touchant à la répression de la délinquance, à la remise en cause de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante ou à l'aggravation des peines. Dans ce cadre, la LDH a participé à diverses interventions publiques et manifestations contre ce

projet de loi, et a également été signataire des communiqués sur les mêmes sujets.

Le Clej a également travaillé sur la répression de l'expression militante, après que plusieurs militants se sont vus poursuivis pour leurs initiatives. Il a également examiné la question de la psychiatrie et de la remise en cause de la loi de 1990. Il a enfin manifesté son soutien aux diverses manifestations de mécontentement des personnels de justice (magistrats, greffiers ou avocats).

Collectif national pour les droits des femmes – CNDF



Le Collectif national pour les droits des femmes est un regroupement d'associations féministes, de syndicats et partis politiques. Il se fixe comme objectif

de faire passer dans les faits l'égalité formelle que les femmes ont conquise durant tout le XX^e siècle. Il se bat sur tous les terrains où les femmes souffrent de discrimination et de traitement inégalitaire, de violence, de manquement à leur dignité, et intervient dans des domaines aussi variés que la réduction du temps de travail, l'égalité professionnelle, le travail de nuit, les équipements collectifs, la famille, le travail domestique, les violences, la lesbophobie, la place des femmes dans la vie publique, la lutte contre le Front national et ses clones, la lutte contre le sexism, etc.

Plus d'informations sur le site : <http://www.collectifdroitsdesfemmes.org>

Collectif national droits de l'Homme Romeurope



Créé depuis 2000, ce Collectif, coanimé par la LDH, a pour objectif de soutenir l'accès aux droits fondamentaux des Roms d'Europe de l'Est en France, dans le cadre du droit commun, et de lutter contre les discriminations et le racisme spécifique dont ils sont victimes dans un contexte de migration.

Il publie un rapport annuel (disponible sur www.romeurope.org/), détaillant la situation dramatique et discriminatoire constatée en France et ses propositions pour l'égalité des droits. Les comités de soutien et les associations membres tra-

vailtent directement sur les lieux de vie et signalent à tout moment les événements tels que les évacuations, les

arrestations, les mises en rétention, les expulsions, ainsi que les quelques avancées obtenues et les initiatives constructives des collectivités territoriales et d'autres institutions. Le rapport dénonce les abus et les discriminations par tous les moyens disponibles : réunions publiques, communiqués de presse, lettres ouvertes, tribunes. Il est une plate-forme nationale et locale d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs impliqués, de mutualisation des compétences et d'élaboration d'outils pratiques sur différents thèmes : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

Le Collectif a été fortement mobilisé cette année contre la chasse aux Roms, décrétée par le gouvernement à l'été 2010. Outre les luttes locales contre les expulsions, il a saisi, notamment avec le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), les instances européennes ou la justice française contre les circulaires, fichiers et autres pratiques discriminatoires. Un collectif spécifique sur l'accès égal des enfants roms à l'école a été constitué.

Coordination française pour le droit d'asile CFDA



La CFDA regroupe à ce jour une vingtaine d'associations, engagées dans la défense et la promotion du droit d'asile. La Coordination s'attache au respect des principes issus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Convention de Genève sur les réfugiés, de la Convention internationale des droits de l'enfant et de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'Homme).

En 2010, la CFDA a continué à s'investir sur la situation préoccupante des réfugiés du Calaisis. Elle est intervenue, entre autres, sur la domiciliation et sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Elle a également proposé une analyse du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité.

Plus d'informations sur le site : <http://cfda.rezo.net/>

Enar



European Network Against Racism (Enar) est un réseau européen d'ONG dont l'objectif est d'unifier le mouvement antiraciste européen, tant dans ses revendications que dans ses outils de travail. En mettant en relation plusieurs centaines d'organisations, Enar entend assurer une liaison entre les initiatives locales, nationales et européennes, permettant une circulation de l'infor-

mation, un échange de bonnes pratiques et le développement de mobilisations extranationales. C'est ainsi qu'Enar, en soutien à la mobilisation des organisations françaises « Non à la politique du pilori », le 4 septembre 2010, a organisé la mobilisation de ses différentes coordinations pour manifester le même jour devant les ambassades de France de plusieurs capitales étrangères.

Chaque année, la coordination nationale rend compte, dans un rapport remis à Bruxelles, de l'évolution du racisme et des discriminations en France (publié sur le site www.enar-eu.org). Par ailleurs, la coordination française a souhaité cette année mettre l'accent sur deux campagnes en particulier : la pénalisation des discriminations, par le développement en France de recours collectifs (class actions), et le plaidoyer en faveur d'un Plan national de lutte contre le racisme efficace et collectif. Dans cette perspective, des groupes de travail ont été organisés au siège de la Ligue des droits de l'Homme, cet automne.

Groupe des onze (G 11)

Après la première vague de grève des salariés sans papiers en 2008, l'évidence s'est faite que pour aller plus loin vers la régularisation des travailleurs sans papiers. Il fallait construire un instrument correspondant à cette lutte originale et particulière.

Des associations (LDH, Cimade, Autremonde, Droits devant, RESF, Femmes égalité) et des syndicats (CGT, CFDT, FSU, Unsa, Union syndicale Solidaires) ont considéré que l'on ne pouvait plus, compte tenu de la spécificité de cette lutte, se limiter à une unité au coup par coup, ponctuelle et réduite à une faible durée. Le Groupe des onze fonctionne sur cette base d'échange et de co-responsabilité depuis octobre 2009. C'est une innovation majeure dans les formes d'action pour la régularisation des sans-papiers. Associations et syndicats ont agi selon la même stratégie et en permanente confrontation entre les tâches spécifiques des unes et des autres.

La LDH a assumé pleinement cette place qui a consisté à prendre, au même titre que les autres organisations, la responsabilité de la poursuite de la grève, la conduite des démarches auprès des pouvoirs publics, l'aide à la constitution des dossiers individuels.

En termes de rapport de forces politiques, la présence de ce G 11 est la démonstration publique de l'utilité d'une stratégie commune pour obtenir des résultats. Cette originalité dans le paysage militant méritait d'être rappelée. La preuve a contrario de son utilité est que, malgré les difficultés et les involutions qui ont pu apparaître ici ou là, malgré les tentatives de division qui auraient tant fait plaisir au gouvernement,

aucune des organisations n'a quitté le regroupement.

Mais c'est un Homme

Mais c'est un Homme...
appel contre les lois sécuritaires

La Ligue des droits de l'Homme s'est largement mobilisée au cours de l'année 2010 dans le domaine de la psychiatrie, et plus particulièrement dans le cadre d'une refonte de la loi de 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leur conditions d'hospitalisation.

Face à un discours sécuritaire et des lois de plus en plus restrictives des libertés, la LDH a participé à l'émergence du collectif « Mais c'est un Homme... » pour faire respecter des principes tels que la dignité, l'égalité et la liberté individuelle. Ce collectif regroupe des professionnels de la santé, des associations d'usagers et des militants.

Outre son opposition au projet de loi sur l'hospitalisation psychiatrique sans consentement, le collectif soutient l'intervention a priori du juge judiciaire, gardien des libertés individuelles, et la recherche d'un consentement comme préalable à toute mesure thérapeutique. Par ailleurs, il prône l'émergence d'un dispositif de droit commun.

Des réunions d'information ont eu lieu dans de nombreuses villes pour apporter un éclairage sur la psychiatrie en général et les enjeux de ce texte en particulier, avec ses risques de dérives dans l'application de la notion de trouble à l'ordre public. Dans cette perspective, les échanges avec les parlementaires visent à garantir les droits essentiels.

Collectif Migrants outremer (Mom)



Mom est un réseau informel de treize associations nationales aux compétences complémentaires, constitué en 2006. Son but est de décrypter les réalités locales qui transforment des voisins, parfois des cousins, en étrangers clandestins et d'en faire valoir les droits même sur les terres françaises dispersées. Le réseau s'étend à tous ceux – associations, avocats, juristes, travailleurs sociaux ou médicaux, élus, universitaires, etc. – qui sont concernés par l'accès aux droits des migrants en terres ultramarines. Une liste de discussion : mom-info@rezo.net leur est ouverte. Depuis 2009, le site :

www.migrantsoutremer.org a vocation à réunir et diffuser les informations

sur les droits des migrants, applicables ou appliqués en outre-mer. Une liste de diffusion de l'information : mom-info@migrantsoutremer.org complète le site.

En 2010, Mom a oeuvré au soutien des Haïtiens de France, avec deux publications juridiques sur l'état civil haïtien et un cahier sur les droits des Haïtiens après le séisme. Au-delà des mobilisations ponctuelles, le réseau a eu comme objectif de créer des jurisprudences, dont une quinzaine ont permis d'affirmer le droit des Haïtiens au regroupement familial, fondé sur l'urgence et reposant sur les articles des conventions européennes et internationales protégeant les droits des enfants.

Mom a analysé le projet de loi Besson sur les étrangers, en montrant comment l'outre-mer est un laboratoire de la politique de régression du droit des étrangers. Il a continué à dénoncer la situation inadmissible des étrangers (ou considérés comme tels) à Mayotte, en soutenant les associations locales dans leur lutte contre une politique migratoire qui se solde par des morts. Il a publié les recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de libertés qui dénoncent l'indignité des conditions de vie et la prison et au centre de rétention administrative (Cra) de Mayotte, notamment pour les mineurs.

En 2010 Mom a oeuvré au soutien des Haïtiens de France avec deux publications juridiques sur l'état civil haïtien et un cahier sur les droits des Haïtiens après le séisme. Au-delà des mobilisations ponctuelles, le réseau a eu comme objectif de créer des jurisprudences, dont une quinzaine ont permis d'affirmer le droit des Haïtiens au regroupement familial, fondé sur l'urgence et reposant sur les articles des conventions européennes et internationales protégeant les droits des enfants.

Plus d'informations sur le site : www.migrantsoutremer.org

Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine

La Plate-forme des ONG françaises pour la Palestine milite pour une paix fondée sur la coexistence de deux Etats aux frontières sûres, établies sur la base de la situation de 1967, avec Jérusalem pour double capitale, et comprend aujourd'hui quarante-et-un

membres ou observateurs. Ses objectifs : participer au développement de la Palestine par des actions de partenariat ; sensibiliser l'opinion française aux droits du peuple palestinien grâce à des échanges d'in-



formation ; intervenir auprès des pouvoirs publics français et européens ; développer les relations entre initiatives locales, françaises et internationales (notamment européennes).

En 2010, elle a eu pour objectif de renforcer la coordination inter-ONG autour des questions de développement, la communication et l'animation du réseau pour une sensibilisation plus large, en mettant en place des groupes thématiques travaillant sur les questions des droits de l'Homme, de Jérusalem et des armes. Elle a mis en ligne un site recensant les interventions des parlementaires sur les questions liées au conflit, permettant aux citoyens de connaître la position de leurs élus et de veiller à la mobilisation parlementaire (<http://www.palestine-nos-elus.org/>). Elle a participé au Forum social mondial de l'éducation en Palestine et diffusé un film sur les droits de l'enfant dans les territoires occupés. Elle s'est enfin impliquée dans la campagne « Un bateau français pour Gaza ».

Plus d'informations sur le site : www.plateforme-palestine.org/

Réseau éducation sans frontières (RESF)



Pour une solidarité de terrain avec les migrants et contre une politique qui instrumentalise l'immigration au service d'objectifs idéologiques et politiques proches de ceux de la droite extrême, le Réseau éducation sans frontières est un outil efficace où peuvent travailler ensemble des militants et des citoyens d'origines et de sensibilités différentes. La situation politique dans laquelle s'est située cette activité militante était complexe :

- l'action du ministère de l'Immigration, associant dans son intitulé la gestion de l'immigration à la défense de l'identité nationale, s'est inscrite dans la continuité : dans les préfectures, les consignes restent de limiter les régularisations, en dépit des droits fondamentaux (asile, vie privée et familiale, santé, etc.). La traque des sans-papiers s'est poursuivie avec ses quotas d'interpellations et de reconduites à la frontière, avec une intensité particulière en outre-mer où la loi commune souffre de nombreuses exceptions ;
- 2010 a vu la fin de la mission assumée par la Cimade dans les centres de rétention, remplacée par un certain nombre d'associations qui peinent à acquérir leur compétence et à coordonner leur action. Un nouveau projet de loi tend à aggraver encore nombre de dispositions du Ceseda ;
- par ailleurs, la lutte de longue haleine menée par les travailleurs sans papiers a suscité suffisamment

de solidarités pour obliger les pouvoirs publics à concéder un processus de régularisation. Le débat sur l'identité nationale a fait long feu, conduisant à la suppression de fait du ministère correspondant, le discours de Grenoble a déclenché une mobilisation citoyenne de grande ampleur, et dans les villes et les quartiers, l'action militante, l'action aussi des tribunaux pour faire respecter les droits ont permis d'empêcher nombre d'expulsions, de gagner nombre de régularisations.

Dans ce contexte, le RESF, dans sa réalité multi-forme, reste un outil efficace.

Il s'est notamment engagé dans le soutien aux travailleurs sans papiers, dont nombre d'entre eux sont aussi des parents, par une participation régulière au Groupe des onze (G 11) organisations qui ont pris en charge la gestion de ce conflit, par la recherche de solidarités, par sa présence à leurs côtés sur les marches de l'Opéra, puis à la CNHI notamment. L'organisation à Bercy d'un grand concert de solidarité (« Rock sans papiers »), qui a rassemblé quelque huit mille personnes, a été un moment fort de la rentrée ;

- enfin, RESF a lancé une campagne de solidarité avec les jeunes lycéens sans papiers ou régularisés avec des titres précaires, en liaison avec les conseils régionaux. Cette campagne, qui devrait prendre son plein développement en 2011, a permis l'adoption d'une résolution sur cette question dans une majorité de conseils régionaux, et le vote d'un voeu dans de très nombreux lycées de France.

Collectif Votation citoyenne

Depuis des années, le collectif s'emploie à promouvoir l'extension du droit de vote et d'éligibilité pour les élections locales à tous les citoyens résidents, quelle que soit leur nationalité.

En mars 2010, suite au dépôt d'une proposition

de loi du groupe socialiste, radical, citoyen (SRC) à l'Assemblée nationale, le collectif national Votation citoyenne, en partenariat avec Les Amoureux au ban public, le Conseil représentatif des associations noires (Le Cran), France terre d'Asile, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et SOS Racisme, a organisé une conférence de presse à l'Assemblée nationale. Une réunion publique avait également été organisée à la mairie du 20e arrondissement de Paris, le 11 février, avec des personnalités politiques. Au cours de l'année, le collectif national a également participé à de grandes manifestations (1^{er} mai, puis 4 septembre pour la mobilisation « Non à la politique du pilori »).

En outre, le collectif a impulsé la première phase d'une mobilisation de longue haleine dans la perspective des élections de 2012, en proposant une campagne de référendums d'initiative locale organisée par les municipalités. Le collectif a ainsi établi des contacts politiques intéressants, notamment avec les différentes fédérations d'élus.

Cependant, face à la complexité de mise en place de tels dispositifs, le collectif a dû réorienter sa stratégie. Il a ainsi assuré la coordination des différentes initiatives locales mises en place par des collectifs locaux et des municipalités autour du droit de vote des étrangers (votations, débats, animations...), en animant notamment un blog : www.oui-droitdevote-desetrangers.org, qui constitue une plate-forme rassemblant les outils et les différentes initiatives qui fleurissent partout en France.



Plus d'informations sur le blog Votation citoyenne : www.oui-droitdevote-desetrangers.org

La LDH est également membre de :

Civisme et démocratie (Cidem) ; Coalition française de la Cour pénale internationale (CFCPI) ; Collectif Alerte ; Collectif « Associations en danger » ; Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens ; collectif Ni pauvre ni soumis ; collectif Non à Edvige ; collectif Nous refusons la politique de la peur ; Collectif « Police + Citoyens » ; Collectif pour un droit au logement opposable ; Collectif Unie(s) contre l'immigration jetable (Ucij) ; Collectif unitaire 17 octobre 1961 ; Collectif unitaire national de soutien à Mumia Abu-Jamal ; Commission nationale Citoyens-Justice-Police ; Coordination d'associations pour le droit à l'avortement et la contraception (Cadac) ; Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille ; Coordination Justice-Droits de l'Homme (CPCA) ; Délinquants solidaires ; Ensemble contre la peine de mort ; Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage (Fnasat-Gens du voyage) ; Forum civique européen ; LGBT - Groupe de travail Education ; Plateforme Euromed ; Plateforme française « Contrôlez les armes ! » ; Plate-forme française pour les droits économiques et sociaux ; Urgence climatique, justice sociale...



L'engagement international de la LDH pour la mondialisation des droits

L'année 2010 restera dans les annales de l'histoire de la globalisation des droits fondamentaux comme une année d'ouverture et de bouleversement. Elle s'ouvre sur l'effroyable tremblement de terre à Haïti et sur la réaffirmation aveuglante de la vulnérabilité différentielle des populations devant les catastrophes naturelles. Elle se ferme sur le souffle puissant de la démocratie dans les pays du Sud de la Méditerranée. De Port-au-Prince à Tunis, de Pékin à Conakry, l'internationalisation de l'action s'impose et la logique même de la DUDH, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, impose de se situer dans la conception universalisante des droits, tant du point de vue territorial que du point de vue des principes.

Les droits de l'Homme, puisqu'ils ont vocation à être la loi commune de l'humanité, sont l'instrument de la mondialisation des droits. L'ensemble des conventions et pactes internationaux permet de fixer la base commune, de donner sa transversalité au droit et de promettre que chacun dispose en propre de sa parcelle d'humanité.

Au niveau des textes internationaux, la LDH avec ses partenaires de la plate-forme Desc du Crid, a continué à agir pour que la France ratifie, dans le cadre de l'extension du champ d'application du Pidesc (le Pacte international pour les droits économiques et sociaux de 1966, que la France a ratifié vingt ans plus tard...), le protocole facultatif qui permet à une plainte individuelle d'aboutir devant le Comité des Desc du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme. Mais le gouvernement français tergiverse au prétexte que, la loi républicaine s'appliquant en France, il n'y pas de raison de créer de nouveaux instruments. En liaison avec la FIDH, la LDH a régulièrement déposé devant les comités des Nations unies des rapports pour dénoncer certains manquements de la France aux conventions internationales.

Chaque fois que l'actualité a mis sur le devant de la scène internationale les manquements aux droits de l'Homme et les exactions contre les personnes, la LDH, avec la FIDH, l'AEDH ou le REMDH, a pris sa place dans la dénonciation, la solidarité, ou le soutien. Retenons particulièrement pour cette année :

- en Chine, la campagne que nous avons initiée pour le soutien aux avocats et aux défenseurs des droits, et en particulier envers Liu Xiaobo. Le

travail fourni par le groupe Chine de la LDH, avec son bulletin mensuel consultable sur le site, en est le témoin.

- Le soutien aux démocrates iraniens soumis à une intense, brutale et mortelle répression.
- Le soutien et la solidarité avec nos homologues en Tunisie, en particulier ceux de la LTDH. Leur courage, leur détermination, leur ténacité ont débouché en cette fin d'année à un formidable mouvement de démocratie.
- Avec le REMDH et ses différentes antennes, la LDH agit pour promouvoir dans tout le bassin méditerranéen le respect des droits civiques et politiques et des droits économiques et sociaux : solidarité avec les prisonniers politiques en Tunisie, aide aux Ligues marocaine ou tunisienne, refus des justices d'exception, respect des droits des minorités, de la liberté de création en Turquie, en Egypte, en Algérie...
- La situation au Proche-Orient, en particulier le blocus de Gaza par l'armée israélienne au mépris de l'ensemble du droit international, reste une préoccupation constante de la LDH, de ses sections et de toutes les organisations membres du réseau, tant ses effets pèsent sur l'ensemble du développement de l'espace méditerranéen.
- La solidarité envers la population à Haïti, qui a subi non seulement un cataclysme naturel, mais aussi une aggravation de la situation des groupes les plus démunis. Si les crises de ce genre sont systémiques et touchent tout le monde, les effets en sont différents selon que l'on soit riche ou pauvre, et c'est dans ce cadre que l'on doit situer le développement durable, qui ne saurait être reconstruction pour les uns et misère pour les autres. En France, la LDH a participé à toutes les mobilisations autour des organisations haïtiennes pour demander au gouvernement français un changement de sa politique d'asile, compte tenu des circonstances aggravantes du séisme.
- Le développement de Projeg, projet démocratique en Guinée Conakry qui, sur la base de l'ouverture politique et de l'unité militante de la société civile, ouvre un avenir pour les droits dans ce pays.
- A l'intérieur de l'Union européenne, la LDH a continué à agir contre les conditions inacceptables faites aux migrants dans les lieux de rétention, de Lampedusa à Mamoudzou, sans oublier des lieux de rétention, encore plus hors la loi puisque clandestins. La LDH a agi avec l'AEDH auprès des instances de l'Union européenne pour s'opposer aux directives qui veulent faire de l'espace européen une zone d'exception au nom de la sécurité antiterroriste et la fermer aux migrants, quels qu'ils soient, avec la restriction du droit d'asile.



La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH). Elle regroupe cent soixante quatre Ligues de défense des droits de l'Homme à travers le monde. Elle agit aussi avec la volonté de rendre justiciables tous les droits de l'Homme. Ainsi dans le cadre des pactes internationaux pour les droits civiques et politiques (PIDCP) et pour les droits économiques, sociaux et culturels (Pidesc) adoptés par les Nations unies en 1966, elle collabore avec ses Ligues nationales à élaborer des contre-rapports ou des rapports alternatifs collectifs devant les comités compétents. Ainsi l'an dernier, elle a œuvré pour la possibilité de plaintes individuelles avec les protocoles facultatifs.

La FIDH intervient directement auprès des gouvernements et des Etats pour défendre les militants des droits qui sont régulièrement menacés, brimés, assassinés en Birmanie, en Chine, en Tunisie... Elle dénonce régulièrement tous les recours par les Etats des traitements inhumains ou dégradants. Elle s'oppose à la peine de mort aussi bien en Chine qu'aux Etats-Unis.

La Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme a pour but de défendre et mettre en œuvre les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 (DUDH).

<http://www.fidh.org>



L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) regroupe les ligues de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH). Dans une Europe où s'opèrent des choix importants concernant plus de cinq cents millions de personnes, elle agit pour que les droits fondamentaux, pour l'ensemble des résidents de l'Union, soient reconnus dans leur caractère universel, indivisible et effectif, et pour que les droits soient des droits construits par et pour les citoyens.

L'AEDH revendique l'existence et la reconnaissance d'un contre-pouvoir citoyen. Elle affirme son engagement en faveur d'un mouvement civique en Europe. Les droits de l'Homme ne sont pas du seul domaine des Etats, ce sont les citoyens qui en sont, en dernier ressort, les acteurs et les garants. Les droits sont des droits construits par et pour les citoyens.

<http://www.aedh.eu/>



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme est composé de plus de soixante membres représentant des organisations de défense des droits de l'Homme, des institutions et des personnes situées dans trente pays de la région euro-méditerranéenne.

La mission du REMDH est la promotion et le renforcement des droits de l'Homme et de la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et de la coopération entre l' Union européenne et le monde arabe.

Au centre des préoccupations du Réseau, on retrouve ses objectifs visant à développer et à renforcer des partenariats entre la société civile de la région Euromed, à faciliter le développement des mécanismes des droits de l'Homme, à sensibiliser aux questions touchant les droits de l'Homme et à générer des capacités civiques à cet égard.

<http://fr.euromedrights.org/>



Programmes européens

Protection des données personnelles (suite et fin)

La LDH et ses partenaires (AEDH, European Digital Rights - Edri, Iuridicum Remedium - luRe, Coordinadora Comunicació per a la Cooperació - Pangéa) ont poursuivi les travaux démarrés en janvier 2009 sur les questions de protection des données personnelles posées par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (Tic), et ont réalisé l'outil annoncé pour la sensibilisation des jeunes.

Sur les thèmes retenus en 2009, les analyses des législations et les comparaisons ont donné lieu à des échanges constructifs et des préconisations, notamment lors du séminaire de février à Barcelone. Parallèlement l'outil de sensibilisation était élaboré puis réalisé sous forme d'une bande dessinée intitulée *Sous surveillance*.

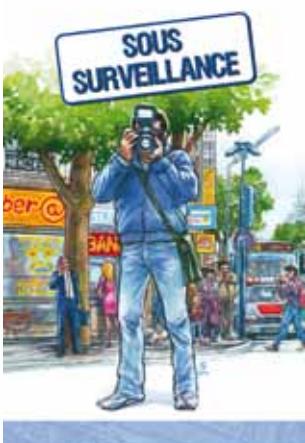
Éditée à 80 000 exemplaires, dont 25 000 en français, cette BD a fait l'objet d'un événement de lancement en avril (relayé par différents sites et blogs). Puis elle a été largement diffusée, notamment par l'envoi à 900 bibliothèques et 500 missions locales ou foyers de jeunes travailleurs, avec parfois une relance par la section locale de la LDH. Une information répétée auprès des sections a permis son utilisation sous différentes formes : débats dans des lycées et campus, festival lycéens, réunions publiques ou cafés citoyens, pour un public plus divers. Le parti a été pris de ne pas faire une distribution systématique « 1 jeune, 1 BD », mais de mettre à disposition la BD dans des centres de documentation et de toucher un plus large public par la mise en ligne sur le site de la LDH (et ceux des partenaires) sous forme de *flipbook* (que l'on peut feuilleter à l'écran et vidéo-projeter).

Plus de cent structures locales, y compris dans les Dom-Com, se sont impliquées dans sa diffusion, qui devrait se prolonger jusqu'en juin 2011.

Le projet dans sa phase de réalisation s'est terminé comme prévu fin juin 2010 avec un 4^e séminaire à Bruxelles, où nous avons pu porter nos analyses

et préconisations auprès de membres du parlement, de la commission et du CESE, analyses qui ont fait l'objet d'une publication. Voir :

www.ldh-france.org/-donnees-personnelles



3. AIDE À LA PERSONNE ET SOUTIEN JURIDIQUE

Le retour sur l'activité menée au cours des douze mois écoulés en s'appuyant sur un flot de chiffres peut paraître assez rébarbatif. Il permet de faire connaître et mesurer l'activité du service juridique.

Au siège de l'association, les trois temps de l'action demeurent : gestion du courrier, interventions auprès des administrations, permanences téléphoniques.

Courriers

En 2010, le service juridique a traité 725 courriers, soit à peu près le même volume qu'en 2009. Certains courriers -postaux ou électroniques- font l'objet d'une réponse par téléphone, s'ajoutant à ces réponses écrites.

Comme à l'accoutumée, les sollicitations en matière de droit des étrangers sont importantes (30 %). Toutefois, pour la deuxième année consécutive, l'item « Questions diverses » est majoritaire (39 %).

Les sections locales de la LDH sollicitent régulièrement le service juridique. Ainsi, pour l'année écoulée, 297 courriers ont été à destination d'une section ou fédération de la LDH.

Interventions

Doit ici être entendue par « intervention » la rédaction d'un courrier comportant le rappel des faits et la discussion nourrie d'éléments de droit et de jurisprudence. Les pièces justificatives accompagnent le courrier. Toutefois, et à titre exceptionnel, l'intervention peut prendre la forme d'une intervention volontaire de la LDH devant le tribunal administratif, au soutien de la requête introduite par la personne concernée par la mesure administrative.

Pour l'année 2010, 114 interventions ont été effectuées, chiffre en légère hausse par rapport à l'année 2009.

Permanence téléphonique

Il s'agit de permanences journalières, sur le créneau horaire de 10 h - 13 h. La mission est d'écouter pour mieux comprendre la demande. Il s'agit d'un travail de suivi personnalisé, permettant de décrypter la demande, d'informer, d'orienter vers des structures ad hoc ou de fixer un rendez-vous afin de procéder à la mise en place d'un soutien juridique au dossier. Ainsi, lors de chaque appel téléphonique, une fiche dossier est remplie par l'écoutant. L'entretien dure environ un quart d'heure. Outre que l'établissement de la fiche permet une prise en charge et un suivi personnalisé des situations sur le moyen terme, il constitue également un outil d'évaluation permettant de mieux connaître, en fin d'année, la densité des demandes, la nature des sollicitations, etc.

Ainsi, la fréquentation de la permanence téléphonique est toujours dense. Au cours de l'année 2010, ce sont 3 259 appels qui ont été traités. Comme pour les courriers, si le droit des étrangers demeure important, de nombreuses questions diverses sont posées (droit de la famille, droit des successions, etc.). Le chiffre reporté sur les bilans définitifs n'englobe toutefois pas toutes les demandes par téléphone. Ainsi lorsque les communications sont prises directement par les salariés pour répondre aux demandes des sections ou de services sociaux, aucune fiche téléphonique n'est remplie.

Les appels émanent principalement des intéressés, de leurs proches et des services sociaux. À l'image des années précédentes, les demandes ont trait dans une large majorité au droit des étrangers, qu'il s'agisse de l'entrée en France, l'accès au séjour, du regroupement familial, de l'accès à la nationalité française. Mais les appels reçus portent également sur d'autres domaines du droit : droit du travail, différends privés, droit pénitentiaire, violences de la part des forces de l'ordre, sans compter les personnes en grande souffrance psychique qui ont besoin d'une écoute.

L'ensemble de ces tâches ne pourrait être mené à bien sans l'investissement de François Xavier Corbel, Véronique Pied et Julia Coiffard. Sans oublier les étudiants en droit et les élèves-avocats qui, chaque année, viennent faire équipe avec nous.

Les missions du service juridique ne sauraient se limiter au siège de la LDH. Ainsi, l'action de la LDH à la maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis en matière de droit des étrangers entre dans sa sixième année. En croisant les rapports d'activité depuis 2007, on perçoit l'importance de l'accès au droit et à l'information pour une population immigrée isolée, souvent confrontée à la barrière de la langue, et ne pouvant pas se retrouver dans l'opacité des dispositions du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), que les professionnels eux-mêmes ont de la difficulté à maîtriser. L'actuel projet de loi sur l'immigration, en débat au Parlement, montre que cette inflation législative est une source d'insécurité juridique, comme l'avait déjà souligné le Conseil d'Etat.

Pour l'année 2010, dix permanences ont été animées. La présence mensuelle de l'association a permis d'assurer 58 rendez-vous et de recevoir 47 personnes incarcérées. Cet écart entre les rendez-vous et le nombre effectif de personnes reçues est dû au fait que sept détenus ont été vus deux à trois fois au cours de l'année, compte tenu de l'évolution de leur situation.

A la différence de 2009, la majorité des personnes reçues sont condamnées (70 % en 2010 contre 50 %

en 2009). En revanche, le constat est similaire concernant la typologie des infractions : elles relèvent du droit commun et non de l'infraction à la législation sur les étrangers. La répartition des tâches entre la Cimade, qui assure une permanence hebdomadaire, et la Ligue des droits de l'Homme depuis 2007 fonctionne donc parfaitement.

En matière de nationalité, une proportion assez importante de personnes originaires du Maghreb peut être relevée (26 %), au sein desquelles la moitié sont des ressortissants algériens, le quart des ressortissants marocains et des ressortissants tunisiens dans la même proportion. Par ailleurs, 17 % des personnes rencontrées sont originaires d'Amérique latine.

Enfin, 34 % des détenus rencontrés disposent d'un titre de séjour. Le document de séjour est soit en cours de validité, soit a expiré au cours de l'incarcération. En outre, dans près de 20 % des cas, il s'agit de détenus ayant une forte ancienneté de séjour (entrée en France en 1965, 1983 ou 1988 par exemple). Les demandes d'informations aux fins de régularisation de la situation administrative ont représenté, en 2010, 25 % des sollicitations. Quant aux demandes d'aide pour un relevé d'interdiction judiciaire de territoire, cela ne concerne que 9 % des dossiers traités.

A contrario de l'année précédente, les questions relatives à la vie quotidienne en prison ont été peu, voire pas, évoquées par les détenus. Cependant, dans un certain nombre de situations et après exposé de la situation administrative, les détenus ont fait part de difficultés dans l'accès aux soins. Egalement, a été plusieurs fois évoqué le souhait de pouvoir travailler au cours de la détention.

Cela fait dix ans maintenant que la LDH a débuté ses permanences en matière de droit des étrangers dans les maisons de justice et du droit (MJD) de la Seine-Saint-Denis, la commune pilote ayant été La Courneuve. Puis, au fil des ans, d'autres permanences se sont ouvertes. Le rythme d'intervention s'est accru pour nombre d'entre elles : hebdomadaire sur une journée entière, voire sur une journée et demie. Aujourd'hui, la LDH intervient dans quatre MJD (Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, La Courneuve, Saint-Denis).

Pour l'année 2010, 1 279 personnes ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches. La fréquentation des permanences est en hausse par rapport à 2009, année au cours de laquelle 1 076 avaient été accueillies.

La présence de la LDH au sein des points d'accès au droit (Pad) pari-

siens est légèrement plus récente. Des permanences, également en droit des étrangers, sont assurées dans les Pad du 18^e, 19^e, et 20^e arrondissement. En 2010, ce sont 844 personnes qui ont été reçues en rendez-vous et ont pu exposer leur situation.

Pour l'ensemble du travail accompli, nous remercions : Alice Bordaçarre qui est intervenue de mai à décembre 2010 à la MJD d'Aubervilliers et celle de La Courneuve, assurant ainsi le remplacement de Nabila Derradj, en congé de maternité.

Nacim Boufaroua (janvier-mai 2010) et Etheline Touboulic (depuis juin 2010) qui se sont succédés à la MJD du Blanc-Mesnil et de Saint-Denis.

4. LA DIFFUSION DES IDÉES

Les revues

Hommes & Libertés

S'informer sur les droits de l'Homme, c'est déjà commencer à les défendre !



La revue trimestrielle de la LDH, *Hommes & Libertés*, alimente le débat citoyen sur les grands thèmes d'actualité qui ont des implications politiques et sociales pour les droits de l'Homme. En 2010, quatre numéros d'une soixantaine de pages plus un numéro spécial (« Tous surveillés, tous surveillants ») ont été publiés. Chaque numéro, diffusé à 6 300 exemplaires, comporte des articles d'actualité et un dossier thématique.

Les dossiers 2010 ont porté sur : « Quelle justice pénale » ; « Sécuritaire : ces outils qui vous veulent du bien » ; « Santé : questions de droits » ; « Territoires, identités, démocratie » ; « Tous surveillés, tous surveillants ».

Pour plus d'informations :

<http://www.ldh-france.org/-Revue-Hommes-Libertes>

LDH Info

LDH Info est principalement destiné aux ligueurs. Ce bulletin mensuel d'une vingtaine de pages permet de suivre l'actualité politique de la LDH : l'activité du Bureau national et les débats du Comité central, la vie des sections, des fédérations, des régions et des groupes



de travail, et d'être informé des campagnes menées par la LDH, de ses actions au niveau judiciaire.

Il fait également partie des publications produites ou soutenues par la LDH, des expositions et de toute forme de communication touchant aux droits de l'Homme. Chaque numéro est tiré à six mille exemplaires.

Les éditions des LDH Info 2010

- n° 195 (janvier 2010) – Emprisonner des réfugiés...
- n° 196 (février 2010) – « Ensemble, nous le pouvons »...
- n° 197 (mars 2010) – Fracture sociale, fractures politiques
- n° 198 (avril 2010) – Société mondiale, solidarité internationale
- Supplément au n° 198 (avril 2010) – 5^e convention nationale de la LDH. Samedi 19 juin 2010 Hôtel de ville de Paris. Textes statutaires
- n° 199 (mai 2010) – La crise, les droits, le Pacte...
- n° 200 (juin 2010) – Une « République exemplaire »
- n° 201 (juillet 2010) – « Contre les prétextes fatalistes, nous choisissons l'espérance »
- n° 202 (septembre 2010) – Contre le pilori : le Pacte
- n° 203 (octobre 2010) – Un nouvel avenir
- n° 204 (novembre 2010) – République cherche Etat de droits...
- n° 205 (décembre 2010) – Pesanteurs, urgences, espoirs...

Le site Internet

www.ldh-france.org

Le site Internet de la LDH a été reconfiguré en 2008. Le nombre de consultations cumulé est maintenant de 1 124 304 connexions (au 5 avril 2011) pour une moyenne quotidienne de 2018, soit plus du double de la moyenne de 2009. Les dépassements de cette moyenne sont fréquents jusqu'à 4 000, et on peut remarquer des pics exceptionnels de fréquentation avec un maximum de plus de 9000 en septembre 2010, lors des mobilisations du 4 septembre « Non à la politique du pilori ». La fréquentation est liée à la conjoncture politique et le site est avant tout marqué par son caractère militant d'aide à la mobilisation.

Les consultations ont pour origine, par ordre décroissant : Google, Le Monde, le Codedo (un site

pour la promotion de la pétition pour la suppression du délit d'outrage), Libération, Facebook, Rue 89, les e-mails directs, le Gisti, l'Union syndicale Solidaires et Wikipédia.

Nombre de sections répercutent dans leur propre site (soit qu'il soit lié au site national, soit qu'il soit développé de façon indépendante) les informations, les articles et les analyses issus du site national. La diffusion est donc beaucoup plus importante que ce que laisse voir les chiffres bruts.

En revanche, en tant que site institutionnel, le site de la LDH ne se permet pas de publier les articles et les analyses issus d'autres sites ou revues, puisque c'est illégal et que ces textes sont couverts par le droit d'auteur.

Après plus de deux ans de fonctionnement, le temps du bilan est probablement arrivé. Des améliorations notables ont déjà été apportées, en particulier une navigation par onglets thématiques et un fil chronologique qui permettent la mise à disposition des internautes d'articles classés. Il convient maintenant d'améliorer la recherche interne qui reste difficile en raison des limites du logiciel, de moderniser la boutique, de changer la bannière, etc. Les recommandations du rapport 2009 restent valides car la fréquentation reste inférieure aux objectifs initiaux, et il faut poursuivre les efforts pour :

- créer un réflexe de consultation du site chez les ligueurs et ligueuses pour le suivi de l'actualité ;
- encourager les liens en direct sur le site national à partir des sites locaux plutôt que la reprise des informations du national sur les sites locaux ;
- améliorer le référencement ;
- faire évoluer notre système de classement pour que l'internaute trouve rapidement l'indexation adéquate.

Dès maintenant, les militants peuvent améliorer le «référencement» : il suffit que, sur leur ordinateur, ils mettent le site de la LDH en page d'accueil de leur navigateur.

Ouvrages publiés

La LDH n'est pas éditeur de livres. Les ouvrages qu'elle rédige sont publiés par des éditeurs contribuant au débat d'idées et assurant à nos publications une diffusion efficace.

Outre la boutique en ligne <http://boutique.ldh-france.org/>, la LDH dispose d'une boutique au siège (138, rue Marcadet 75018 Paris). Ouverte aux ligueurs et au public du lundi au vendredi de 9h à 16h, elle propose l'ensemble des ouvrages de la LDH et les ouvrages soutenus par elle, les revues, le matériel de sensibi-

lisation, etc. Son chiffre d'affaire (ventes et abonnements) a été de 177 000 euros en 2010.

L'Etat des droits de l'Homme en France : la justice bafouée

Edition La Découverte



Accumulation de «réformes» contradictoires, refonte brutale de la carte judiciaire, pressions sur les magistrats, exploitation politicienne de l'émotion créée par chaque fait divers : le malaise est profond chez les juges, les avocats... et les justiciables.

Aucune société respectueuse des individus, de leurs libertés et de leur égale dignité ne peut s'accommoder d'une justice manquant cruellement de moyens, trop lente ou trop expéditive, de plus en plus lointaine, sous contrôle du pouvoir, dure aux faibles, paralysée face aux puissants et sans cesse plus répressive. Aucune démocratie ne peut demander à la justice pénale de réduire par toujours plus de sanctions et d'enfermer toutes les fractures qui la traversent.

La LDH interroge dans ce livre la valeur justice, son rapport au temps, aux inégalités et aux pouvoirs.

Elle pointe le rôle que l'on fait jouer à l'appareil judiciaire dans la répression des mouvements sociaux, et la logique néolibérale appliquée à l'institution dans la gestion pénale des affaires. Elle dénonce le doublement du nombre de gardes à vue, du nombre de détenus et de la durée des peines. Elle appelle à rompre avec une idéologie sécuritaire construisant toujours plus d'insécurité civile et sociale. Il en va d'ailleurs de même de la justice internationale, face aux désordres du monde actuel.

Il y a urgence, pour les libertés et pour les droits, mais aussi pour la République, à redonner à la justice le statut et le rôle qu'elle doit pouvoir jouer dans un Etat de droit.

Les guides juridiques de la LDH - La protection des données personnelles

Fichiers de police, bases de données commerciales, puces RFID (et système d'information associé), passeports biométriques, téléphones, GSM/GPS, messageries, réseaux sociaux... Nos données personnelles sont partout !



Les technologies de l'information et de la communication (Tic) nous facilitent la vie de tous les jours, mais, sans que nous n'y prenions garde, elles nous conduisent à délivrer de plus en plus nos données personnelles et à nous mettre, à notre insu, potentiellement « sous surveillance ».



Les données personnelles collectées grâce aux Tic peuvent révéler tout ou partie de notre vie privée et la protection de notre vie privée fait partie de nos libertés.

Ceux qui nous veulent du bien, 17 mauvaises nouvelles d'un futur bien géré

Edition La Volte



Préface de Dominique Guibert, secrétaire général de la LDH.

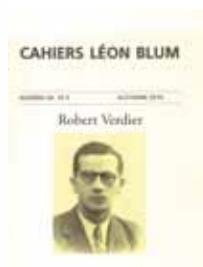
Ni dénonciation ni glorification des technologies, ce recueil est avant tout un appel à la vigilance et au débat serein et argumenté, pour que notre futur reste celui de l'humain. Vidéosurveillance, nanotechnologies, systèmes connectés, moteurs de recherche, bases de données, biométrie, prédictibilité des comportements... Les technologies foisonnent et se multiplient pour notre plus grand confort et sécurité. Voulues, désirées ou passivement subies, mais rarement questionnées. Au travers d'une quinzaine d'histoires courtes et inédites, ce recueil illustre l'évolution actuelle de notre société vers un contrôle accru, sous la pression de technologies diffuses et de plus en plus intégrées. Parce que la réflexion éthique sur la place de l'humain dans notre société est aujourd'hui indispensable, cet ouvrage entend participer à ce débat en illustrant les risques, limites et apports des technologies actuelles et en développement.

Cahiers Léon Blum : spécial Robert Verdier

(numéro 36, automne 2010)

Avec la fondation Jean Jaurès et l'Office universitaire de recherche socialiste, la LDH a soutenu la parution de ce cahier de la

Société des amis de Léon Blum, consacré à son ancien président, figure éminente de son histoire, Robert Verdier.



Contes philosophiques de la diversité, Evelyne Lagardet et Michel Tubiana

Editions Eyrolles, 2010



Trois contes pour dire les peurs, l'intolérance et les injustices d'un monde qui peine parfois à comprendre la richesse et la force que recèle la diversité des êtres qui le composent. Les contes sont écrits par Evelyne Lagardet, et suivis d'une analyse de Michel Tubiana du thème de la diversité.

Quoique parfois terribles, ces contes poétiques et humanistes ne manquent pas d'adresser à chacun d'entre nous un formidable message d'espoir, de confiance et de solidarité, laissant la part belle à ce qu'il y a de meilleur en l'Homme.

La question migratoire au XXI^e siècle Migrants, réfugiés et relations internationales, Catherine Wihtol de Wenden

Presses de Sciences Po

Humanisant la mondialisation et contribuant au « rapprochement du monde dans le monde », les migrations, facteurs essentiels du développement humain, font aussi partie des globalisations contradictoires qui voient s'opposer objectifs politiques et impératifs économiques, sociaux, culturels et éthiques.



Un monde plus fluide : élites, migrants économiques, réfugiés, apatrides, les catégories se brouillent, plaidant pour un droit à la mobilité qui remet en question les notions de frontières, de souveraineté, de citoyenneté. De nombreux pays sont aujourd'hui pays d'accueil et de départ. De nouvelles situations apparaissent : déplacés environnementaux, migrants intérieurs et pendulaires, touristes, soulignant l'interdépendance d'un monde en mouvement.

Réel enjeu planétaire, les migrations transforment les relations internationales, redéfinissent la souveraineté des Etats d'accueil, mettent en scène les Etats de départ, font surgir un individu acteur de sa vie, et demandent une diplomatie nouvelle faisant appel à une gouvernance mondiale et régionale des migrations.

Pédagogique et exhaustif, ce livre restitue l'état des connaissances sur le sujet, les replace dans leur environnement intellectuel et historique, et milite pour une diplomatie internationale des migrations.

Les Juifs des romantiques, Nicole Savy



Editions Belin, (collection Littérature et politique) Les images des Juifs et leur évolution dans la littérature et la poésie romantiques méritent une exploration. Entre l'émancipation par la Révolution française, qui fait d'eux des citoyens, et l'affaire Dreyfus, les Juifs s'intègrent dans le corps social. Or, simultanément, on voit refleurir le vieil antijuïdaïsme chrétien et apparaître des nouveautés : un antijuïdaïsme socialiste, puis nationaliste, et enfin l'antisémitisme racial. Comment l'idéalisme romantique s'accorde-t-il des stéréotypes ? Qu'en disent Stendhal, ennemi du prêt-à-penser, George Sand, liée au socialisme, Balzac, passionné par tous les milieux sociaux, Lamartine, attaché à l'égalité et aux droits ? Et Victor Hugo, qui pousse la réflexion jusqu'à l'engagement politique ? Ce qu'on observe au fil du XIX^e siècle romantique, c'est un travail de désymbolisation qui déconstruit progressivement les mythes haineux au profit de l'histoire et de l'humanité réelles.

Être dreyfusard hier et aujourd'hui

Ouvrage collectif, Presses universitaires de Rennes



Ce livre reprend les travaux du colloque organisé par la Ligue des droits de l'Homme les 8 et 9 décembre 2006, à l'Ecole militaire, sur les lieux mêmes où s'étaient déroulées la dégradation du capitaine Dreyfus en 1894 et la cérémonie réparatrice de 1906. Parmi tous les ouvrages parus à l'occasion du centenaire de l'affaire Dreyfus, sa particularité est de lier les nouveaux regards historiques sur ces événements à la réflexion sur un certain nombre de débats actuels. Notamment sur la question de l'approche universaliste ou communautaire de la lutte contre l'antisémitisme. En se plaçant sous l'égide de Pierre Vidal-Naquet qui s'est défini lui-même comme, inséparablement, historien et citoyen engagé, l'ouvrage collectif s'efforce d'alimenter la réflexion sur le sens qu'a pris, depuis l'Affaire et jusqu'à aujourd'hui, la notion d'engagement dreyfusard. Au-delà du public intéressé par l'histoire de l'affaire Dreyfus et la place fondatrice qu'elle occupe dans notre modernité républicaine, les débats soulevés dans ce livre, qui renvoient à des enjeux contemporains, concernent aussi tous les citoyens. *Sous la direction de Gilles Manceron, vice-président de la LDH et de Emmanuel Naquet, responsable du groupe de travail « Mémoire, histoire, archives ».*

Cahier de doléances

Etats générEux pour l'enfance

Près de quatre-vingts organisations intervenant à des titres divers dans le champ de l'enfance se sont réunies en mai dernier pour lancer des « Etats générEux pour l'enfance » et dresser un bilan complet des politiques gouvernementales concernant les enfants. Elles ont rassemblé leurs cent douze propositions dans un Cahier de doléances en faveur de la cause des enfants. Cet ouvrage propose, pour cinq euros, un état des lieux unique sur la situation des enfants, dans tous les domaines de leur vie quotidienne, et une grande diversité d'analyses.

Intervention en milieu scolaire

Le concours « Ecrits pour la fraternité »

Créé en 1991, le concours « Poèmes et lettres pour la fraternité », renommé en 2005 « Ecrits pour la fraternité », s'adresse aux classes de grande section de maternelle, du primaire, de collège, de lycée et d'institut médico-éducatif, a comme objectif d'initier un travail sur la citoyenneté et promouvoir les valeurs du « vivre ensemble ».



Le concours 2009-2010 avait pour thème « Faisons tomber les murs », près de mille neuf cents jeunes ont pris part à cette initiative grâce à l'engagement de quarante-six sections et fédérations de la LDH. Soixante-dix établissements scolaires, des instituts médicaux spécialisés et des associations ont, une nouvelle fois, proposé ce pari à des poètes en herbe. Près de trois cent trente œuvres ont, dans un premier temps, été primés au niveau local. A l'instar des années précédentes, la remise locale des prix a souvent donné lieu à l'organisation de manifestations diverses : expositions, représentations théâtrales, conférences en présence de personnalités du monde enseignant, politique et associatif.

Le samedi 5 juin 2010, trente-neuf poèmes individuels et collectifs ont été récompensés au niveau national au théâtre Douze, à Paris, devant familles et enseignants, en présence de membres du jury, du président et de membres du Bureau national et du Comité central de la LDH.

Un recueil des poèmes primés en 2010 a été publié en cinq cents exemplaires.



A la rentrée scolaire 2010, une nouvelle édition des « Ecrits pour la fraternité » a été lancée sur le thème « Filles, garçons, égalité ».

La LDH ne serait pas ce qu'elle est si elle limitait son horizon à la société française. Pas question donc de borner ce thème « Filles, garçons, égalité » à des constats qui ne concerneraient que la France. En même temps, sur un sujet où beaucoup considèrent que les problèmes sont essentiellement « ailleurs », il est sans doute bon de rappeler quelques réalités qui concernent notre pays, qui avaient été fortement rappelées lors de l'université d'automne de 2005 que nous avions consacrée aux droits des femmes.

Depuis le 6 juin 2000, la parité au sein des milieux politiques est garantie par la loi et en principe. L'accès aux fonctions électives doit concerner autant d'hommes que de femmes. Pourtant, en 2007, l'Assemblée nationale ne comptait encore que 18% de femmes (contre 12 % en 2002, il est vrai !).

Depuis les années 1970, les établissements scolaires sont devenus mixtes. En principe, filles et garçons ont donc accès aux mêmes écoles et se retrouvent sur les mêmes « bancs ». Pourtant, quand sonne l'heure de la récréation, les uns et les autres ne jouent pas aux mêmes jeux, n'occupent pas l'espace de la même façon et, au moment de l'orientation, leurs choix divergent sensiblement, les filles continuant à moins investir les filières scientifiques et industrielles.

Par la suite, à diplôme égal, les femmes n'ont ni les mêmes emplois ni les mêmes salaires que les

hommes et, on le sait, elles sont majoritaires dans les emplois précaires ou à temps partiel imposé. De retour chez elles après le travail, elles continuent à exécuter les deux tiers des tâches ménagères, et ce sont très majoritairement elles qui subissent des violences physiques.

Quant aux manuels scolaires, aux albums jeunesse, aux jouets, les uns et les autres continuent, à des degrés divers, de véhiculer un certain nombre de stéréotypes sexistes, même si sur ce plan des progrès ont été réalisés.

Ces exemples ne sont bien sûr que des pistes de réflexion. On pourra évidemment en trouver d'autres pour montrer qu'en dépit de certaines avancées, l'égalité filles-garçons, hommes-femmes reste, dans bien des domaines, à conquérir. En choisissant ce thème pour le concours 2011, nous souhaitons amener candidates et candidats à se pencher sur un certain nombre de réalités qui clivent encore le destin des filles et des garçons partout dans le monde, tout en évitant d'enfermer les unes dans le rôle de victimes, les autres dans celui de bourreaux. Nous faisons confiance à l'hypersensibilité des enfants, face à l'injustice, pour nourrir leur créativité.

A vos stylos, à vos feutres, à vos claviers, donc ! Comme tous les ans, toutes les formes de production seront les bienvenues !

Les films soutenus par la LDH

La LDH promeut et soutient des œuvres cinématographiques qui, outre leurs qualités artistiques, s'intéressent à la problématique des droits de l'Homme et à leur effectivité. À ce titre, en 2010, quinze films ont retenu notre attention :

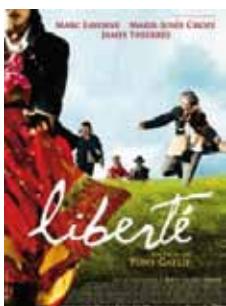
- **Mugabe et l'Africain blanc**, de Lucy Bailey et Andrew Thompson
- **Vénus noire**, d'Abdellatif Kechiche
- **Illégal**, d'Olivier Masset-Depasse
- **Ceux qui aiment la France**, d'Ariane Ascaride

- **Mayotte, où va la République ?**, de Frédéric Lambolez et Jean-Marie Pernelle
- **Black Diamond - L'or du fou**, de Pascale Lamche
- **Les Mains en l'air**, de Romain Goupil
- **Les Arrivants**, de Claudine Bories et Patrice Chagnard
- **La Chine est encore loin**, de Malek Bensmaïl
- **Lola**, de Brillante Ma Mendoza
- **La Femme seule**, de Brahim Fritah
- **Liberté**, de Tony Gatlif
- **Une affaire de nègres**, d'Osvalde Lewat
- **Etrangers de l'intérieur**, de Juliette Jourdan
- **Dessine-toi...**, de Gilles Porte

En 2010 ces cinq films ont fait l'objet de nombreuses projections-débats dans les sections.

Liberté

Un beau film, inspiré de personnages réels, pour raconter enfin l'histoire des Roms pendant la deuxième Guerre mondiale. Ils sont quinze, avec leurs roulettes de bois, sur les routes de la France occupée. Obligés de présenter leurs carnets anthropométriques, et bientôt interdits de circulation par une loi de Vichy.



Tony Gatlif a réussi à réinventer une tribu tzigane, humaine et haute en couleurs, à mille lieues du monde où l'eau coule des robinets, où l'on se fait une guerre incompréhensible et où on élabore des génocides.

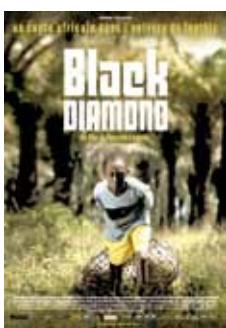
Il est salutaire de rappeler aussi celui des tziganes, que la mémoire et l'histoire ont oubliée.

Les arrivants

Dans les bureaux de la Coordination des familles demandeuses d'asile, la Cafda, à Paris XX^e, les familles, tout juste débarquées, fatiguées, sans bagages, défient au guichet d'une salle qui se transforme en une véritable Babel. Elles sont ensuite prises en charge par une assistante sociale, qui va s'occuper à la fois de leur dossier de demande d'asile et de trouver des solutions de vie ou de survie en attendant. Ce film est indispensable pour expliquer ce qu'est le droit d'asile et le différencier de la question des sans-papiers dans laquelle on le noie trop souvent, indispensable pour faire réfléchir à la politique française et européenne en matière d'accueil d'étrangers qui sont des êtres humains et pas des chiffres.



Black Diamond - L'or du fou



En Afrique (comme ailleurs), le foot fait rêver des millions d'enfants qui n'ont qu'une envie : être recrutés par un club européen et gagner suffisamment d'argent pour remplir leur devoir qui serait de sortir leur famille de la misère. Certains « agents véreux » recrutent pour leur propre compte et vendent leurs recrues aux clubs

européens (39 % des joueurs de la Ligue 1 sont nés en Afrique). Les familles sont alors sollicitées et payent un lourd tribut pour le voyage. Peu importe à l'agent que le jeune soit abandonné à son sort, rejeté par le club et laissé dans la misère et l'errance.

Ce film dénonce cette nouvelle forme de traite des êtres humains, 7000 jeunes mineurs seraient dans cette situation en France, selon des ONG.

Les mains en l'air

Milena une Tchétchène revient sur son enfance, au début des années 2000, elle est en CM2 et un certain Nicolas Sarkozy est au pouvoir... Jeune fille sans papiers, elle assiste à l'arrestation de son ami Youssef. Elle-même menacée d'expulsion, ses camarades, leurs parents et les enseignants se mobilisent contre cette injustice et décident de lui venir en aide. La solidarité des enfants sera sans faille et leur combat imaginatif : ils inventeront une forme de lutte originale qui fera «tâche d'huile», partout en France, jusqu'à lheureux dénouement. Ce film dénonce la chasse aux sans-papiers perpétrée par le gouvernement de l'époque...



Illégal

Tania a quitté la Russie avec son fils Ivan, de 13 ans. Elle se fait faire de faux papiers au nom d'une Biélorusse et se brûle les doigts au fer à repasser pour effacer ses empreintes digitales. Mais elle est arrêtée lors d'un contrôle et envoyée en détention.

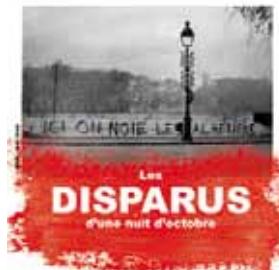


C'est l'histoire de ce processus illégal que raconte le film : comment des gens qui n'ont rien de criminel sont enfermés, soumis à des fouilles au corps humiliantes et à des interrogatoires brutaux après avoir été drogués, attachés pour être mis de force dans des avions, tabassés parce qu'ils ne se laissent pas faire. Ils ont droit à un avocat, un soutien psychologique, leur embarquement est filmé par la police : mais dans la voiture de police du retour il n'y a plus ni avocat ni passagers scandalisés ni caméra pour les protéger. Tania résiste, refuse de donner son identité, se tait obstinément. Ce qu'elle veut, c'est retrouver Ivan.

Les pièces de théâtre soutenues par la LDH

Pareillement aux films, la LDH apporte son soutien à des productions théâtrales et, en 2010 :

- **Les disparus d'une nuit d'octobre**, mis en scène par Adel Hakim sur le thème du 17 octobre 1961 (28 et 29 mai 2010, au Théâtre de la salle des fêtes de Nanterre)
- **Les indifférents**, une comédie musicale d'Eric Szerman et Camille Turlot qui évoque de façon stimulante et émouvante le thème de la discrimination.
- **Mon cœur caresse un espoir**, de Valérie Antonijevich (théâtre de l'Epée de bois à la Cartoucherie de Vincennes).



Les outils et moyens d'intervention sont nombreux et divers. Ils vont des formes d'action très décentralisées mises en œuvre sur le terrain, jusqu'à l'intervention au plus haut niveau politique.

Pour mener les multiples combats qu'appelle la défense des droits de l'Homme, il faut innover à la fois en termes de contenu et en termes de méthode.

Le « Pacte citoyen pour les droits et la citoyenneté », lancé en 2010, marque une étape nouvelle dans la conception et l'offensive politique de la LDH, à la hauteur des dangers inquiétants qui pèsent sur les droits. Il mobilise et dépasse les modes d'action habituels de la LDH.

C'est ainsi sur des perspectives d'action que se conclut ce rapport...

Nous remercions les ministères, agences et services de l'Etat ainsi que l'ensemble des collectivités territoriales, communes, conseils généraux, conseils régionaux qui ont soutenu nos actions en 2010.

Nous remercions également toutes les organisations avec lesquelles nous avons des relations de travail, de coopération, et avec lesquelles nous avons des conventions, en particulier la Macif, la LMDE, le Crédit coopératif...

LDH Info - Numéro spécial mai 2011

ISSN : 1166 35 53

Commission paritaire : 1010G85598

Vente, abonnement : la boutique LDH

138 rue Marcadet, 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 - Fax : 01 42 55 55 21

ldh@ldh-france.org / www.ldh-france.org

Directeur de publication : Jean-Pierre Dubois

Coordination : Michel Savy et Dominique Guibert

Conception : Anne Garacoïts, Virginie Péron,
avec l'aide des stagiaires du service communication :

Pauline Bacouël et Feriel Saadni

Conception graphique et mise en page : Bastien Raignault

Impression :
Delta papier, 4 rue Botzaris, 75019 Paris



Ligue des droits de l'Homme

138, rue Marcadet 75018 - Paris

Tél. 01 56 55 51 00

Fax. 01 42 55 51 21

ldh@ldh-france.org



www.ldh-france.org